Ch. CHADENAT,
Librairie Américaine et Coloniale,
17, Quai des Grands-Augustins,
PARIS.

Recueil précieux
3° A 130
16 pièces
89602
130

John Carter Brown
Library
Brown University

RÉPONSE

AU CONTRADICTEUR

DE LA BROCHURE INTITULÉE:

LE POUR ET LE CONTRE.

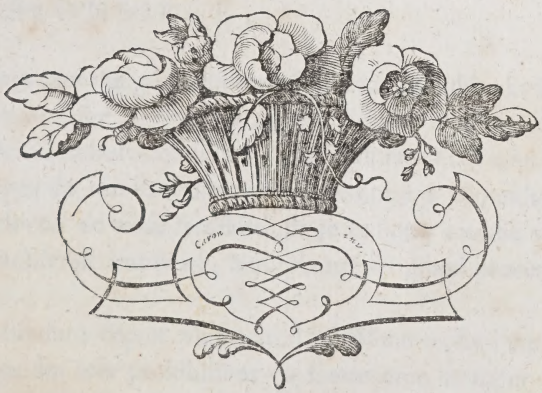

A LONDRES.

1785.

RÉPONSE

au Contradicteur de la Brochure intitulée :

LE POUR ET LE CONTRE.

MONSIEUR,

Vous vous êtes chargé de réfuter la Brochure intitulée : LE POUR & LE CONTRE, *ſur un objet de grande diſcorde & d'importance majeure.* Deux Lettres contiennent cette Réfutation, & vous avez jugé à propos de me l'adreſſer en m'invitant à y répondre. Je me fais un devoir de vous ſatisfaire, & je remets, comme vous, au Public éclairé & impartial, le jugement du grand procès qui nous diviſe.

Ce procès dure depuis vingt ans. Un Mémoire ſur l'étendue & les bornes des loix prohibitives du Commerce étranger dans les Colonies, fut lu au Conſeil du Roi en 1765. On avoit juſqu'alors tenu pour inconteſtable, que la prohibition de l'Étranger dans les Colonies devoit être maintenue ſans bornes & ſans modification. Le Mémoire eut ſon effet, & il fut permis de douter. Ce n'étoit pas aſſez; mais c'étoit tout ce que pouvoient des démonſtrations de nouvelle date contre une ſuperſtition de tous les tems & de tous les lieux. L'adminiſtration trop ancien-

nement attachée aux loix prohibitives comme à des dogmes sacrés, fut, après de grands débats, obligée de capituler. Deux entrepôts furent établis dans nos Isles, & cédés à l'Étranger pour des objets d'importation & d'exportation que les Négociants du Royaume laissoient en trop grande souffrance ; & le problême tenu au demeurant pour insoluble par l'abondance des raisons pour & contre, fut mis de côté. Mais tout mûrit avec le tems : des vérités élémentaires égales à des axiômes nous ont conduit à une définition exacte des Colonies, & cette définition que vous admettez vous-même comme singulièrement lumineuse a nécessité des conséquences, dont les plus prochaines suffisent à la solution de tous les problêmes possibles dans la plus compliquée de toutes les Administrations. Aussi avez-vous été obligé d'admettre mes principes, sauf à essayer de prouver que j'étois perpétuellement en contradiction avec moi-même : & parce que vous avez résolu de n'admettre aucune espèce de modification, aucune borne au régime prohibitif, vous n'avez pu éviter de vous trouver sans issue entre deux partis, les seuls qui vous restoient à prendre alternativement ; c'est-à-dire, que vous avez admis la règle en niant la possibilité des cas où elle avoit son application ; & que le cas arrivant en effet où la règle devoit avoir son application, vous avez pris le parti de congédier la règle ; c'est-à-dire, en un mot, que vous avez toujours comparé avec vos dogmes, des résultats qui ne devoient être comparés qu'avec les principes qui les rendoient nécessaires. J'invite ceux de nos lecteurs qui n'auroient qu'un moment à donner à l'examen du procès qui nous divise, à lire seulement les quatre premieres pages de votre seconde Lettre ; & très-certainement ils en auront assez pour prononcer sur votre logique & sur la mienne. Mais parce qu'il conviendra au plus grand nombre de considérer la matiere que nous agitons, dans toute

l'étendue qu'elle peut avoir, & de la suivre dans tous les détails qu'elle entraîne; j'ai cru devoir exposer concurremment, 1° le Précis que vous avez défendu; 2° le Mémoire Pour & Contre que vous avez réfuté; 3° la Réfutation que vous avez faite de ce Mémoire; & 4° enfin ma Réponse à cette Réfutation, afin que les arguments de part & d'autre étant ainsi présentés, il soit plus facile à nos Lecteurs de les comparer & d'asseoir leur jugement.

RÉFUTATION
Du Pour & du Contre.

MONSIEUR, l'Auteur du texte y va tout bonnement : il est franc dans ses expressions comme dans ses principes : il a dit une grande vérité en peu de mots : il n'y a personne qui ne l'ait entendu, & vous n'avez fait, Monsieur, que confirmer cette vérité par votre Commentaire.

Vous savez mieux que moi que les Colonies ont d'abord été occupées par des Aventuriers qui couroient le monde, non pour l'honneur des Dames, mais pour s'enrichir. Les Colonies ont ensuite été vendues à des Engagistes, desquels M. Colbert les a rachetées. Il en confia l'exploitation à une Compagnie : il lui donna un privilege exclusif. La Compagnie monopoleuse ne prospéra point (heureuse-

LE POUR ET LE CONTRE.

TEXTE DE L'AUTEUR DU PRÉCIS.

I.

Les Colonies ont été créées par la Métropole & pour la Métropole.

R. Cette assertion a deux parties. La premiere n'est pas exacte. Une Colonie n'est pas une somme de terre, mais une somme de culture. Cette culture est dans la main des Noirs, & ces Noirs ont été fournis par les Etrangers & par les Français. Nos Négociants eux-mêmes n'ont cessé de dénoncer cette fourniture étrangere; tout le monde sait que la Guadeloupe en particulier doit au moins la moitié de sa culture, aujourd'hui si brillante, à la prodigieuse quantité de Négres importés dans cette Colonie par les Anglais, sur-tout en 1761, 1762 & 1763. Tout le monde sait que Saint-Domingue a été établi par des Aventuriers qui n'avoient

aucune relation avec le Commerce de France. La seconde partie de l'assertion est imparfaite. On nous dit que les Colonies ont été créées pour la Métropole : nous disons mieux, elles doivent exister pour sa plus grande utilité possible. Reste à savoir si c'est en suivant les avis des Négociants Français qu'on obtiendra cette plus grande utilité.

ment pour le Commerce) ; M. Colbert rembourſa la Compagnie, paya trois à quatre millions de dettes qu'elle avoit faites, rendit les Colonies libres, en ouvrit le Commerce à toute la Nation, & en exclut les Etrangers. C'eſt de cette époque que les Colonies ont commencé à proſpérer. Sans le ſecours de la Métropole, ſans tous ces moyens de travail, ſans les engagés, ſans les Noirs que nous n'avons ceſſé d'y porter, les Colonies ne ſeroient encore qu'un peu de boue & de limon, ou bien elles auroient été fertiliſées par d'autres Nations, qui, à juſte titre, s'en ſeroient regardées comme les créatrices. L'Auteur a donc eu raiſon de dire qu'elles ont été créées par la Métropole.

Sa ſeconde aſſertion n'eſt pas moins vraie : elles ont été créées pour la Métropole *n'eſt pas la même choſe, Monſieur, que ce que vous vouliez qu'il eût dit qu'elles doivent exiſter* pour ſa plus grande utilité poſſible : *toute la différence, c'eſt qu'il le dit peut-être mieux & en moins de mots.*

Je conviendrai avec vous que les Anglais ont fourni à la Guadeloupe une grande quantité de Noirs, pendant les trois années qu'ils en ont été les maîtres ; mais ils nous ont rendu cette conquête à la paix de 1763, & la Métropole a repris tous ſes droits vis-à-vis de ſa Colonie. Si les Anglais euſſent conſervé la Guadeloupe, ils en auroient écarté l'Etranger comme ils les écartent de la Grenade & de toutes leurs Colonies.

Réponse. Non, Monſieur, l'Auteur que vous défendez n'a pas eu raiſon de dire que les Colonies n'ont été fondées que par la Métropole ; & vous-même vous ne prouverez jamais

que des Iſles dans leſquelles la moitié & plus des Noirs qui ont commencé & continué leur culture a été fournie par l'Etranger, n'exiſtent cependant que par le fait des Négociants du Royaume, à moins que vous n'ayez réſolu de conſidérer les Lettres-Patentes de 1727, comme un contrat de mariage entre le Commerce de France & nos Colonies, & de vous prévaloir de la règle de droit : *Pater eſt quem nuptiæ demonſtrant.* Mais il eſt très-aiſé d'entendre comment alors même les Colons ne feroient pas obligés de vous accorder que ſans les Négociants du Royaume les Colonies ne feroient encore qu'un peu de boue & de limon ; & comment ils pourroient vous dire au contraire que ſans leurs Plantations, vos Villes maritimes autrefois un amas de pauvres cabanes & aujourd'hui ſi ſuperbes, feroient encore telles qu'elles étoient avant l'établiſſement des Colonies. Mais qu'importe par qui nos Colonies ont eu leur commencement & leur progrès, quand il ne s'agit que de ſavoir comment elles pourront être plus utiles à la Métropole ? Et puiſque c'eſt de cela ſeulement qu'il s'agit, comment nos Lecteurs pourront-ils vous paſſer que l'avis de celui qui n'exige qu'une utilité quelconque, doit l'emporter ſur le conſeil de tendre à la plus grande utilité poſſible ? Au moins, Monſieur, nous permettrez-vous dans ce cas de dire que ſi vous êtes Négociant, vous avez bien changé votre habitude & vos principes ; & que ſi vous êtes Adminiſtrateur, vous vous êtes mis beaucoup trop à votre aiſe ; puiſqu'en quelqu'ordre de choſe que ce puiſſe être, il eſt généralement reçu que la meilleure adminiſtration conſiſte dans l'art de produire le plus grand effet poſſible avec des moyens donnés ; & ſans doute il faut que vous ayez eu une bien bonne raiſon pour vous refuſer à une vérité ſi évidente & ſi univerſellement reçue. Je crois, Monſieur, avoir apperçu cette raiſon ; & il faut en effet que

l'utilité ſimple ſoit préférée à l'utilité plus grande, ou que tout votre édifice tombe à la fois comme le Palais d'Armide. Telle eſt, Monſieur, l'alternative dont la néceſſité ſera bien démontrée; mais comme il ne faut rien laiſſer en arrière, il faut auſſi ne rien anticiper. Allons pied à pied, ou nous ne finirons jamais.

I I.

Elles lui ſont utiles, parce qu'elles conſomment le ſuperflu de ſes productions & qu'elles lui fourniſſent en échange les productions de leur crû.

R. Nous diſons avec plus de préciſion que nos Colonies ſont utiles en ce qu'elles portent le Commerce national au-delà de ſes bornes premieres & naturelles; & que ce progrès s'opere par la converſion des denrées de la Métropole en d'autres denrées plus utilement ou plus facilement commerçables.

Ce rapport eſt naturellement établi, & l'Auteur a encore ſur vous dans cet article, le mérite de la préciſion que vous paroiſſez lui conteſter; car vous dites en cinq lignes ce qu'il a dit en trois.

La préciſion conſiſte à dire tout ce qu'il faut, & à ne ~~rien~~ dire que ce qu'il faut. Le toiſé des mots n'y fait rien : cinq lignes qui diſent le *comment & le pourquoi* auront donc toujours plus de préciſion que trois lignes qui n'apprennent ni l'un ni l'autre. Mais comme j'ai mes raiſons pour préférer ce qui jette plus de lumière ſur l'objet en conteſtation, il faut que vous ayez également les vôtres pour vous y refuſer; & ces raiſons ſont déja en pleine révélation : vous tenez pour le régime abſolument & ſtrictement prohibitif; & s'il eſt une fois reçu que le progrès du Commerce actif de la Nation avec l'Etranger s'opère par la converſion des denrées de difficile défaite dans la Métropole, en d'autres denrées dont la vente eſt toujours aſſurée, il ſera bientôt démontré qu'en pluſieurs cas la Métropole aura plus d'intérêt à approviſionner ſes Colonies par les denrées de l'Etranger que par les ſiennes propres.

Ici

Ici votre opinion diffère, Monsieur, & vous avancez qu'on peut admettre la coopération de l'Etranger, ſi de l'action de ce dernier, la richeſſe du Royaume peut, à l'aide des Colonies, recevoir encore une augmentation notable: *ſi vous le prouvez, vous aurez gain de cauſe; mais c'eſt à la preuve que je vous attends.*

R. L'extenſion du Commerce national doit s'opérer dans nos Colonies par les Commerçants du Royaume en tout ce qui leur eſt poſſible pour cette extenſion; mais nous ne ſentons pas la néceſſité de borner la fortune publique à ce qui leur eſt poſſible, quand la richeſſe du Royaume peut encore, à l'aide de nos Colonies, recevoir augmentation notable par l'action de l'Etranger.

III.

Les Agents de ces échanges réciproques ſont le Négocians de la Métropole.

Oui, Monſieur, je vous prouverai & ſans beaucoup d'effort, qu'en bien des cas, la richeſſe du Royaume pourra être augmentée par l'action de l'Etranger dans nos Colonies; & que dans des cas malheureuſement trop fréquents, elle ne pourra être conſervée que par l'Etranger; mais encore une fois, il faut aller pied à pied.

J'ignore ſi les Colons, comme vous le dites, ont été dans le cas de perdre beaucoup avec les Commerçants de France, mais cela doit arriver très-rarement: ils vendent à l'Amérique leurs denrées preſque au comptant, & ceux qui les envoient vendre en France, ont l'attention de mettre leurs Commiſſionnaires en de telles avances, que ceux-ci ſont preſque toujours leurs Créanciers, avant & après la vente de leurs marchandiſes.

R. Il eſt de fait qu'avant les Lettres-Patentes de 1727, les Hollandais & les Anglais fréquentaient publiquement les Ports de nos Colonies. Une prohibition abſolue dans les premiers tems de ces Etabliſſemens, n'eut été en effet qu'une abſurdité. Ces Etrangers y ont importé des Noirs, & ces Noirs ont été appliqués aux premiers défrichés. Sans doute nos Commerçants ont dû exciter enſuite

IV.

Il n'y a pas une de nos Colonies qui ne ſe ſoit formée & ſoutenue par les avances continuelles que lui a fait le Commerce de France; avances qui en très-grande partie ſont tombées en pure perte pour les Négocians, par la mort ou l'inſolvabilité des Colons.

par des avances, le progrès d'une culture dont ils partageoient les profits; & ſi ces avances ont été quelquefois perdues par l'inſolvabilité des débiteurs, ſeroit-il très-déraiſonnable de ſuppoſer qu'à cet égard il pourroit également y avoir lieu à compenſation entre nos Planteurs & nos Négociants?

Je dois pourtant convenir qu'il y a pluſieurs Colons qui ne demandent jamais d'avance; mais j'ajouterai,

Apparent rari, &c.

Cet article n'eſt qu'un hors-d'œuvre & ne doit pas nous occuper. J'obſerverai ſeulement que le Colon toujours débiteur au Commerçant, doit par cela ſeul occuper principalement la ſollicitude de l'Adminiſtration; j'en inférerai encore que les Colons dans leurs rapports avec les Négociants, ne ſont pas vraiſemblablement ceux qui font la meilleure partie; & qu'ils ne perſuaderont pas aux gens bien aviſés de parier pour eux.

V.

Malgré cela le Commerce de France a proſpéré, parce que ſes pertes ont été couvertes par les profits qu'a donné le régime prohibitif, &c. &c. &c.

R. L'intérêt du Commerçant, mêlé avec l'intérêt du Commerce, ne peut que mettre l'objet dans un nuage. Il ne doit être ici queſtion que de la fortune de la Métropole; cette fortune ſera en ſûreté tant que les denrées du Royaume pourront être converties en d'autres denrées plus facilement commerçables; & il ne nous eſt pas démontré qu'il ſoit néceſſaire pour cela que les denrées du Royaume & des Colonies ne ſoient miſes en mouvement que par les Négociants Français, ni qu'il y ait néceſſité de concentrer immédiatement

L'Auteur convient avec bonne foi, que ſous le régime prohibitif, les Négociants Français ont proſpéré en particulier, & le *Royaume en général: il ne ſépare point l'intérêt du Commerçant de celui de l'Etat: ces deux intérêts tiennent l'un à l'autre, & nous ne devons les ſéparer que lorſque le premier ſera en contradiction avec le ſecond. Alors c'eſt l'intérêt de l'Etat qui doit prévaloir: vos principes en apparence ſont les mêmes, mais dans le fonds ils ſont bien oppoſés. Déja votre ſyſtéme va commencer à percer, & votre ſecret va vous échapper comme malgré vous.* Il

n'y a pas, *dites-vous, Monſieur,* de néceſſité à concentrer immédiatement les denrées des Colonies dans les Ports du Royaume, pour ce qui excéderoit ſa conſommation. *Avez-vous bien réfléchi aux conſéquences d'une pareille opinion? Permettez que je vous expoſe la doctrine de ceux qu'il vous a plu appeller* Profeſſeurs.

ces denrées dans les Ports du Royaume pour ce qui excéderait ſa conſommation.

Tous les ans il arrive des Colonies dans les Ports de France, pour plus de 150 millions de marchandiſes, dont les deux tiers paſſent & ſe conſomment à l'Etranger. Voilà donc l'Etranger, pour ce ſeul article, tributaire de la France, de cent millions tous les ans.

Pour l'exportation des denrées des Colonies, il nous faut ſix cent Navires, & nous les armons chaque année. Si vous penſez qu'il ne ſoit pas néceſſaire que nous recevions au-delà de notre conſommation, voilà donc quatre cent Navires à réformer, puiſque deux cent ſuffiront. Six cent Navires occupent quinze mille Matelots; leurs armements & déſarmements peuvent aller à 25000 liv. l'un dans l'autre. Voilà donc un moindre emploi de dix mille Matelots, & dix millions de moins en ſalaires pour les gens de mer, pour ceux de journée, pour les artiſans, &c. &c. Si j'allois préſentement calculer le vuide que ce retranchement de ſalaires produiroit dans les conſommations de l'agriculture, je vous ménerois loin. Voilà certainement une aſſertion que vous n'avez pas combinée avec l'intérêt national.

Je ne crois pas, Monſieur, & vous ne perſuaderez jamais à des gens inſtruits, que l'intérêt du Commerce de l'Etat ſoit également celui des Commerçants; ni que la diſcorde entre ces deux intérêts, ſoit auſſi rare que vous l'inſinuez. Auſſi les principes des Négociants & les miens ſont-ils très-différents. Je voudrois pour le bien du Commerce de l'Etat, dont la proſpérité dépend en très-grande partie de la richeſſe de ſes Colonies, qu'elles fuſſent approviſionnées abondamment & à prix raiſonnable: & peu m'importe par qui cet approviſionnement ſeroit fourni,

pourvu que la richeſſe qui en réſulteroit dans les Colonies, fût toujours ramenée à la Métropole. Nos Négociants au contraire veulent vendre ſeuls, veulent vendre à prix extrême; & peu leur importe ce qu'en ſouffriront la Métropole & les Colonies, pourvu qu'ils faſſent une fortune rapide. Par ſuite de ces deux intentions ſi différentes, vous voulez que les denrées coloniales deſtinées à l'Etranger ſoient premierement dépoſées dans les magaſins de nos Négociants, parce qu'il en réſultera pour eux des émoluments très-multipliés; & je voudrois au contraire que ces mêmes denrées en deſtination pour l'Etranger, lui fuſſent portées des Colonies à droiture; parce qu'au grand dommage de la Métropole, il réſulte du régime que vous préférez, un grand attrait pour l'enlevement de ces denrées de nos Iſles par l'interlope. Sans doute les Navires Français expédiés de nos Iſles pour l'Etranger, acquitteroient ſur les lieux avant leur départ tous les droits que paieroient ces mêmes denrées expédiées de France pour l'Etranger : mais j'obſerve que ces droits dont la valeur n'eſt pas aſſez conſidérable pour provoquer les enlevements en fraude, peuvent bien mériter l'attention de l'interlope dans le cas où cette valeur ſeroit triplée; & c'eſt ce que fait évidemment le régime actuel, puiſque par l'effet néceſſaire du dépôt préalablement ordonné dans le Royaume des denrées coloniales deſtinées à la conſommation de l'Etranger, le conſommateur Etranger ne peut avoir ces denrées qu'après la dépenſe de deux navigations où une ſeule auroit ſuffi; de deux aſſurances où une ſeule auroit ſuffi; & enfin après celle d'un magaſinage & d'une commiſſion où l'un & l'autre étoit évidemment inutile. J'obſerve encore que la navigation du Royaume ſeroit également intéreſſée à ce que nos Navires Marchands chargés dans nos Iſles pour l'Europe, fiſſent à droiture chez l'Etranger, le tranſport de ce qu'il

doit conſommer ; & quand mon intention eſt de réſerver aux Nationaux tout le commerce & toute la navigation qu'il leur ſera poſſible d'exercer utilement par les Colonies, quand cette intention venoit d'être ſi diſtinctement articulée dans ma Réponſe à l'Article III du Précis ; comment avez-vous pu prendre ſur vous de me dénoncer comme ne propoſant pas moins que l'anéantiſſement de quatre cent Navires ſur les ſix cent qu'occupe notre Commerce avec nos Colonies ; & par ſuite celui de dix mille Matelots, & d'autant de Journaliers, Artiſans, &c. &c. qu'une ſomme de dix millions tournois peut en entretenir dans le courant d'une année ; ſans parler du vuide que ce retranchement devoit néceſſairement produire dans les conſommations néceſſaires au ſoutien de l'agriculture ? Et en ſuppoſant même que cette accuſation ſi grave n'a pas été gratuite, comment avez-vous pu préſenter tous ces déſaſtres comme autant de conſéquences néceſſaires d'une propoſition de laquelle vous aviez ſeulement à inférer que le tranſport préalable des denrées des Colonies en France étoit au moins très-inutile pour tout ce qui devoit être conſommé par l'Etranger ? Je laiſſe à nos Lecteurs à prononcer ſur les écarts de votre logique, & il me ſuffit de vous avoir obligé de convenir qu'en renonçant au régime que vous préférez & que je ne ſaurois approuver, le Royaume n'en auroit pas moins en activité les ſix cent Navires occupés actuellement par nos Armateurs dans le commerce de la Métropole avec ſes Colonies, que ces ſix cent Navires ſeroient mieux occupés, & que leur nombre ſeroit encore augmenté de ceux que nos Armateurs auroient à ſubſtituer aux Navires interlopes qui n'exiſtent que par l'attrait réſultant du régime actuel. Il eſt poſſible que ce que je propoſe ne ſoit pas ſans difficultés ; mais je n'imagine pas comment elles pourroient être difficiles à lever, puiſque toutes les Nations

de l'Europe ont la liberté de naviger dans les mers du Nord où ſe fait la plus grande conſommation des denrées de nos Iſles; puiſque les Nations du Nord de l'Europe ne ſauroient nous refuſer ou nous vendre trop cher la liberté de charger les denrées de leur crû dont nous aurions beſoin pour le retour de nos Navires, tant que nous leur laiſſerons la liberté de charger dans nos Ports les denrées du Royaume ſur leurs propres Bâtiments: mais en ſuppoſant des difficultés inſurmontables & que je n'aurois pas ſu prévoir, il ſeroit toujours évident qu'il ne falloit pas me dénoncer comme un deſtructeur quand je ne penſe qu'à édifier, ni me faire dire ce que je n'ai pas dit; & en un mot, ce que d'après mes principes je n'ai jamais pu dire ni penſer.

VI.

Le régime des loix prohibitives a donc procuré tout à la fois la proſpérité des Colonies & celle de la Métropole?

R. Les Colons ont proſpéré ſous le régime des loix prohibitives: donc il ſeroit imprudent d'y donner la moindre atteinte. Eſſayons de raiſonner comme nos Profeſſeurs.

Nos Colons en général ont toujours fort mal nourri leurs eſclaves, & les ont encore excédés de travail. Ces Colons n'ont pas ſeulement abuſé du fonds de leur fortune, ils ont encore abuſé de leurs revenus follement diſſipés, au grand préjudice de la culture des Colonies; cependant de grandes fortunes ſe ſont élevées dans nos Colonies au très-grand avantage de la Métropole. Donc il ſeroit dangereux de

J'admire la préciſion de l'Auteur: en diſant cela, il n'a pas dit que les Colonies fuſſent ſtériles, que le ſol fût ingrat. Il rend un hommage tacite à la fécondité du ſol: mais le progrès des Colonies n'eſt pas dû tout entier à l'incroyable fertilité d'un ſol, dont toutes les productions ont une faveur décidée dans les marchés de l'Europe. *Il y a une cauſe premiere, la culture; le ſol le plus fertile ne produit rien de rien: la chimère de l'âge d'or eſt paſſée: nous ne croyons plus à ces ruiſſeaux de lait & de miel, qui diſpenſoient l'homme du travail: les fruits ne viennent plus ſans culture: le tréſor qui nous reſte de toutes les*

fables de l'âge d'or, c'eſt le travail: La Fontaine l'a dit,

Et le travail eſt un tréſor.

Mais les inſtruments du travail, qui les a portés aux Colonies? La Métropole. Qui a peuplé ces Colonies? La Métropole. Qui leur a fourni les bras néceſſaires à la culture? La Métropole. Qui les a ſecourues, protégées, défendues? C'eſt encore la Métropole. Oui, Monſieur, c'eſt le commerce de France qui a porté les premiers Noirs qui ont défriché la terre, qui ont abbatu ces vieux chênes qui exiſtoient depuis des ſiècles: c'eſt le commerce de France, qui a mis les Colons à portée de tourmenter leur terre pour la rendre féconde: la Colonie à ſon tour, a enrichi le commerce & la Métropole par le tribut de ſes denrées, en échange de celles que nos manufactures lui ont portées. Cet échange ſubſiſte encore: il eſt admirable: & tous ces rapports réciproques compoſent cette chaîne immenſe, qui lie la Colonie avec la Métropole: les Vaiſſeaux ſont les Ponts par leſquels la France & ſes Colonies ſemblent ſe toucher: que cette harmonie eſt délicieuſe, Monſieur! Comme ces rapprochements, dûs à l'art de la navigation & du commerce, ſont intéreſſants! Et vous voudriez nous perſuader, qu'il ſeroit utile à la Nation que les Etrangers vinſſent couper cette chaîne, & interrompre ce Pont, que notre induſtrie a jetté ſur les mers.

Si les Colonies ſe ſont enrichies ſous l'origine des loix prohibitives, elles peuvent donc continuer à s'enrichir par la même voie, & avec les mêmes ſecours.

Pourquoi contredire un fait qui eſt plus fort que tous les raiſonnements? La vérité dépoſe contre vos aſſertions: que cette vérité eſt puiſſante! On a beau renverſer tout ce qui eſt autour d'elle, elle eſt

changer les habitudes de nos Colons. La parité de ces deux ſyllogiſmes étant évidente, nous demanderons ce qu'il faut dire, ce qu'il faut penſer des diſtributeurs & des acheteurs d'une pareille logique, quand ſur-tout il étoit ſi facile de s'expliquer le progrès de nos Colonies par l'incroyable fertilité d'un ſol dont toutes les productions ont une faveur décidée dans les marchés de l'Europe.

inébranlable : elle eſt toujours debout au milieu des débris, ſemblable à ces colonnes qui ſurvivent à la deſtruction du Temple dont elles faiſoient le ſuperbe ornement. Pourquoi vous livrer à une ironie plus affligeante qu'elle n'eſt gaie ? Pourquoi nous faire déraiſonner ? Il n'eſt pas un Commerçant de la Métropole, qui ne faſſe des vœux pour que les Colons, moins entraînés par leur généroſité, ne dépenſent plus au-delà de leurs revenus : ce n'eſt point la nourriture des eſclaves, ce ne ſont point les frais de culture qui ont obéré les Colons : c'eſt leur dépenſe dans la Métropole, & cette dépenſe quelquefois a été exceſſive : ce n'eſt ſûrement pas l'admiſſion de l'Etranger dans la Colonie, qui remédiera à leurs prodigalités.

J'ai dénoncé un argument inſoutenable ; j'ai dit qu'il n'étoit pas logique de conclure en faveur des loix prohibitives, de cela ſeul que les Colonies avoient proſpéré ſous ce régime prohibitif. J'ai dit qu'elles avoient proſpéré malgré ce régime, comme elles avoient proſpéré malgré la mauvaiſe régie des Colons. J'ai expliqué ce ſuccès obtenu malgré tant d'obſtacles, par l'incroyable fertilité d'un ſol dont toutes les productions avoient une faveur décidée dans les marchés de l'Europe : cependant, Monſieur, vous admirez la préciſion de l'Auteur dans le raiſonnement dénoncé au tribunal des logiciens ; pour juſtifier ce raiſonnement, vous nous avertiſſez que la chimère de l'âge d'or eſt paſſée, & nous le ſavions de reſte ; que la fertilité du ſol n'eſt rien ſans le travail, & nos Cultivateurs qui portent le poids du jour dans le voiſinage de l'Equateur le ſavent bien mieux que vous. Vous ajoutez que ce travail n'a exiſté que par les fournitures des Négociants Français ; & les Colons, qui très-certainement ont acheté plus de Négres de l'Etranger qu'ils n'en ont eu par les Marchands Français, vous nieront toujours cette aſſertion : cependant c'eſt ce fait inſoutenable, c'eſt ce fait au moins conteſté

que

que vous nous préſentez comme une vérité inébranlable, comme des colonnes toujours debout, & qui comme vous voyez n'ont pas beſoin de la force de Samſon pour être renverſées. Mais pourquoi vous fatiguer à ſoutenir un fait qui ne vous ſera jamais paſſé, quand nous mettons en principe que dans tous les cas, les Colonies ne doivent exiſter que pour le plus grand bien de la Métropole. Tenons-nous-en là, Monſieur, ſans nous jetter dans des écarts qui ne peuvent qu'impatienter nos lecteurs; expoſons ce qui nous paroîtra devoir opérer ce plus grand bien, & attendons enſuite le jugement du Public ſur un objet ſi digne de ſon attention, puiſque la très-grande proſpérité de la France n'exiſte que par ſes Colonies qui tous les jours deviendront moins utiles, ſi nous ne prévenons pas le progrès des Colonies rivales par une adminiſtration déſormais aſſez éclairée & aſſez courageuſe pour préférer le vrai à la routine, & pour défendre l'intérêt général contre les clameurs de l'intérêt particulier.

Comme cet aveu eſt ſimple & plein de candeur! Comment y répondez-vous, Monſieur? Vous allez choiſir l'époque la plus déſaſtreuſe, la guerre de 1754, où le commerce fut frappé avant d'avoir pu prévoir les coups qu'on lui a portés. La Guadeloupe fut conquiſe: la Martinique réſiſta long-temps: les Etrangers ne furent pas admis, mais il fut accordé des paſſeports aux Hollandais; la Hollande fit beaucoup d'expéditions, & les Anglais n'en reſpectèrent aucune, & ils confiſquèrent même les Navires

R. Nos Négociants ont affirmé dans tous les tems que, même dans le cas de guerre, les Ports des Colonies devoient être fermés à l'Etranger, & ils ne réuſſirent que trop bien en 1756 à le perſuader au Miniſtre qui ſongeoit alors à aſſurer l'approviſionnement des Colonies par les Neutres. A l'entrée de la derniere guerre, le Gouvernement fut vivement ſollicité de protéger les ſpéculations des pourvoyeurs excluſifs de nos Iſles par une prohibition abſolue; mais

VII.

On a cru en France devoir déroger aux loix prohibitives pendant la guerre; mais il n'avoit pas encore été propoſé de permettre l'entrée dans nos Colonies aux Etrangers en tems de paix.

pour cette fois le Gouvernement s'obſtina à penſer qu'il falloit premièrement aſſurer dans nos Colonies la ſubſiſtance de l'Armée, celle des Colons & de leurs Eſclaves, ôter à l'Ennemi les occaſions de s'enrichir de nos pertes, réſerver pour l'armement de nos Eſcadres les gens de mer qui, employés par nos Armateurs, n'auroient pû qu'être bientôt entaſſés dans les priſons de l'Angleterre, diminuer les recrues de cette Puiſſance ennemie par l'occupation du Matelot étranger dans la navigation de nos Colonies, pourvoir encore avec ſûreté au débouché de nos denrées du Royaume par des Neutres aſtreints à n'y tranſporter que des cargaiſons françaiſes; & il ne paraît pas qu'on ait eu à ſe repentir de la préférence donnée à ces diverſes diſpoſitions. Sans doute le retour de la paix a dû tout ramener à l'ordre accoutumé; mais puiſqu'il eſt bien reconnu que même dans cet état de paix quelques parties eſſentielles d'importation & d'exportation n'en ſont pas moins en grande ſouffrance dans nos Iſles, pourquoi ſeroit-il jugé déraiſonnable de ſuppléer par l'Etranger *de leurs Alliés. Cependant, Monſieur, dans ce même temps la Martinique ſubſiſta : ſes braves Colons firent plus de treize cent priſes aux Anglais, & leur courage nourrit leur Colonie. C'eſt un hommage que je leur rends avec bien du plaiſir : qu'il ſeroit fâcheux pour la France, de perdre une Colonie dont les Habitants ont déployé tant de valeur, & dont l'honneur eſt le principal caractère !*

Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner ſi l'admiſſion preſque illimitée des Navires neutres pendant la dernière guerre, a fait du bien ou du mal à la Métropole : mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Commerçant Français reſſent encore les effets de la plaie profonde que leur admiſſion a cauſée au commerce de la Métropole. Mais pourquoi voudriez-vous que la France ne pût point en temps de guerre, porter à ſes Colonies leurs beſoins? Nos ennemis ont bien ſuffi aux leurs : il y a ſûrement une raiſon pour cela ; cette raiſon, la voici. Les Anglais font tout le commerce qu'ils peuvent faire : leur navigation eſt plus conſidérable que la nôtre : il faut donc augmenter notre navigation : il faut augmenter notre pêche.

Je vous demande ſi la permiſſion aux Etrangers, de porter à nos Colonies des bœufs & de la morue, eſt propre à favoriſer notre navigation & notre pêche? je vous demande ſi réduire la Métropole à ne recevoir de ſes Colonies, que ce qu'elle peut conſommer de leurs denrées, ſeroit un moyen d'augmenter la Marine nationale? je vous demande encore ſi la permiſſion aux Etrangers de porter de la farine, comme vous n'allez pas tarder à le dire, ſeroit un moyen d'accroître notre navigation? Par cette permiſſion, vous perpétuerez donc la dépendance où vous prétendez que nous ſommes de l'Etranger, pour la fourniture de nos Colonies en temps de guerre? Il vous ſera difficile de vous tirer de là: je vous renferme dans le cercle de vos principes, il faut que vous nous répondiez avant d'en ſortir: vous nous prêtez des armes, puiſque nous vous combattons avec vos mêmes opinions.

à ce *deficit*, quand ſur-tout il eſt ſi aiſé de démontrer que le réſultat de cet expédient eſt d'une évidente & notable utilité pour la Métropole, quoiqu'en puiſſent dire les amateurs de l'excluſif abſolu?

Il eſt certain que M. de Machault voulut en 1756, pourvoir par les Neutres à l'approviſionnement de nos Colonies, & que toutes les Places de Commerce maritime y formèrent oppoſition. Celle de Bordeaux ſe diſtingua par l'envoi de deux Députés chargés d'appuyer à Verſailles les réclamations des Négociants. Heureuſement, Monſieur, vous n'avez pas oublié que les ennemis du Royaume furent complétement de leur avis, & qu'ils confiſquoient les Navires Neutres qui s'approchoient de nos Iſles. La Martinique eut la reſſource des priſes que les Corſaires de cette Iſle au nombre de cinquante ou ſoixante faiſoient journellement ſur les Anglo-Amériquains; mais les proviſions reçues par cette voie vendues à l'encan, ne pouvoient être achetées qu'avec de l'argent; & pour en avoir, il falloit donner au plus vil prix les

denrées de la Colonie. Ces denrées n'avoient de débouché que par les bateaux Hollandais qui échappoient difficilement à l'ennemi. Encore falloit-il que ces bateaux qui n'étoient que de trente à soixante-dix tonneaux, payassent à leur entrée un impôt de 3000 liv. avec addition de 120 liv. pour les Secrétaires chargés d'expédier les permissions du Gouverneur & de l'Intendant. Ainsi ces Colons dont vous célébrez, dont vous illustrez aujourd'hui les services, étoient alors dans une misère dont certainement on ne se fera jamais une idée exacte; & c'étoit bien pis à S. Domingue où la course étoit nulle. Je vous épargne le tableau de tant d'horreurs.

A l'entrée de la dernière guerre les Négociants du Royaume firent les mêmes représentations qu'en 1756, contre l'admission des Neutres dans nos Colonies, & ils eurent le même succès auprès du Gouvernement. La Martinique n'avoit plus la ressource des Corsaires, qui dans chacune des guerres précédentes avoient conduits dans cette Isle quinze & jusqu'à dix-huit cent Navires chargés dans le continent voisin pour l'approvisionnement des Isles Anglaises. Les Colons de ce continent étoient devenus nos alliés. La disette fut donc générale dans nos Colonies, & la calamité qui dévastoit ces établissemens si utiles étoit à son comble, lorsqu'en 1780 le Ministere vint à leur secours par l'admission des Neutres à un approvisionnement reconnu impossible à nos Négociants. Nous n'avons pas exagérés les avantages que le Royaume a retiré de ce meilleur système; & j'admire comment ces avantages ont pu se convertir à vos yeux en objets de douleur, e plaie profonde dont le commerce Français n'est pas encore guéri. Au moins conviendrez-vous que rien n'obligeoit nos Armateurs des Ports marchands à exposer leur fortune dans un commerce alors trop orageux, & qu'ils auroient beaucoup mieux

fait d'abandonner à des Etrangers dont l'affluence ne pouvoit qu'annoncer leur ruine, & le rétabliſſement de la proſpérité dans nos Colonies, au grand avantage des Commerçants Français eux-mêmes, auxquels cette proſpérité préparoit un commerce d'autant plus utile au retour de la paix. Aſſurément, Monſieur, il n'eſt pas difficile de voir qu'ils auroient beaucoup mieux fait de s'en tenir à cette perſpective, & de la préférer au parti de commercer eux-mêmes ſous le pavillon Neutre, puiſque les pertes dont vous parlez ne peuvent être imputées qu'à la part que nos Négociants ont eu l'imprudence de prendre dans un commerce alors viſiblement & exceſſivement forcé par les Etrangers; mais vous n'en direz pas moins que les Négociants du Royaume auroient pu ſuffire à l'approviſionnement des Colonies, & que dans les guerres futures, ils pourront également y ſuffire. Vous me demandez pourquoi en effet nos Négociants ne pourroient pas ſuffire aux beſoins de nos Colonies, puiſque les Anglais ſuffiſent bien aux beſoins des leurs; & la réponſe eſt facile. Les Anglais commercent dans toutes les parties du monde, & vous ne faites que le commerce des Colonies: auſſi les Anglais ont-ils plus de commerce que de Colonies, & nous au contraire nous avons plus de Colonies que de commerce; c'eſt-à-dire, que les Anglais ſuffiſent dans leurs Iſles à tous les objets d'importation & d'exportation avec une telle ſurabondance, qu'ils pourroient encore ſuffire aux mêmes objets dans nos Iſles, s'ils avoient la permiſſion d'y vendre & d'y acheter; tandis que nos Négociants laiſſent en parfait abandon une partie notable des denrées de nos Iſles, ne les approviſionnent qu'imparfaitement, & à des conditions trop onéreuſes. Vous me demandez pourquoi nos Négociants ne pourroient pas ſuffire en tems de guerre à l'approviſionnement de nos Colonies; & je vous répondrai que c'eſt parce que le com-

merce des Colonies, le ſeul que nos Négociants veulent faire ; & qu'ils font ſi imparfaitement, ne ſauroit dans l'état actuel des choſes, occuper & entretenir plus de dix-huit mille matelots, dont par l'effet néceſſaire de nos loix prohibitives, la demie ou au moins le tiers a toujours été & ſera toujours conduit dans les priſons d'Angleterre immédiatement après le premier coup de canon tiré ſur la mer. Et de cette vérité de fait je concluerai en paſſant, que tout cet étalage de forces navales que vous prétendez aſſurer au Royaume par la navigation des Colonies, ne ſera jamais qu'une chimère, tant que vous perſiſterez dans votre ſyſtême excluſif de toute navigation étrangere en cette partie même en tems de guerre ; puiſque notre navigation marchande, loin de pouvoir fournir alors à la Marine Royale, ſera toujours en évidente impoſſibilité de ſe ſuffire à elle-même. Je n'en ſuis cependant pas moins convaincu de la néceſſité d'augmenter le nombre de nos gens de mer par tous les expédients qui n'iront pas juſqu'à écraſer le principal pour l'amélioration de l'acceſſoire ; & les queſtions dont vous me preſſez, ne vous ſerviront pas autant que vous l'avez eſpéré, pour me mettre en contradiction avec moi-même.

Je vous obſerverai d'abord que les Colonies ſont des établiſſements de commerce, & non des ſéminaires de matelots ; parce qu'en toute conteſtation il faut pour pouvoir juger, établir premiérement les qualités des Parties. Je conviendrai cependant que les Colonies & le Commerce ayant beſoin de protection, doivent à la Marine Royale une contribution pour prix de leur ſûreté. J'eſpere que de votre côté vous conviendrez que cette contribution doit avoir des bornes. J'eſpere encore que vous m'accorderez que la force navale ne doit en bonne économie être conſidérée que comme remede ; & que dans tout ménage bien ordonné, ce n'eſt pas par les remèdes que doit commencer

l'approvisionnement. J'espere aussi que mettant de l'ordre dans vos pensées & dans vos appréciations, vous voudrez d'abord assurer la prospérité du Royaume par celle du Commerce national, & celle du Commerce par la prospérité des Colonies. J'espère enfin que mettant également de l'ordre dans l'exécution de vos vues, vous pourvoirez avant tout à la prospérité des Colonies qui amenera à sa suite la prospérité du Commerce, d'où résultera la prospérité du Royaume. Les choses ainsi ordonnées, il ne nous reste plus qu'à déterminer l'impôt que le Royaume peut asseoir raisonnablement sur le Commerce & sur les Colonies pour l'entretien des forces navales; & sans doute vous conviendrez que cet impôt qui ne doit jamais être mis sans nécessité, ne doit pas, lors même qu'il sera estimé nécessaire, être porté au point de ruiner le protégé par le protecteur; autrement je vous rappellerois la Fable du Jardinier & son Seigneur, & alors vous me permettriez à coup sûr de songer premierement au Jardinier dans la composition à régler entre les divers intérêts que nous avons à concilier. Pour établir cette composition, je vous dirai d'abord que dans tous les temps nous devons accorder aux Colonies tous les avantages que nous pourrons leur céder sans nuire au Commerce & à la Navigation du Royaume, & que nous devons également accorder au Commerce National tout ce que nous pourrons lui céder sans nuire à la force navale. De-là il suivra 1° que tant que notre pêche qui intéresse également le Commerce & la Navigation, aura un débouché utile en Europe soit par notre propre consommation, soit par la consommation de l'Etranger, nous devons approvisionner nos Colonies par le poisson de l'Etranger, s'il est à prix très-inférieur à celui de notre poisson en Europe, par la raison simple que le Royaume a un intérêt évident à ménager la richesse de ses Colonies, & à

ne pas uſer ſans utilité & en pure perte ce moyen d'échange ; d'où dépend le progrès poſſible du Commerce actif de la Nation avec l'Etranger par la converſion de nos denrées de difficile défaite en denrées de nos Colonies dont la vente utile eſt infaillible dans les marchés de l'Europe. Or, il eſt de fait que dans l'état actuel des choſes, la Pêche Françaiſe ne ſurpaſſe pas la quantité néceſſaire à la conſommation du Royaume en y joignant les verſements que Marſeille fait de cette denrée en Italie. Il eſt de fait que le prix actuel de notre morue en Europe peut être établi au moins à 32 liv. tandis que celle du continent Américain ſi voiſin de nos Iſles, n'eſt pas ſur les lieux au-deſſus de 15 à 18 liv. ainſi il réſultera des prémiſſes établies que non-ſeulement la morue Américaine doit être maintenant admiſe dans nos Colonies ; mais qu'elle doit encore y être admiſe ſans aucun impôt ; 2° il réſultera des prémiſſes établies que ſi notre Pêche eſt augmentée juſqu'à n'avoir plus en totalité ſa vente, utile en Europe, elle doit s'emparer du marché de nos Iſles, & prendre dans la conſommation de nos Colonies tout l'eſpace qu'elle aura beſoin d'occuper ; & pour qu'elle puiſſe prendre tout cet eſpace nonobſtant la concurrence de la morue etrangere qui nous ſera encore néceſſaire pour compléter l'approviſionnement des Colonies, celle-ci ſera impoſée à 3 liv. & la morue Françaiſe gratifiée d'une prime de 6 liv. par quintal. On peut croire que dans les premiers temps de cet approviſionnement par la Pêche Françaiſe, le ſuperflu de cette Pêche en Europe ne s'élevant pas au quart du néceſſaire à nos Colonies, le poiſſon étranger continuant d'être admis pour les trois-quarts de l'approviſionnement complet, & étant impoſé à 3 liv. par quintal, le produit de ce droit ſurpaſſera le montant des primes accordées à l'approviſionnement national ; 3° il réſultera des prémiſſes établies que ſi la Pêche Françaiſe

pouvoit

pouvoit être portée jusqu'à suffire par son superflu en Europe ; à l'énorme quantité qu'exige l'approvisionnement de nos Colonies, le poisson étranger devroit alors être écarté non par une prohibition absolue qui pourroit en certains cas compromettre la subsistance des esclaves ; mais par un droit égal à une prohibition, dans les tems où la morue Française seroit vendue dans nos Isles à prix supportable : & nous estimons que ce droit devroit être porté jusqu'à 6 liv. par quintal ; mais jamais au-delà, puisqu'un droit plus fort produiroit nécessairement un très-grand mal, celui des versements en fraude.

4°. Il résultera encore des prémisses que nous avons établies ; que dans les tems de guerre qui portent les assurances à trente pour cent & souvent bien au-delà, le Commerce national ne sauroit être confié au Pavillon Français sans qu'il en résultât un dommage infini tant pour le Commerce de la Nation que pour la Marine Royale, tandis que par l'occupation de tous nos gens de mer sur nos escadres, la Marine Royale auroit toute sa puissance possible ; tandis que par la préférence donnée à la Navigation neutre pour l'exploitation du Commerce national, ce Commerce auroit toute sa sûreté, toute son extension possible ; & qu'autrement pour vouloir atteindre à tout, on n'atteindroit à rien.

Je reviens aux questions par lesquelles vous avez prétendu me mettre en contradiction avec mes principes, & me réduire à l'impossibilité de répondre. Vous me demandez si réduire la Métropole à ne recevoir dans nos Ports que la quantité de denrées de nos Isles nécessaire à la consommation du Royaume, seroit un moyen d'augmenter la Marine nationale ; & je vous ai déja fait voir dans ma réponse à l'Article V, comment dans cette hypothèse, notre Marine Marchande seroit mieux employée ; comment elle ne pourroit qu'être augmentée. Vous me demandez

ſi la permiſſion accordée à l'Etranger de porter du bœuf & de la farine dans nos Colonies, pourroit être un moyen d'augmenter notre Marine; & je vous réponds ſans efforts qu'au moins cette permiſſion ne lui portera aucun préjudice, puiſque l'occupation de nos Navires Marchands eſt meſurée non ſur les exportations de l'Europe; mais ſur celles des Colonies dont le volume ſurpaſſera toujours celui des approviſionnemens ſoit en bœuf, farine, ou toute autre eſpèce de marchandiſes néceſſaires à nos Colonies.

Mais puiſque vous avez réſolu de croire que nos forces Navales dépendent de l'occupation de nos Matelots par le Commerce du Royaume avec ſes Colonies, ne me feroit-il pas permis de vous demander ce qu'étoient nos Iſles lorſque Louis XIV triomphoit des Flottes combinées de l'Angleterre & de la Hollande? Aſſurément, Monſieur, il faut bien qu'on eût alors d'autres moyens de multiplier les gens de mer; & en vérité, je ſerois tenté de croire que leur nombre a diminué en raiſon du progrès de nos Colonies dont le Commerce trop facile & trop lucratif a fait abandonner bien des parties de Navigation, qu'on ne dédaignoit pas alors. Il eſt au moins certain que nos Armateurs ont envoyé pendant longtemps bon nombre de Navires à la Pêche de la Baleine aujourd'hui abſolument délaiſſée, & qui nous rendant autrefois créanciers où nous ſommes aujourd'hui débiteurs, formoit encore pour notre Marine Royale, des Matelots d'une valeur à laquelle n'atteindront jamais ceux que vous prétendez nous donner par la très-plate & trop facile Navigation entre le Royaume & ſes Colonies.

VIII.
Les Nations Etrangères qui poſſèdent comme nous des Colonies

R. Il nous ſemble que les diverſes Nations pourroient compter entr'elles de leurs erreurs reſpectives, comme les particuliers

On vous cite là un grand exemple, Monſieur; ce concert unanime de toutes les Nations, eſt bien frappant: cette uniformité de principes

& de législation, à la fois chez tous les peuples & dans tous les temps, est une vérité bien imposante. Vous reconnoissez l'antiquité de ces maximes, & leur exacte observation chez nos voisins. Comment y répondez-vous ? Il nous semble, *dites-vous*, qui ne seroit pas pour cela démontré absolument, que la Nation qui voudroit se singulariser en se ralliant au vrai, dût être nécessairement dans le cas de s'en repentir : & pourquoi n'en pas faire l'essai, ne fût-ce que par curiosité ? Peut-être aussi seroit-il plus décent de préférer l'observation à l'habitude d'imiter, si anciennement & si justement décriée, comme ne laissant pas assez d'intervalle entre l'homme & le bétail.

Certainement, Monsieur, vous n'avez pas voulu parler sérieusement : vous avez voulu égayer une discussion un peu sèche, par une plaisanterie : mais vous êtes-vous flatté de faire rire les bons esprits ? Avez-vous pu croire qu'ils applaudiroient à l'essai que vous proposez de faire ? Vous voulez exposer au succès d'une expérience, la prospérité de tout un Royaume ; d'une expérience, que l'usage de toutes les Nations proscrit, que les vraies comptent entr'eux de leur fournitures respectives ; & ce compte d'erreurs réciproques se trouvant ordinairement balancé, on pourroit croire que personne n'auroit tort, parce que personne n'auroit perdu. Mais il nous semble qu'il ne seroit pas pour cela absolument démontré que la Nation qui voudroit se singulariser, en se ralliant au vrai, dût être nécessairement dans le cas de s'en repentir. Et pourquoi n'en pas faire l'essai, ne fût-ce que par curiosité ? Peut-être aussi seroit-il plus décent de préférer l'observation à l'habitude d'imiter si anciennement & si justement décriée comme ne laissant pas assez d'intervalle entre l'homme & le bétail. Mais en attendant l'heure toujours tardive du retour au vrai, nous nous permettrons de dire que l'esprit mercantil est par-tout le même ; que par-tout il tend au monopole ; que par-tout, cependant, les loix du Commerce ont été écrites sous la dictée des Commerçants ; & nous en conclurons que le consentement unanime de toutes les Nations de l'Europe aux loix prohibitives du Commerce étranger dans les

aux Antilles, & sur le continent de l'Amérique, n'y ont jamais donné entrée en aucun tems, n'y sous aucun prétexte à d'autres qu'aux Nationaux ; c'est pourtant bien là le cas de la réciprocité, cela seul devoit décider la question.

Colonies, loin de préſenter un témoignage impoſant en faveur de ces loix, eſt plutôt contr'elles un préjugé légitime, par la raiſon que pour faire des loix, il faut au moins être juſte ; que pour être juſte, il faut au moins être déſintéreſſé ; & que pour être déſintéreſſé, il faut au moins n'être pas Marchand.

maximes condamnent ; & dont toutes les légiſlations annoncent le danger.

C'eſt ici que votre ſtyle ſe ſerre, pour que les vérités en ſortent avec plus d'éclat.

Les Loix du Commerce, *dites-vous*, ont été écrites ſous la dictée des Commerçants ; & nous en conclurons, que le conſentement unanime de toutes les Nations de l'Europe aux Loix prohibitives du commerce étranger dans les Colonies, loin de préſenter un témoignage impoſant en faveur de ces Loix, eſt plutôt contre elles un préjugé légitime ; par la raiſon, que pour faire des Loix, il faut au moins être juſte : que pour être juſte, il faut au moins être déſintéreſſé ; & pour être déſintéreſſé, il faut au moins n'être pas Marchand.

Vous ſuppoſez ſans doute que ces Loix ont été écrites ſous la dictée des Commerçants, parce que ces Loix leur ſont profitables ; & vous fondez votre préſomption ſur cet axiôme de droit, que celui-là peut être raiſonnablement ſoupçonné d'une action, à qui l'action apporte profit. *Je pourrois vous répondre que M. Colbert que ſon expérience avoit éclairé ſur les abus, & les inconvénients de l'admiſſion des Etrangers dans les Colonies, a promulgué les premières Loix prohibitives, & qu'il n'a pas eu beſoin du concours des Négociants. Mais votre manière de prouver me ſéduit, & je veux à mon tour vous repliquer. Une Loi qui contrarie tous les principes reçus juſqu'à ce jour, une Loi oppoſée aux maximes pratiquées par toutes les Nations, n'apporte point avec elle un préjugé légitime en ſa faveur, parce qu'alors elle paroît l'ouvrage de la ſollicitation, & avoir été arrachée par l'importunité : or celui qui ſollicite une Loi nouvelle, doit au moins être juſte ; pour être juſte, il faut au moins être déſintéreſſé : & pour être déſintéreſſé, il faut au moins n'être pas Colon. Il me ſemble, Monſieur, que dans cette manière de raiſonner, il y a autant de logique*

que dans la vôtre : car en conſcience, pourriez-vous aſſurer que l'intérêt du Colon n'a aucune part à tout ceci ? C'eſt une queſtion que je prends la liberté de vous faire.

J'ai bien voulu, Monſieur, paſſer à l'Auteur que vous défendez, ce qu'il a affirmé du conſentement unanime des Nations de l'Europe au régime abſolument prohibitif de tout Commerce étranger dans les Colonies; & je perſiſte dans mon opinion ſur la valeur de ce conſentement en le ſuppoſant réel. Mais puiſque les raiſons qui fondent cette opinion ont manqué leur effet ſur vous; puiſque ce conſentement unanime vous paroît toujours égal au plus invincible de tous les arguments, il faut une fois en faire juſtice exacte & établir le vrai. Non, Monſieur, ce conſentement n'exiſte pas tel que vous l'affirmez. Les Danois ont toujours permis dans leurs Colonies l'entrée & la ſortie de toutes les denrées du crû de l'Amérique Septentrionale; & en dernier lieu nous avons vu dans les Papiers publics qu'ils y permettoient également l'entrée & la ſortie des Noirs ſans payer aucun droit. Les Hollandois permettent aux Etrangers dans leurs Colonies l'entrée des comeſtibles de toute ſorte, des animaux vivants, des bois, du goudron, & l'exportation des ſyrops & taffias. Un acte du Parlement d'Angleterre permit en 1766 à tous les Etrangers indiſtinctement d'introduire à la Jamaïque & à la Dominique dans des Ports déſignés les comeſtibles quelconques, les animaux vivants, les bois de toute eſpèce, les cotons & l'indigo ſans payer aucun droit. L'introduction du ſucre étoit permiſe en payant des droits. Tous les objets de fabrique étoient prohibés. Cet acte permettoit encore la ſortie des Négres, des ſyrops, de la bierre; de toutes les denrées du produit des Manufactures Anglaiſes: & cependant les Anglais étoient bien moins que nous dans le cas d'admettre les comeſtibles des Etrangers indiſtinctement, puiſ-

autorité des nations en faveur du monop. discutée.

Lettre de Rousseau de Vienne établie dans l'Isle de qui lui a été cédée une entière liberté de commerce.

qu'ils poſſédoient alors les treize Provinces aujourd'hui indépendantes. Les Commerçants de la Jamaïque s'étant oppoſés en 1773, au renouvellement de cet acte qui n'avait été établi que pour ſept ans, l'acte n'en fut pas moins renouvellé pour ſept autres années, avec addition du Port de S. George dans l'Iſle de la Grenade, aux Ports déſignés en 1766 pour l'introduction des Etrangers. J'ignore s'il aura été encore renouvellé en 1780; mais c'eſt choſe vraiſemblable, puiſque les raiſons d'établir ces Ports francs dans les Iſles Anglaiſes, doivent avoir pris plus de force par la révolution de l'Amérique; mais ce que des lettres de nos Iſles affirment comme très-certain, c'eſt qu'actuellement les Navires des treize Provinces aujourd'hui indépendantes, ſont tolérés dans les Iſles Anglaiſes avec toutes les productions du crû de ces Provinces, & que les Adminiſtrateurs ſont dans ces Iſles très-peu près regardants ſur les denrées que ces Navires y chargent pour leur retour au continent. Cependant les Anglais ont encore des poſſeſſions immenſes dans le continent de l'Amérique Septentrionale; il leur importe par conſéquent d'encourager la culture & le Commerce de ces contrées en réſervant excluſivement aux Colons de la nouvelle Ecoſſe, du Canada, &c. le marché des Iſles Anglaiſes pour la vente de leurs denrées. Il eſt au moins très-évident que nous ſommes bien moins intéreſſés que les Anglais à cette admiſſion des commeſtibles étrangers dans nos Iſles, puiſque nous n'avons ni culture ni Commerce à protéger dans le Continent de l'Amérique. Jugez maintenaut, Monſieur, de la valeur de l'argument pris de l'exemple des Nations Etrangeres pour le ſoutien de votre régime favori; & puiſque vous avez pris engagement de déférer au conſentement de tous les peuples, comme à la meilleure de toutes les preuves, comme au plus puiſſant de tous les argumens, il me ſemble que je n'ai plus beſoin

contre vous que de vous-même, & que je pourrois tenir le procès pour fini; mais j'abandonne les avantages que vous me cédez, & je me charge de vous prouver qu'en supposant le régime absolument prohibitif strictement observé dans les Isles Anglaises, l'exemple de cette Nation ne concluroit rien en votre faveur, par la raison que les choses entre les Anglais & nous sont bien loin d'être semblables. Je vous l'ai déja dit, Monsieur, les Anglais ont plus de Commerce que de Colonies, & nous avons plus de Colonies que de Commerce. Il n'est dans leurs Isles à sucres aucun objet d'importation & d'exportation auquel ils ne suffisent avec surabondance. Tous les approvisionnemens y sont au plus bas prix, & les sucres dans les Isles Anglaises sont constamment plus chers de vingt pour cent que dans les Colonies Françaises. Un Nègre de choix ne coûte au Colon Anglais que deux milliers & tout au plus deux milliers & demi de sucre but, & cinq milliers de la même denrée payeroient à peine un Nègre de traite Française. En Angleterre les Loix prohibitives du Commerce étranger dans les Colonies ne sont maintenues qu'avec l'intention d'y porter au plus haut degré, la richesse que le régime prohibitif rapporte ensuite à la Métropole. En Angleterre la premiere sollicitude du Gouvernement est pour les Colonies, & toutes les décisions sont en leur faveur lorsqu'il y a discorde entre l'intérêt du Commerçant & celui du Colon. Dans la guerre de 1756 les magasins des Colonies Anglaises regorgeoient des comestibles pris sur les Navires Français. Les Capitaines des Navires Anglais voyoient leurs Armateurs ruinés par le bas prix auquel ces comestibles étoient tombés; ils demanderent l'exportation de ceux qui provenoient des prises: les Colons s'y opposèrent, & la décision fut en leur faveur d'après ce principe immuable chez les Anglais, qu'il ne fallait jamais être inquiet sur l'état du Commerce national avec

les Colonies, tant que celles-ci ſeroient en proſpérité, puiſque cette proſpérité étoit toujours ramenée à la Métropole par le régime prohibitif. Dans cette partie de l'Adminiſtration Anglaiſe tout eſt lié, tout ſe ſoutient : ils veulent que les Colonies ne ſoient riches que pour la Métropole, & ils ont raiſon ; mais pour cela même ils veulent que leurs Colonies ſoient maintenues dans la plus grande proſpérité poſſible, & ils ſont conſéquents. En France au contraire l'Adminiſtration des Colonies n'eſt qu'un aſſemblage monſtrueux de vues & de diſpoſitions incompatibles. On veut que nos Colonies étendent leurs cultures, & en leur refuſant les Eſclaves néceſſaires à cette culture, on leur refuſe encore les ſubſiſtances néceſſaires à ces Eſclaves. On veut que nos Colonies ſoient riches, & en bornant leurs revenus par le refus des inſtrumens néceſſaires, on délibere encore ſi on ne convertira pas en non valeurs ou à peu près, les ſyrops & taffias qui dans les Iſles Anglaiſes font la cinquieme ou au moins la ſixieme partie des revenus des planteurs. On veut qu'elles multiplient les échanges entr'elles & la Métropole ; & on les met dans la néceſſité de retrancher à la culture des denrées commerçables, pour ſuffire à la ſubſiſtance des Nègres par la culture des comeſtibles. On voudroit que la France fût le ſeul marché de l'Europe pour la vente des denrées Coloniales ; & ſur ſoixante-dix à quatre-vingt mille Noirs exportés annuellement des côtes d'Afrique pour la culture de ces mêmes denrées dans les divers établiſſements des Européens en Amérique, à peine permet-on au Colon Français d'acheter la ſeptieme partie de ces inſtrumens néceſſaires, dont le ſurplus laiſſé & abandonné au progrès des Colonies rivales, auroit par cela ſeul ruiné les nôtres, ſi les plantations Anglaiſes avoient pu être augmentées, & ſur-tout ſi la Métropole n'avoit été ſecourue malgré elle-même par l'expédient de la contrebande.

Contradiction dans l'Adminiſtration des colonies ſous le régime prohibitif.

En

En un mot en Angleterre l'inſtrument prohibitif n'eſt confié qu'à l'Adminiſtration, & l'Adminiſtration ne s'en ſert que pour enrichir la Métropole par la proſpérité des Colonies, proſpérité toujours conſidérée comme moyen préalablement néceſſaire : en France au contraire, il ſemble que l'inſtrument prohibitif appartienne à titre de Patrimoine à nos Commerçants qui, les Lettres-Patentes de 1727 à la main, n'ont jamais manqué de diſputer au Gouvernement tout ce qui leur paroît ne pas convenir à leur intérêt particulier, & ſont bientôt réunis pour réclamer contre les plus juſtes & les plus utiles diſpoſitions des Miniſtres du Roi : & puiſque la prohibition Anglaiſe reſſemble à la prohibition Françaiſe comme l'édification reſſemble à la deſtruction ; puiſque par-tout ailleurs on a poſé des bornes où vous êtes décidé à n'en jamais ſouffrir, qui pourroit ſans étonnement vous entendre célébrer le conſentement unanime de toutes les Nations au régime que vous défendez, la légiſlation uniforme de tous les peuples en faveur de la prohibition abſolue comme la plus impoſante de toutes les vérités, comme un témoignage qui ne permet contre vous aucune objection.

IX.

On propoſe aujourd'hui l'entrée dans nos Colonies pour les Anglo-Amériquains.

Vous avez raiſon de dire, Monſieur, que cette propoſition n'eſt pas de fraîche date : ſans citer toutes les époques où elle eut lieu, je me bornerai à vous citer celle de 1775. *Vous devez avoir conſervé le ſouvenir des vingt-deux conférences tenues chez M. de Sartine, auxquelles aſſiſtèrent les Députés des Colons, & ceux des Chambres de Commerce : les Colons n'ont pas plus oublié ces conférences, que Junon n'oublia le jugement de Pâris ; mais comme il eſt peut-être*

R. Cette propoſition eſt de plus ancienne date ; elle eſt de bien des années antérieure à l'Arrêt qui, en 1768, accorda aux Anglo-Amériquains, un entrepôt à Sainte-Lucie, & au Môle Saint-Nicolas, pour pluſieurs objets d'importation & d'exportation auxquels il n'étoit pas pourvu par les Commerçants Français.

pluſieurs de nos Lecteurs qui n'en ont pas eu connoiſſance, qu'il me ſoit permis de dire en deux mots le réſultat de ces conférences. Le Miniſtre fut convaincu de la néceſſité des Loix prohibitives, les Députés des Colons reconnurent leur dépendance, & les deux entrepôts établis en 1767, ne furent prorogés que pour dix-huit mois, pour donner à la Métropole le tems de prouver qu'elle pouvoit fournir tous les articles néceſſaires aux Colonies.

Vous ne perſuaderez pas, Monſieur, que le réſultat des vingt-deux conférences tenues en 1775, chez M. de Sartine, où étoient aſſemblés les Députés du Commerce & ceux des Colonies, ait pu raiſonnablement prévaloir ſur l'Arrêt du Conſeil du 29 Juillet 1767; Arrêt rendu après des débats qui duroient depuis plus de deux ans; Arrêt rendu après une diſcuſſion très-approfondie non pas ſeulement par les Députés & par les Commiſſaires du Roi au Bureau du Commerce; mais encore par tous les Miniſtres aſſiſtans à ce Bureau où la matière fut agitée pendant tout un jour. Alors comme en 1775, tout le monde étoit d'accord contre le Commerce étranger, pour tout ce qui pouvoit être utilement importé & exporté par les Acteurs du Commerce Français; & alors comme en 1775, on ne vouloit céder à l'Étranger que ce qui ſeroit ordonné par l'impérieuſe néceſſité ou conſeillé par de grands avantages. Ainſi dans l'une & l'autre circonſtance il ne s'agiſſoit que de vérifier un fait. Le Commerce de France pouvoit-il fournir aux Colonies à prix raiſonnable & en quantité ſuffiſante, les ſalaiſons néceſſaires à la ſubſiſtance des eſclaves, les bois, les légumes, les animaux vivants, &c? Le Commerce de France pouvoit-il exporter les ſyrops & taffias de nos Colonies en y mettant un prix raiſonnable? La réponſe en 1767 à cette queſtion de fait, fut que le Commerce de France ne pouvoit ſuffire utilement ni à l'importation ni à l'exportation dont il s'agiſ-

ſoit ; & cette réponſe juſtifiée par l'expérience de tout le temps qui s'étoit écoulée depuis la fondation des Colonies, l'étoit avec ſurabondance depuis la perte de nos établiſſements dans le Continent de l'Amérique Septentrionale. La réponſe en 1775 à cette queſtion de fait fut que dix-huit mois ſeroient accordés aux Négociants Français pour prouver qu'ils pourroient ſuffire aux objets cédés à l'Étranger. Maintenant il s'agit de ſavoir ſi la preuve promiſe a été adminiſtrée, & l'Arrêt du 30 Août doit au moins faire préſumer que le Gouvernement s'eſt aſſuré du contraire.

Vous répondez, Monſieur, que c'eſt pour aſſurer la ſubſiſtance des eſclaves par des verſements, qu'il ſera d'ailleurs impoſſible d'empêcher déſormais. *Vous ſuppoſez toujours qu'il nous eſt impoſſible de porter ces ſubſiſtances : comment les eſclaves ont-ils ſubſiſté juſqu'à préſent ? La Métropole ne manque ni de vaiſſeaux, ni de moyens pour approviſionner ſes Colonies. Les Colonies n'acheteront pas à meilleur marché de l'Etranger, quand celui-ci ſera le ſeul vendeur du bœuf & de la morue : cette admiſſion des Etrangers n'a d'autre prétexte que le meilleur marché & le plus bas prix; les Colons en conviennent ; mais il pourroit arriver qu'ils ſeroient trompés ſur ce moyen.* Il ſera, *dites-vous*, impoſſible d'empêcher déſormais les verſements fraudu-

R. Aſſurer la ſubſiſtance des Eſclaves dans nos Colonies par des verſements, qu'il ſera d'ailleurs impoſſible d'empêcher déſormais ; permettre ce qui ne ſçauroit nuire, pour empêcher ce qui ſeroit infiniment dommageable : Tels ſont ſans doute les motifs de l'Arrêt qui vient de permettre aux Etrangers, l'entrée dans nos Iſles pour certains objets d'importation & d'exportation, avec les précautions néceſſaires à la ſûreté du Commerce national. Si nos Négociants n'ont pu comprendre cette politique, nous trouverons ſans doute bien plus de difficulté à comprendre comment cet Arrêt doit néceſſairement cauſer tous les dommages qu'on annonce comme ſuite néceſſaire de ce Réglement.

X.

Nous ignorons quelle eſt la politique qui engageroit le Gouvernement à accorder une ſi grande faveur à ces nouveaux Républicains ; mais nous oſons dire qu'elle eſt telle, que rien au monde ne peut lui être comparé : pour en juger il faut ſe faire une idée du tort que nous en recevons.

leux, *il n'étoit donc pas beſoin d'une Loi qui les permît, & qui conſacrât cette liberté : vous conviendrez que cette impoſſibilité d'empêcher la fraude peut inquiéter le Commerce ; car s'il étoit impoſſible d'empêcher les verſements des bœufs & des morues, quand l'Etranger étoit éloigné, comment empêchera-t-on l'introduction des marchandiſes qui ne lui ſont pas permiſes quand il aura la liberté de fréquenter librement les ports ? Il faut que par une ſuite de vos principes, vous conveniez que l'exécution des précautions que l'Adminiſtration a priſes eſt impoſſible, & que les craintes de la Métropole ſont fondées.*

Je ne ſuppoſe pas, mais j'affirme que jamais & ſur-tout depuis trente ans le Commerce Français n'a ſuffi à la ſubſiſtance des eſclaves dans nos Colonies, & ſans doute l'Arrêt du 30 Août n'eût jamais été rendu ſi ce fait facile à vérifier par la correſpondance des Gouverneurs & Intendants de nos Iſles, n'avoit été auparavant bien conſtaté. Il a encore été facile à l'Adminiſtration de vérifier qu'actuellement la Pêche Françaiſe n'excede pas la conſommation du Royaume où elle eſt vendue à prix très-avantageux ; & elle en a juſtement conclu que tant que les choſes ſeroient en cet état, l'admiſſion de la morue étrangere dans nos Colonies, n'étoit pas ſeulement un expédient néceſſaire à l'acquit d'une dette ſacrée, celle d'aſſurer la ſubſiſtance des eſclaves ; mais que cette admiſſion ſeroit encore utile au Commerce du Royaume, puiſque la morue étrangere étant à prix bien plus bas que la Françaiſe, le Colon feroit dans ce chapitre de dépenſe une épargne dont le montant ſeroit verſé dans la Colonie même par un achat de Noirs pour l'augmentation de la culture, s'il n'étoit pas actuellement rendu au Commerce du Royaume par conſommation d'autant plus grande des denrées de la Métropole, dont la vente pourroit être moins aſſurée en Europe que celle de notre poiſſon. Sans doute que ſi la Pêche Françaiſe parvient à excéder

ſon débit poſſible en Europe, la Pêche étrangere ne ſera admiſe dans nos Colonies qu'avec des modifications qui mettront également en sûreté l'intérêt de notre Pêche & la ſubſiſtance des eſclaves dans nos Iſles. J'admire au reſte que vous me demandiez comment les eſclaves ont ſubſiſté juſqu'à préſent dans nos Colonies, ſans vous être auparavant aſſuré qu'ils avoient été réellement conſervés ; & parce qu'il eſt évident par votre queſtion même que vous avez négligé de prendre bonne information à cet égard, j'ai à vous dire que la mortalité, ſur-tout depuis 1776, a été prodigieuſe dans nos Iſles. La guerre étoit alors établie entre les treize Provinces Amériquaines & la Grande-Bretagne ; les côtes de ces Provinces étoient couvertes de frégates Anglaiſes qui ne laiſſoient rien paſſer : ainſi nul ſecours à attendre de ces contrées : toutes les Colonies étoient en diſette ; elle fut affreuſe à S. Domingue à la ſuite d'une ſéchereſſe qui avoit anéanti les vivres du pays. Une épizootie dévaſtoit les hattes des Eſpagnols, qui plus voiſins du Cap y répandoient des chairs ſalées ou fumées dont la matière premiere étoit le bétail qui périſſoit dans ces hattes. Ces viandes connues ſous le nom de taſſeau, & dont les Négres ne ſe nourriſſent jamais lorſqu'ils peuvent ſe procurer du bœuf d'Irlande & du Continent Amériquain ou de la morue, mais dont ils étoient alors obligés de s'accommoder, furent la cauſe d'une eſpèce de peſte qui, dans les quartiers voiſins de la partie Eſpagnole, enleva plus de quinze mille Négres. Dans le reſte de la Colonie un plus grand nombre mourut de faim. Ces malheureux fuyoient par bande dans les bois de l'intérieur de l'Iſle : la culture étoit donc à peu près nulle, & le brigandage par lequel ces Négres fugitifs ſe procuroient leur ſubſiſtance, ajoutoit de grandes allarmes aux horreurs de la famine ; j'ajoute que c'eſt à dater de cette époque que le maronage des Négres a été augmenté & ſe continue dans

la dépendance du Nord de l'Isle, à un point qui doit faire craindre pour la sûreté de la Colonie; & voilà, Monsieur, puisqu'enfin vous avez voulu le savoir, comme les esclaves ont subsisté jusqu'à présent dans nos Isles; & voilà encore, Monsieur, comme votre régime favori, après avoir dévasté les atteliers de nos planteurs par la famine, peut avoir déja préparé contre eux la plus terrible & la moins invraisemblable de toutes les révolutions.

Après avoir ainsi satisfait à votre question, j'ai à mon tour à vous demander quelle est cette loi qui a permis les versements frauduleux, ou qui vous paroît égale à une pleine liberté de faire ces versements? quand au contraire le Gouvernement ne s'est occupé que du soin de parer à la contrebande par le seul expédient qui pouvoit désormais l'empêcher. Et comment en effet pourriez-vous imaginer que dans l'état actuel des choses on pourroit obvier aux versements nuisibles, si les denrées des treize Provinces ne pouvoient être introduites que furtivement dans le seul marché qui puisse convenir au débit de ces denrées en même-temps si nécessaires ou au moins de si grande convenance pour nos Colonies? Observez, je vous prie, Monsieur, la position de la Dominique entre la Martinique & la Guadeloupe. Vous savez sans doute que l'impossibilité de naviger entre ces deux dernieres Isles sans s'approcher de la premiere jusqu'à toucher presque le rivage, nous a forcé pour notre propre intérêt à renoncer à la loi en vertu de laquelle tout Navire étranger rencontré sur les côtes des Isles Françaises & Anglaises à la distance d'une lieue étoit de l'une & de l'autre part déclaré de bonne prise. Ainsi donc dans l'état présent des choses, un bâtiment Anglais après avoir pris son chargement à la Dominique, & s'être fait expédier pour une Isle Anglaise, approchera de nos Isles autant qu'il lui plaira; & cependant les Gardes-côtes ne feront pas continuelle-

ment & à la fois en ſtation à l'entrée de toutes les anſes très-multipliées dans nos Iſles. Le bateau étranger entrera donc au moins le ſoir ; & les bâtiments deſtinés à ces verſements ou enlevements frauduleux étant pour l'ordinaire très-petits, tout aura été conſommé dans la nuit. Jugez maintenant, Monſieur, s'il n'eſt pas plus utile de conſentir à des verſements que nous ne pouvons plus empêcher ſur-tout dans nos Iſles du Vent, afin de pouvoir au moins les inſpecter, & les réduire aux ſeuls objets qui ne ſauroient nuire à notre Commerce, & qui ſont encore les ſeuls dont la vente dans nos Iſles importe eſſentiellement à l'Amérique libre ; puiſqu'autrement ils n'auroient plus aucune raiſon de s'abſtenir des verſements qu'il nous importe eſſentiellement d'empêcher.

En réponſe, Monſieur, à ces deux articles, vous dites que vous ſerez bientôt au moment de prouver que les dommages annoncés par le verſement des toiles étrangeres, ſeront auſſi peu à craindre dans l'hypothèſe d'une prohibition tempérée, qu'ils ſeroient inévitables dans celle d'une prohibition abſolue. *Attendons donc juſqu'à ce moment ; mais je vous avoue que j'aurai toujours de la peine à concevoir que la contrebande ſoit plus difficile à faire, quand les parties intéreſſées ſeront face à face, que lorſqu'il étoit défendu aux Etrangers d'approcher de nos Colonies. J'ignore ce*

R. Nous ſerons bientôt au moment de prouver que les dommages annoncés par le verſement des toiles étrangères dans nos Iſles, ſeront auſſi peu à craindre dans l'hypothèſe d'une prohibition tempérée, qu'ils ſeroient inévitables dans celle d'une prohibition abſolue.

Ces verſements de toilerie étrangere, dans nos Iſles, ſont en effet ſi préjudiciables, que nous pencherions à douter ſi les Commerçants de nos Ports connoiſſent autant qu'ils l'affirment toute l'étendue du mal réſultant de ces verſements. S'ils nous diſent cependant qu'ils l'ont bien

XI & XII.

Ces deux articles roulent ſur l'introduction des marchandiſes que les Etrangers porteront en fraude, avec une profuſion qui evelnera tous les envois de la Métropole.

apprécié, nous les en croirons; & alors nous leur demanderons ſi c'eſt bien véritablement par l'Amérique libre, ou par les ſeuls bâtiments Anglo-Américains qu'a été, & qu'eſt journellement introduite dans nos Iſles, cette quantité immenſe de toiles de Siléſie & autres, à côté deſquelles les toiles du Royaume ne ſçauroient en effet trouver acheteur. Sans doute, il eſt impoſſible, à un particulier hors du commerce, de ſçavoir tout ce qu'on y fait, ſur-tout quand il s'agit de verſement en contravention des Réglements. Mais qui pourroit ignorer ce qui ſe paſſe à Dunkerque ſur-tout, & combien cette Place eſt employée par les Nationaux à l'expédition des toiles de Siléſie, de Saxe, &c. pour nos Colonies? Mais, puiſqu'enfin le fait exiſte, qui pourroit en être ſurpris? Quand tout le monde eſt d'accord ſur la définition du Négociant qui, conſidéré comme tel, eſt un être fixé dans l'unique intention d'acheter à bon marché & de vendre cher; toujours criant aux loix prohibitives quand elles favoriſent cette intention; toujours violant ces loix, lorſque la facilité de s'y ſouſtraire eſt jointe à l'occaſion de gagner. Sans doute, il eſt des Négociants incapables d'ajouter à leur fortune par des pratiques de ce genre; mais ſans doute auſſi on ne croira pas que cette claſſe ſi eſtimable ſera encore la plus nombreuſe; & c'eſt du plus grand nombre qu'il s'agit ici.

qui ſe pratique à Dunkerque, au ſujet des envois que vous dites s'y faire de toiles étrangères pour les Colonies: mais ſi cette contravention exiſte, je ne tarde pas à prononcer qu'elle eſt très-puniſſable, parce qu'elle eſt deſtructive de nos manufactures, & qu'elle opère juſtement le mal que la Métropole a intérêt d'empêcher; c'eſt un abus très-grand: mais on ne remédie pas à un abus, en fourniſſant aux Etrangers les occaſions de le multiplier.

Je m'étonne, Monſieur, que vous perſiſtiez à croire & à ſoutenir que la contrebande ſera plus aiſée à faire quand les Étrangers, & ceux du continent Amériquain ſur-tout, ſous les yeux de l'Adminiſtration,

l'Adminiſtration ; que lorſque n'étant pas admis, ils n'auront plus d'autre parti à prendre que celui de ſe procurer par des voies furtives, le débouché des comeſtibles dont certainement ils n'iront pas chercher la vente ailleurs que dans nos Colonies, au moins pour majeure partie ; mais nous avons nos Lecteurs pour Juges, & ils prononceront.

Quand l'Auteur a écrit, il ignoroit que l'Arrêt du 30 Août dont on n'a eu connoiſſance que plus de deux mois & demi après, ouvroit les Colonies à tous les Etrangers. Vous ne trouvez point d'inconvénient à cette admiſſion ſi l'interpoſition de l'acteur étranger, quel qu'il ſoit, ne doit avoir lieu que pour le cas où cette interpoſition ſera évidemment utile à la fortune nationale. *On ne peut pas dire une plus grande vérité : mais je vous attends à vos preuves, & je n'héſite pas à vous répondre d'avance, que dans tous les cas cette interpoſition ne peut qu'être très-nuiſible, parce qu'elle contrariera toujours la richeſſe publique ou la fortune nationale.*

R. Qu'importe, la diſtinction entre l'Anglo-Amériquain & tout autre Etranger quand l'interpoſition de l'acteur étranger, quel qu'il ſoit, ne doit avoir lieu que pour le cas où cette interpoſition ſera évidemment utile à la fortune nationale.

XIII.

Nous diſons donc qu'ouvrir nos Colonies aux Anglo-Amériquains, c'eſt les ouvrir indiſtinctement à toutes les Nations de l'Europe.

J'ai établi en principe que les Colonies étoient deſtinées à porter le Commerce actif du Royaume avec l'Étranger au-delà de ſes bornes premieres & naturelles, & que ce progrès s'opéroit par la converſion des denrées de la Métropole en d'autres denrées plus utilement ou plus facilement commerçables. J'ai obſervé que cet inſtrument de converſion n'avoit qu'une puiſſance bornée, puiſqu'elle étoit meſurée ſur le montant des revenus de nos Iſles : j'en ai conclu qu'il étoit de mauvaiſe adminiſtration d'uſer ſans néceſſité ce moyen borné, en l'appliquant à des den-

rées dont le débit utile eſt aſſuré en Europe : j'en ai conclu qu'il devoit être ménagé pour l'extenſion de nos Fabriques qui jamais n'auront aſſez d'acheteurs : & cependant vous perſiſtez à ſoutenir que dans aucun cas l'interpoſition de l'Étranger ne ſauroit être utile. Je vous ai obſervé qu'en temps de guerre les aſſurances étant portées à trente, quarante & juſqu'à cinquante pour cent, ſi le Commerce du Royaume avec nos Iſles étoit décidément alors confié à la Navigation Françaiſe, il y auroit néceſſairement perte d'autant ſur le Commerce national & ſur les forces navales; cependant vous n'héſitez pas à aſſurer que dans tous les cas l'interpoſition de l'Étranger ne peut être que très-nuiſible parce qu'elle contrariera toujours la richeſſe publique. Aſſurément, Monſieur, ſi c'eſt votre dernier mot, il faut que la logique ne ſoit plus elle-même qu'un mot vuide de ſens, un véritable être de raiſon; & cependant vous croyez à la logique comme à choſe réelle, puiſque vous n'avez ceſſé de me dénoncer comme atteint & convaincu de ce crime de l'eſprit qu'on nomme inconſéquence. Mais encore une fois nous avons nos Lecteurs pour Juges & ils prononceront.

XIV.

Cette concurrence eſt ſi dangereuſe & ſi fort à craindre pour le Commerce de France, qu'on peut aſſurer que du moment qu'elle ſera établie, on verra diminuer les armemens dans tous les ports de France; qu'enfin ils ceſſeront tout à fait quand l'expérience aura appris aux

R. Ce nouvel ordre des choſes ſera ſi peu dangereux qu'on peut aſſurer que par l'infaillible effet d'une concurrence admiſe avec intelligence, les atteliers de nos Colonies étant mieux nourris, mieux conſervés & plus capables de travail; les armemens de nos Ports marchands ſeront progreſſivement multipliés, ſur-tout lorſque l'expérience aura appris

Vous n'êtes point ſatisfait des raiſons que l'on vous donne dans cet article : cependant ſi vous euſſiez voulu réfléchir ſur les effets du commerce de luxe, & du commerce d'économie, vous auriez vu que l'Auteur vouloit vous dire, que certaines Nations qui font un commerce d'économie, navigent à meilleure compoſition que nous. Le régime de leurs Amirautés leur

impoſe moins de frais ; notre manière d'armer eſt plus coûteuſe ; un plus grand nombre de Mouſſes & de Novices, des Engagés que nous ſommes obligés de porter, ou le paiement de 360 livres, la modicité des paſſages du Roi fixés à la moitié des paſſages ordinaires ; la néceſſité d'embarquer un Chirurgien même dans les plus petits Navires, les droits de pilotage, ancrage, les frais de congé, paſſeports de M. l'Amiral à renouveller plus ſouvent, le remplacement des déſerteurs aux Colonies, d'autant plus coûteux que les gages acquis juſqu'au jour de la déſertion, ſont verſés dans la caiſſe de la Marine ; tous ces objets accumulés renchériſſent nos armements, & augmentent le prix de la marchandiſe ; ajoutez encore les ſalaires très-hauts de tous les ouvriers dans nos ports maritimes : voilà, Monſieur, ce que l'Auteur auroit ajouté, s'il n'avoit pas voulu être concis ; & s'il avoit prévu que ſon ouvrage ſeroit diſcuté & mis ſous les yeux du Public : car vous ſavez comment ſon manuſcrit lui a été dérobé.

Mais la fin de votre réponſe à ce même article m'a paru d'une ſingularité vraiment piquante ; je aux plus prévenus & aux plus entêtés que l'effet de cette concurrence aura été de mettre les Colonies en état de conſommer une plus grande quantité des marchandiſes Françaiſes, & de charger un plus grand nombre de navires par l'augmentation des récoltes excluſivement réſervées à l'exportation Françaiſe. En attendant, nous nous abſtiendrons de croire que le Commerce des Français ne ſçaurait ſoutenir la concurrence des Etrangers, par la raiſon que le ſol de la France eſt infiniment riche, par la raiſon que ſes productions ſont infiniment variées, par la raiſon que ces productions préſentent des jouiſſances infiniment multipliées, par la raiſon enfin que les Français ſont Français. Nous en conclurons ſeulement qu'il faut avertir les Acteurs de notre Commerce qu'il n'eſt aucun Commerce ſoutenable ſans économie ; que nonobſtant leur vaine diſtinction entre ce qu'ils nomment Commerce de luxe, & Commerce d'économie, il n'eſt point de ſol aſſez fortuné pour ſuffire à la dépenſe d'un ſervice dont le ſalaire ſeroit hors de toute

plus hardis qu'il eſt impoſſible aux Armateurs Français de ſe meſurer dans ce genre avec les Etrangers, par la raiſon qu'en France nous faiſons un commerce de luxe & qu'ils font un commerce d'économie. C'eſt un vice inhérent à la nature des choſes, auquel il eſt impoſſible de porter aucun remede : cela tient à la richeſſe du ſol de la France, à la variété de ſes productions & des jouiſſances qui en ſont la ſuite. Enfin c'eſt parce que nous ſommes Français, & que c'eſt notre maniere d'être.

proportion avec celui qui ſuffit par-tout ailleurs. Nous ajouterons que ce vice de notre Commerce qu'on prétend être inhérent à la nature des choſes, vient bien plutôt de la commodité offerte à nos Négociants dans le Commerce de nos Iſles par le régime prohibitif. Nous dirons enfin que ſi ces vices étoient en effet démontrés abſolument incorrigibles, il ſeroit d'une adminiſtration juſte & éclairée de compter pour la propriété nationale avec les Acteurs de notre Commerce, & d'eſſayer du ſervice de l'Etranger, ſi la préciſion dans les dépenſes étoit abſolument impoſſible aux Acteurs nationaux, ſauf à pourvoir à la formation & entretien des forces navales par des moyens plus efficaces & moins onéreux que ceux que préſente l'occupation de nos gens de mer dans le Commerce de nos Iſles.

ſuis bien curieux de voir comment vous pourvoirez à l'entretien des forces navales, *quand le commerce des Colonies aura ſouffert une diminution conſidérable*, & qu'on aura eſſayé pour le faire du ſervice des étrangers, *comme vous le conſeillez : je vous avoue que la fin de votre paragraphe m'a particuliérement intéreſſé, & dans le cas où vous oublieriez de nous indiquer ces moyens, je vous promets de vous en faire reſſouvenir : mais vous ne l'oublierez pas, & l'article ſuivant va nous en convaincre.*

Je perſiſte, Monſieur, à ſoutenir qu'il n'eſt point de Commerce utile ſans économie, & qu'il faut abſolument réduire les dépenſes de notre Navigation marchande autant qu'il ſera poſſible, ſoit que cette réduction dépende de nos Armateurs ou du Gouvernement ; j'obſerverai ſeulement que dans l'énumération que vous faites des charges qui viennent du fait de l'Adminiſtration, vous notez les Mouſſes & les Novices qu'on force nos Armateurs à employer en plus grand nombre qu'il n'en exiſte dans les équipages des Navires étrangers ; & ſi vous penſez que ce chapitre de dépenſes à la charge du Commerce & au profit de notre Navi-

gation doit être ſupprimé, je ne vous ſerai certainement pas contraire, puiſque j'ai déja établi que le principal ne devant pas être ſacrifié à l'acceſſoire, notre Commerce ne devoit pas être ſacrifié à la Navigation, ou que du moins les ſacrifices du Commerce en faveur de la Marine devoient être très-diſcrètement exigés. Auſſi en ai-je conclu que nos Colonies n'étant que des établiſſements de Commerce, le Gouvernement devoit mettre leur proſpérité en premiere ligne, juſqu'à préférer pour le Commerce du Royaume avec ſes Colonies, la Navigation étrangere, lorſque celle du Royaume compromettroit le Commerce national & la ſubſtance même de la Colonie, comme il arrivera néceſſairement lorſque les aſſurances ſeront au taux où nous les avons toujours vues dans les temps de guerre; ſans doute, Monſieur, il faudra alors qu'on emploie la Navigation étrangere ou que les Colonies ſoient écraſées : ſans doute, il faudra alors qu'on emploie la Navigation étrangere, ou que nos gens de mer que vous prétendez multiplier par le régime abſolument prohibitif, ſoient bientôt entaſſés dans les priſons de l'ennemi par le fait même de ce régime prohibitif. Sans doute, il faudra alors qu'on emploie la Navigation étrangere, ou qu'on ſoit bientôt réduit à ne pouvoir plus ſuffire ni à l'armement de nos Eſcadres ni à l'exploitation du Commerce du Royaume avec ſes Colonies. Enfin, Monſieur, je perſiſterai à ſoutenir que ſi l'économie étoit démontrée impoſſible aux Commerçants & aux Armateurs du Royaume, ſi la dépenſe de leur Navigation alloit juſqu'à ruiner les Colonies, il faudroit alors préférer la Navigation étrangere pour l'exploitation du Commerce du Royaume avec nos Iſles; par la raiſon déja articulée que nos Colonies ſont des établiſſements de Commerce & non des ſéminaires de Matelots; par la raiſon que le Royaume tenu par la proſpérité de ſes Colonies, en état de grande richeſſe,

aura toujours comme l'Angleterre la reſſource de lever ſur toutes les Nations les Matelots dont nous aurons beſoin, & que les Colonies étant ruinées, toute dépenſe en force navale ſeroit alors à peu près inutile. D'ailleurs, il doit avoir été déja bien entendu que la Navigation des Colonies ne ſera jamais cédée à l'Étranger qu'à des conditions qui nous donneroient le moyen d'encourager notre cabotage, notre Navigation du Nord, & en un mot toutes les parties notées en bonne Adminiſtration comme les véritables cauſes de la puiſſance navale. Mais nous n'en ſommes pas à telle & ſi fâcheuſe néceſſité, au moins pour les temps ordinaires. Je tiens au contraire pour inconteſtable que le Royaume étant en paix, le Gouvernement doit réſerver excluſivement à nos gens de mer, la Navigation de nos Colonies, & qu'il le peut ſans trop gréver ces établiſſemens. Je tiens également pour inconteſtable que la guerre ſurvenant, tout homme de mer doit alors appartenir à nos eſcadres, & le Commerce du Royaume confié à la Navigation étrangere; je tiens pour inconteſtable qu'il faut porter le Commerce actif de la Nation avec l'Étranger au plus haut degré poſſible; je tiens pour inconteſtable qu'on ne pourra jamais atteindre à ce Point ſi déſirable que par la richeſſe des Colonies ramenée définitivement à la Métropole : & dans tout cela vous ne ferez jamais appercevoir à un eſprit ſérieux cette ſingularité vraiment piquante que vous trouvez dans mes aſſertions, ni ces inconſéquences que vous avez également l'art de trouver où certainement les Logiciens ne verront que des réſultats qui réſiſteront à toute l'induſtrie de vos arguments.

XV.

On peut aſſurer que les Hollandais & les Danois qui ont des Colo-

R. On nous a dit dans l'article précédent, que le ſol du Royaume étoit ſinguliérement riche; que ſes productions infi-

C'eſt ici, Monſieur, que nous nous arrêterons quelque temps : car vous y tirez le rideau tout-à-fait, & vous vous déclarez entièrement

l'adverſaire du Commerçant Français, vous nous révélez une vérité que juſqu'à préſent nous avions bien ſoupçonnée, mais que vous n'aviez pas encore prononcée avec autant d'éclat. Je vous préviens que j'examinerai ſcrupuleuſement tout ce que vous répondez à cet Article XV, & comme je plaide pour les deux Partis, je défendrai, ſi je peux, celui que vous aurez opprimé.

Votre allégation que la navigation nationale a été, ſous l'Adminiſtration actuelle, affranchie de toutes les charges dont on ſe plaignoit dans nos Ports, *ne peut s'accorder avec tout ce que je vous ai dit dans le paragraphe précédent, & ce que j'ai dit eſt très-vrai : les Armateurs vous répondent que tant que les charges ſubſiſteront, leur déſavantage exiſtera, quand on les expoſera à la concurrence avec les Etrangers.*

Il ſeroit bien malheureux, Monſieur, que les Armateurs Français ceſſaſſent leurs armements, & qu'un Commerce qui emploie ſix cent Navires & près de vingt mille Matelots, paſſât à l'Etranger : ſi dans ce moment-ci les craintes du Commerce lui font prévoir la cruelle néceſſité de diminuer ſes niment variées offroient des jouiſſances qui n'étoient pas dans la fortune des autres Nations ; nous ajoutons que la navigation nationale a été, ſous l'Adminiſtration actuelle, affranchie de toutes les charges dont on ſe plaignoit dans nos Ports. Cependant on nous dit ici que les Danois, les Hollandais, les Anglais mêmes, pourroient admettre nos Navires dans leurs Colonies, ſans avoir rien à craindre de notre concurrence. Comment concilier des aſſertions, ſi évidemment incompatibles, ſans qu'il reſte pour démontré, que l'attribution excluſive du Commerce national à nos Commerçants, eſt décidément le plus onéreux de tous les impôts, puiſque tant d'avantages naturels, tant de faveurs obtenues ne ſçauroient dans aucun cas leur permettre de ſe meſurer avec l'Etranger ; & ſi en effet ils le penſent, juſqu'à ſe décider, comme ils le diſent, à ceſſer tout armement pour nos Colonies, quelle heureuſe occaſion pour eſſayer de l'office des Etrangers, en leur accordant la libre navigation de nos Colonies, ſous la condition de charger dans nos Ports, de ne

nies aux Antilles, & dans beaucoup de cas les Anglais, pourroient nous ouvrir impunément leurs Colonies ſans craindre notre concurrence, & qu'à l'article des vins près, il n'y en a pas un ſur lequel ils n'euſſent ſur nous l'avantage du bon marché : d'où il réſulte évidemment que s'il y a une Nation en Europe qui ait un grand intérêt à conſerver ſes Colonies ſous le régime des loix prohibitives, c'eſt la France ; & par une fatalité dont rien n'approche, c'eſt la ſeule qui en néglige l'exécution.

charger que la marchandiſe nationale, & ſous la condition encore d'un droit, dont le produit ſeroit diſtribué à notre cabotage, à notre pêche, à notre navigation dans le Nord, à toutes les parties enfin que la commodité du régime excluſif dans nos Colonies, a fait trop négliger, & qui rendront bien plus à la puiſſance navale du Royaume, qu'elle n'aura perdu par la navigation de nos Colonies cédées à l'Etranger; & quand on pourroit douter de l'utilité de cet expédient conſidéré en lui-même, comment l'Adminiſtration pourroit-elle s'en diſpenſer, quand autrement il ne lui reſteroit plus à choiſir qu'entre l'abandon du Commerce de nos Colonies, & la néceſſité de recevoir la loi des inflexibles Profeſſeurs de la prohibition abſolue? *armements & peut-être de les ceſſer, vous pouvez être aſſuré, qu'il ne prendra ce parti qu'à la dernière extrémité : en attendant il confie au Gouvernement ſes craintes, il dépoſe dans le ſein de l'Adminiſtration ſes allarmes. Si l'Armateur n'a plus à choiſir qu'entre ſe ruiner s'il continue, ou ruiner ſon pays s'il ceſſe, vous devez convenir que le choix eſt terrible à faire. L'Auteur du Précis juſtement effrayé des deux écueils au milieu deſquels le Commerce marche aujourd'hui, ſe permet de prévoir ce qui arrivera. Obſervez, Monſieur, que ce ſera pour l'Armateur un parti forcé : il n'eſt pas de Pere de famille qui conſente à ſacrifier ſa fortune, & celle de tous les ſiens, à la continuation d'un Commerce où il verroit une ruine évidente. Dans une pareille poſition, on ne peut pas même délibérer; la néceſſité, l'intérêt de ſoi-même, la conſervation de ſon honneur, tout entraîne : on peut même dire qu'il n'y a plus de choix, parce qu'il n'y a plus de liberté; la néceſſité commandera, & les armements ceſſeront : l'admiſſion des Etrangers donnera des chaînes à l'Armateur, & elle élevera entre le Colon & lui une barriere contre la proſpérité nationale. C'eſt ſous ce point de vue, Monſieur, que je vous prie de conſidérer ce que nous prévoyons tous de la diminution prochaine des armements & de leur ceſſation un jour.*

De pareilles circonſtances ſeroient bien affligeantes pour la Nation, & je ne crois pas que ce ſoit le cas de s'écrier comme vous faites, & du ton le plus exalté, quelle heureuſe occaſion pour eſſayer de l'office des Etrangers en leur accordant la libre navigation de nos Colonies! *Je ne ſais pas, Monſieur, ſi vous êtes Colon : je vois bien que vous n'êtes pas Commerçant. Mais je douterois de votre patrie même, ſi l'élégance avec laquelle vous écrivez, ne m'aſſuroit pas que vous êtes Français. Mais ſi vous êtes Français, comment pouvez-vous appeller* Heureuſe *une occaſion d'enlever à la France le plus beau commerce qui ait jamais exiſté, de détruire la proſpérité de 24 millions d'ames, de ruiner tous les atteliers maritimes, de livrer à la plus affreuſe indigence un million d'êtres que la navigation des Colonies fait ſubſiſter! Je vois bien, Monſieur, que vous ne vous êtes pas promené dans nos Ports, vous n'avez pas encore apperçu tous les rapports de cette chaîne immenſe, qui lie la proſpérité de preſque tous les états à la proſpérité du commerce maritime. Vous n'avez point meſuré ce cercle dont le centre eſt par-tout, & dont la circonférence s'étend aux extrémités du monde. Vous n'avez point apperçu tous les reſſorts de cette étonnante machine, & dont il ſeroit bien fâcheux que le mouvement s'arrêtât. Je ſuis perſuadé que vous gémiriez le premier des effets de cette accablante révolution ; il ne faut être que Citoyen pour être effrayé d'un pareil déſaſtre ; ce ſeroit, Monſieur, le plus grand malheur qui pût arriver à la France : il vaudroit infiniment mieux qu'elle n'eût jamais eu des Colonies que de les abandonner aujourd'hui. Elle s'appauvriroit d'une manière cruelle : l'Auteur du Précis a dit une grande vérité quand il a dit que notre commerce étoit un commerce de luxe ; il s'entretient par le luxe, & le commerce de l'Amérique ſeul lui en donne les moyens. Si ce dernier tomboit, les aliments du commerce de luxe ceſſant, la Nation s'appauvriroit: mais pour cela le luxe ne diſparaîtroit pas tout entier : ſes vices reſteroient, & il faudroit y ajouter encore tous les inconvénients de la pauvreté. Je ne vous parle ni en Colon ni en Commerçant : je vous parle comme un Citoyen qui ne doit voir que le bien de la France,*

& on ne peut pas me dire, vous êtes Orfévre, Monſieur Joſſe.

J'aime à croire que vous êtes auſſi bon Citoyen que moi : & qu'après ce moment d'enthouſiaſme où vous a peut-être porté quelque préjugé, vous reviendrez à l'intérêt public. Vous nous en donnez des preuves le moment d'après : vous conſervez toujours l'amour de la France, & vous propoſez de ſuite un moyen qui rendra, *dites-vous*, bien plus à la puiſſance navale du Royaume, qu'elle n'aura perdu par la navigation de nos Colonies cédées à l'Etranger. *Mais je crains bien que ce ne ſoit une nouvelle mépriſe de votre part, & que vous ne vous trompiez encore ſur l'efficacité de ce moyen.*

Je n'aurai point du moins de reproches à faire à votre cœur, puiſqu'au même inſtant où vous dépouillez la France de ſon commerce des Colonies, vous lui offrez des compenſations. Cela prouve toujours votre bonne intention pour elle : mais il ſeroit bien malheureux pour vous que par cet arrangement que vous propoſez la France & les Colonies euſſent également à ſe plaindre : la France, parce qu'il vous ſera impoſſible de réparer le mal, & que votre compenſation eſt impraticable : & les Colonies, parce que vous rendez leur condition mille fois plus fâcheuſe. C'eſt ce que j'eſpére vous prouver à l'aide de mes Profeſſeurs, *dont* la logique *m'eſt d'un grand ſecours.*

Vous nous avez dit, Monſieur, que les Colonies ne pouvoient nourrir leurs eſclaves avec les bœufs & la morue que leur porte la Métropole ; parce que, par ce canal, ces vivres de première néceſſité ſont trop chers : ainſi ce commerce eſt déja livré aux Etrangers. Il reſte les vins & les farines ; car l'Adminiſtration n'a pas été auſſi généreuſe que vous en faveur des Colons ; & elle n'a pas permis aux Étrangers de porter ces derniers articles : elle a encore réſervé aux nationaux les toiles & autres marchandiſes. Mais comme vous voulez qu'on eſſaie du ſervice des Etrangers, *vous leur abandonnez tout ce commerce à condition* de venir charger dans nos Ports, de ne charger que des marchandiſes nationales, & ſous la condition encore d'un droit dont le produit ſeroit diſtribué à notre Cabotage, à notre Pêche, à notre Navigation du Nord, à toutes les parties enfin que la commodité du régime excluſif a fait trop négliger.

Vous avez eu pour but d'établir aux Colonies les marchandiſes à meilleur marché : c'eſt dans cet eſprit que vous voulez livrer ce commerce aux Etrangers. La néceſſité d'armer dans nos Ports, d'y venir charger les marchandiſes nationales leur occaſionnera beaucoup de frais, le temps néceſſaire pour ſe rendre de chez eux dans nos Ports les expoſera :

1°. *A plus de mois de loyers & nourriture des Equipages.*

2°. *A une prime d'aſſurance de plus.*

3°. *A des droits de riviere, pilotage à l'entrée & à la ſortie, frais de déclaration, courtage, &c.*

4°. *A des droits de Conſulat.*

5°. *A une commiſſion à payer aux Négociants Français dont ils emploiront le miniſtere. Ainſi tous ces frais accumulés enſemble leur augmenteront beaucoup le prix de la marchandiſe, & il faudra par conſéquent qu'ils la vendent plus cher aux Colonies. Outre tous ces frais vous les aſſujettiſſez encore à un droit de chargement, pour être converti en gratifications* pour le Cabotage, pour la Pêche, & pour le Commerce du Nord. *Il faut que ce droit ſoit un peu fort pour qu'il puiſſe en réſulter des gratifications honnêtes pour les trois commerces ci-deſſus. Si ce droit eſt fort, il grévera encore les marchandiſes, & les renchérira pour les Colons. S'il eſt foible, il ſera comme nul. Vos moyens ne conviennent donc, Monſieur, ni aux Colonies ni à la Métropole : aux Colonies, parce que ce nouveau ſyſtéme leur renchériroit tout, & retarderoit les progrès de leur culture : à la Métropole, parce que vous l'avez dépouillée gratuitement d'un commerce & d'une navigation en échange deſquels vous ne lui donnez rien.*

Mais je veux faire plus encore : & pour vous prouver combien je déſire que vous puiſſiez donner à la France des dédommagements réels, je conſens à ſuppoſer une choſe impoſſible : que tous les frais réſultants pour les Etrangers de l'obligation d'armer dans nos ports ne renchériſſent point les marchandiſes pour les Colons, & que le droit de chargement puiſſe opérer des gratifications aſſez encourageantes pour les trois navigations vos favorites. On ne peut pas

assurément vous faire plus beau jeu. Eh ! bien, Monsieur, ces gratifications deviennent par votre système tout-à-fait inutiles. Répétons encore quelles sont ces trois navigations :

Celle de la Péche,
Celle du Cabotage,
Celle dans les mers du Nord.

Nous avons présentement plus de deux cent quarante Navires occupés à la Péche de la morue, & dont au moins cent à celle du poisson sec. L'Arrêt du Conseil du trente Août nous retire le débouché de ce dernier en nous enlevant la fourniture des Colonies : les Anglais par leurs établissements dans l'Isle de Terre-neuve, les Anglo-Amériquains par la commodité d'une Péche sédentaire, & dans toutes les saisons, peuvent établir le poisson non-seulement dans toutes les Colonies, mais dans toute l'Europe à meilleure composition : le Royaume ne peut suffire à la consommation de la Péche Française : ainsi tous vos encouragements seroient nuls ; parce que vous forcez au contraire nos Armateurs pour cette péche à diminuer leurs armements.

Le Cabotage doit son plus grand mouvement au commerce de l'Amérique; Bordeaux expédie des vins dans tous les Ports, pour la provision des Navires qui vont aux Colonies & à la traite des Noirs; & reçoit en échange d'autres articles, que la Rochelle, Nantes, Saint-Malo, le Havre & Dunkerque, lui envoient. Marseille expédie aussi des vins, des savons, des huiles, & il s'en charge dans tous les Ports pour l'Amérique : Baïonne charge des résines & goudrons pour tous ces mêmes Ports : l'île de Ré, Marennes, entretiennent beaucoup de Navires pour le transport des sels nécessaires à la pêche. Les rivières la Garonne, la Loire & la Seine, ont un cabotage continuel, & qui n'est vivifié que par le commerce de l'Amérique : ainsi, Monsieur, voilà encore un cabotage très-considérable ruiné, parce qu'il ne doit son existence & son entretien qu'au commerce de l'Amérique & à celui de la pêche.

Le commerce des mers du Nord s'étend depuis le Pas de Calais jusqu'à Archangel. La base des chargements en France par le Nord, consiste dans les vins, les sucres, les cafés & les indigos. Nous ex-

pédions tous les ans près de cent mille bariques de ſucre, & 50 millions de café à l'Etranger. Si nous perdons le commerce de l'Amérique, nous voilà ſans matière pour le cabotage du Nord; car nos vins & nos eaux-de-vie ſeroient preſque nos ſeuls articles d'exportation: & nous ne pouvons pas nous flatter d'enlever à l'Etranger un commerce qui ſera diminué, & qu'il peut faire avec plus d'économie. Le fret d'aller, pour la mer Baltique, eſt toujours à bas prix; mais le fret de retour eſt plus cher; les Etrangers nous abandonneront-ils ce fret en totalité? Nous ne pouvons pas nous en flatter. Si nous voulions exporter nos denrées ſur nos ſeuls Navires, les Etrangers pourroient faire les mêmes loix chez eux; entre les Nations ainſi qu'entre les Particuliers, il faut de la réciprocité; il eſt très-incertain qu'un acte de navigation, comme ce fameux acte que les Anglais firent ſous Cromwel en 1651, pût être imité auſſi heureuſement aujourd'hui. Le commerce du Nord ne ſera donc preſque rien pour nous, quand notre navigation ſera diminuée de ſix cent Navires que nous expédions tous les ans aux Colonies, quand la pêche ſera réduite de moitié, qu'il y aura moins de cabotage dans le Royaume, & que nous n'aurons preſque plus beſoin de munitions navales.

Vous détruiſez donc, Monſieur, par votre ſyſtême, le commerce de l'Amérique, celui de la pêche, celui du cabotage, celui des mers du Nord; & j'ai beau faire l'impoſſible pour donner à vos idées quelqu'ombre d'utilité, il en réſulte toujours un effet deſtructeur pour le commerce de la Métropole, & ruineux pour la fortune publique. Ces quatre commerces ſont étroitement liés; ils s'entretiennent; ils s'alimentent, ils ſe vivifient l'un par l'autre; c'eſt un arbre immenſe dont toutes les branches ſe nourriſſent, croiſſent, & s'élèvent enſemble; mais le commerce de l'Amérique eſt le tronc principal où s'élabore la sève qui porte à toutes les extrémités la parure ou la fécondité. Si vous ſciez l'arbre près de ſa racine, vous privez toutes les tiges du principe qui leur donnoit la vie, tous les rameaux ſe flétriſſent & ſe deſsèchent; & au lieu d'être l'ornement & la richeſſe de la campagne, cet arbre dépouillé de ſes feuilles, & couché

ſans honneur & ſans profit ſur la pouſſière, n'eſt plus qu'un cadavre ſtérile, qui preſſe la terre de ſon inutile fardeau. Tâchons, Monſieur, de laiſſer les choſes comme elles étoient; le commerce ne veut être, ni troublé, ni détourné; nous ſortons d'une guerre qui nous a bien fatigués; le commerce long-temps agité n'a pas encore repris ſon niveau; il reſſemble à ces beaux étangs dont les eaux, tourmentées pendant un long hiver, reprennent aux approches du printems une ſurface calme & tranquille, mais ſi quelque nouvel orage ſurvient encore, le calme diſparoît, l'eau ſe trouble de nouveau, & tous les objets ſont vacillans autour d'elle.

Je ne diſſimule pas, Monſieur, que je ſuis & ſerai toujours l'adverſaire du Commerçant Français dans tous les cas où il ſera lui-même l'Adverſaire du Commerc Français; & je fais encore profeſſion de croire que ces cas ne ſont pas rares. Mais je n'ai pas & je n'aurai jamais l'injuſtice d'attribuer au Négociant un tort qui appartenant néceſſairement & eſſentiellement à ſon état, ne doit pas être conſidéré comme un tort perſonnel. J'ajoute que ce tort ſeroit au ſurplus libéralement racheté par l'utilité immenſe du Négociant, puiſque la vie eſt dans le mouvement & que le mouvement n'eſt que par le Négociant. Après avoir ainſi rendu juſtice aux Commerçants, je demande à mon tour que vous ne me teniez pas pour fou au point d'avoir prétendu que le Commerce du Royaume avec ſes Colonies devoit être livré à l'Étranger, ſur-tout quand au contraire j'avois affirmé très-diſtinctement dans ma réponſe à l'Article III du Précis, que l'extenſion du Commerce national devoit s'opérer dans nos Colonies par les Négociants du Royaume en tout ce qui leur ſeroit poſſible pour cette extenſion. Je demande que vous ne me teniez pas pour fou au point d'avoir penſé qu'une Navigation qui occupe ſix cent Navires & dix-huit mille Matelots devoit être cédée à l'Étranger, à moins que ce ne fût dans les cas où cette ceſſion ſeroit évidemment

utile au Commerce national, à nos Colonies & à la puiſſance navale elle-même ; ſur-tout quand j'ai affirmé que cette ceſſion, alors même qu'elle ſeroit tenue pour utile, ne devoit cependant avoir lieu qu'à des conditions qui aideroient encore au progrès de la puiſſance maritime. Je crois, Monſieur, que ces cas peuvent exiſter, puiſque nous avons vu les aſſurances portées à trente & juſqu'à ſoixante-dix pour cent dans les temps de guerre, ce qui, traduit en langue vulgaire, ſignifie très-clairement que chaque année il faut qu'alors à peu près la moitié des capitaux expédiés de nos Ports ſoit perdue pour nous & acquiſe à l'ennemi ; & qu'à peu près la moitié des gens de mer employés ſur les Navires marchands ſoit entaſſée dans les priſons de l'Angleterre. Voilà en effet, Monſieur, ce qui a été ordonné très-abſolument par les Lettres-Patentes de 1727, puiſque dans aucun cas elles ne permettent la Navigation de l'Étranger dans nos Colonies. Ainſi les Lettres-Patentes de 1727 ſont toutes à la fois d'édification & de deſtruction ; d'édification dans les cas ordinaires, & de deſtruction dans les cas extrêmes. Si le Légiſlateur n'a pas prévu le cas extrême, il y a faute grave, puiſque ce cas extrême doit avoir lieu pour nous dans tous les temps de guerre ; ſi l'ayant prévu il a cru devoir laiſſer à l'Adminiſtration le ſoin de pourvoir arbitrairement à la malice des temps, il y a encore faute grave, puiſque le cas extrême eſt arrivé plus d'une fois ſans que l'Adminiſtration ait paré à la ruine ordonnée par la loi ; puiſque l'Adminiſtration, quand elle a voulu parer à la ruine ordonnée par la loi, n'a jamais manqué d'eſſuyer les plus vives réclamations de la part des Commerçants du Royaume. Mais ſans parler de ces circonſtances déſaſtreuſes auxquelles les Lettres-Patentes de 1727 n'ont pas pourvu, ſeroit-il donc impoſſible que même en pleine paix, il y eut ceſſation abſolue de Com-

merce entre le Royaume & nos Iſles? Et alors je demande ce que deviendroient nos Colonies, cette ceſſation de Commerce, ne fût-elle que de trois à quatre mois? Vous même, Monſieur, vous avez prévu que la Navigation entre le Royaume & ſes Colonies pourroit ceſſer même en temps de paix, puiſque vous avez ſuppoſé le cas où l'Adminiſtration pourroit faire tel réglement qui inviteroit nos Commerçants à ne plus armer. Cependant vous m'accorderez ſans doute que le Gouvernement doit avoir plein pouvoir d'ordonner tout ce qu'il eſtimera utile dans les choſes qui étant de pure Adminiſtration, ne doivent être dirigées que par le Miniſtre: & ſans doute je ne vous diſputerai pas que dans tous les temps nos Négociants doivent être libres d'armer ou de ne pas armer. Or le cas arrivant, je vous demanderai encore ſi on a pu juſtement expoſer le Colon de nos Iſles aux inconvénients d'une légiſlation qui ne permettant aucune Navigation étrangere dans nos Colonies, a par cela ſeul ordonnée leur ruine dans les cas ſuppoſés. Non, Monſieur, les Lettres-Patentes de 1727, n'exiſteront plus telles qu'elles ſont, ou il faut que nous renonçions à avoir des Colonies, un Commerce & une puiſſance navale; & obſervez cependant l'inconſéquence de cette loi qui ordonne ainſi de fait la deſtruction de ce qu'elle prétendoit édifier. Il faut donc que le Gouvernement actuel corrige les erreurs qui ont prévalu en 1727, & pourvoie à ce qu'on auroit pas dû omettre alors. Il faut qu'il conſerve aux Lettres-Patentes de 1727 tout ce qu'elles ont établi pour l'édification; il faut qu'au terme de leur utilité, les bornes de la prohibition ſoient poſées, & poſées de maniere que par la diſpoſition même de la loi, & ſans qu'il ſoit beſoin de recourir au Gouvernement, la prohibition ceſſe, puiſqu'alors elle ne pourroit que détruire. Or, tout cela, Monſieur, eſt très-facile; & je ſuis enfin arrivé

au

au moment de vous expoſer mes vues que vous n'avez pas autant pénétrées que vous vous en êtes flatté, ou que du moins vous n'avez aſſurément pas préſentées telles qu'elles étoient.

Suppoſons donc que dans tous les temps l'Étranger pourra être admis à faire le Commerce de nos Colonies, ſous la condition de n'armer que dans nos Ports & ſous l'inſpection de nos Bureaux ; ſous la condition encore de ne charger que la marchandiſe nationale ou permiſe, & enfin ſous la condition d'un droit de 24 & même 30 livres à payer par tonneau tant vuide que plein ; & obſervons les effets de cette admiſſion dans tous les temps. Nous n'aurons point à craindre d'objection priſe de l'intérêt de Commerce national, puiſque ces Navires étrangers ne pourront charger que les marchandiſes permiſes aux Négociants & aux Navires nationaux. Je ne vois pas plus d'objection à craindre de la part de nos Négociants, puiſque des Étrangers ainſi impoſés, ne ſe préſenteront certainement pas en concurrence dans les temps ordinaires ; ou s'ils s'y préſentoient, il y auroit par eux démonſtration de la charge immenſe que l'attribution excluſive du Commerce Français à la Navigation Françaiſe établi ſur le Commerce du Royaume & ſur nos Colonies. Mais nous devons, je penſe, tenir pour certain que l'impôt de 24 ou 30 liv. par tonneau joint aux dépenſes du déplacement du Navigateur étranger, préſente contre lui une charge trop forte pour qu'il puiſſe ſe mettre en concurrence avec nos Négociants affranchis de cette charge, les reſtes étant égaux entr'eux & l'Étranger admis. Cette admiſſion de l'Étranger ne pourra donc avoir lieu qu'en temps de guerre ; & il doit ſans doute reſter pour démontré, qu'alors elle ſera non pas ſimplement utile, mais abſolument néceſſaire, ſi nous voulons que notre Marine Royale ne manque pas de gens de mer ; ſi nous voulons que le Commerce national ait

extenſion & sûreté ; ſi enfin nous voulons que nos Colonies ſoient conſervées en bon état de culture par la conſervation des eſclaves. Comparez maintenant avec votre régime favori ces avantages réſultants de l'admiſſion des Étrangers, ſans parler du droit qu'ils paieront, & dont le montant devra être converti en primes pour l'encouragement du Cabotage, &c. & eſſayez enſuite de prouver qu'il faut préférer à ces avantages la prohibition abſolue ordonnée par les Lettres-Patentes de 1727 ; prohibition, qui, comme nous l'avons déja dit, ordonne la ruine des Colonies, du Commerce & des forces navales lorſque les aſſurances ſont au taux où elles ont été toujours portées dans les temps de guerre, & qui ordonneroit à peu près les mêmes déſaſtres en temps de paix, ſi nos Négociants ſe décidoient à ceſſer leurs armements comme ſans doute ils doivent avoir la liberté de les ceſſer dans tous les cas, quels que puſſent être les motifs qui les décideroient à ſe tenir en repos.

Vous connoiſſez à préſent, Monſieur, mes véritables intentions, & vous voyez que vous m'avez gratuitement accuſé d'avoir propoſé de réduire à deux cent les ſix cent Navires actuellement occupés par nos Négociants dans leur Commerce avec nos Colonies ; vous voyez que je ne deſire la Navigation étrangère que dans les cas où nos Négociants devroient eux-mêmes préférer la Navigation de l'Étranger pour la sûreté du Commerce, pour celle des Colonies & par la conſervation de nos gens de mer. Vous voyez que très-approbateur des Lettres-Patentes de 1727, en tant qu'elles édifient, je ne leur ſuis contraire qu'en tant qu'elles détruiroient ; & que j'ai été bien fondé à demander que le Gouvernement mît à ces Lettres-Patentes le tempérament que le Légiſlateur n'auroit pas dû omettre. Et ſans doute à préſent vous me tiendrez pour légitimement diſpenſé de répondre à vos objections relatives au Cabotage que je n'interrompt point & que je

propoſe au contraire d'encourager ; à celles relatives à la Pêche pour laquelle je plaiderai avec vous tant que vous voudrez ; mais toujours ſans lui ſacrifier inutilement pour elle-même la ſubſiſtance des eſclaves & l'intérêt du Commerce de la France avec ſes Colonies dont nous avons principalement beſoin pour le ſoutien de nos fabriques. Vous voyez enfin que je ſuis encore diſpenſé de répondre aux objections priſes de la Navigation du Nord, puiſque nos Navires auroient dans mon plan la permiſſion de porter directement de nos Iſles dans toutes les parties de l'Europe, les denrées deſtinées pour la conſommation de l'Étranger, & d'y prendre leurs chargements pour leur retour en France ; les Étrangers reſtants toujours libres de nous porter leurs denrées & de charger les nôtres qu'à leur défaut nous tranſporterions nous-mêmes, au grand avantage de notre Marine.

A préſent, Monſieur, je crois pouvoir tenir pour démontré qu'il ſeroit très-important, qu'il eſt très-inſtant que le Gouvernement rende un Arrêt en vertu duquel dans tous les temps, le Navire étranger pourra être employé au Commerce du Royaume avec nos Colonies, ſous la condition de ne charger que dans nos Ports ; de n'y charger que la marchandiſe nationale ou permiſe, & ſous la condition encore de payer un droit de 24 ou 30 liv. par tonneau tant vuide que plein, dont le montant ſera converti en primes pour l'encouragement du Cabotage, de la Pêche & de notre Navigation dans le Nord ; les choſes reſtantes telles qu'elles ſont pour l'Amérique ſeptentrionale dont le Navigateur ne pourra exporter de nos Colonies que des ſyrops & taffias & des marchandiſes Françaiſes, ou ſera tenu de payer en ſus des droits, un impôt de 24 à 30 liv. par chaque tonneau qu'il chargera de denrées coloniales, s'il étoit jugé que l'interpoſition préalable de ces denrées dans les Ports de France, ne

feroit plus exigée relativement à la quantité deſtinée à la conſommation de l'Étranger.

XVI.

Il eſt plus aiſé de ſentir que de peindre les maux innombrables que la ceſſation, ou ſeulement la diminution du commerce de nos ports avec nos Colonies à ſucre cauſera au Royaume. Nous n'oſons pas en eſquiſſer le tableau; même en le modifiant on le croiroit exagéré. Ce que nous pouvons dire, c'eſt que la perte certaine & inappréciable des Matelots, celle de la plus grande partie des fortunes, la déſertion de tout ce qui tient aux armemens & aux conſtructions, l'abandon d'une grande partie des manufactures, la diminution de la valeur des terres, une émigration telle qu'il n'y en auroit pas eu de pareille depuis la révocation de l'Édit de Nantes, & toutes les calamités qu'amene ſur les campagnes & ſur le cultivateur la non-vente de ſes denrées, ſeroient pour la France des conſéquences infailli-

R. Que de bruit! Mais on n'aura pas oublié qu'il n'étoit pas moindre quand il fut queſtion de l'établiſſement des entrepôts à Sainte-Lucie & au Môle Saint-Nicolas; un déluge de maux nous fut annoncé; & le fait eſt que notre Commerce a toujours été en augmentant.

Que de bruit! *Répondez-vous. Vous oubliez ſans doute, Monſieur, que toutes les Chambres de Commerce diſent la même choſe que l'Auteur du Précis; & votre réponſe eſt bien leſte: vous traitez toutes ces repréſentations comme un Viſir de la Cour Ottomane, ou comme un Hoſpodar de Valachie traiteroit les clameurs d'une troupe de factieux.*

Vous ajoutez enſuite que lors de l'établiſſement des entrepôts aux Carénage de Sainte-Lucie, & au Môle-Saint Nicolas un déluge de maux nous fut annoncé, & le fait eſt que notre commerce a toujours été en augmentant.

Le Commerce avoit raiſon de reclamer contre ces deux entrepôts, il prévoyoit la fraude qui réſulteroit de la fréquentation des Anglo-Amériquains; s'eſt-il trompé, Monſieur, puiſque l'Adminiſtration en France a des preuves multipliées des verſemens frauduleux. Le Miniſtre le dit même publiquement dans ſa dépêche du 13 Novembre 1784, adreſſée aux Adminiſtrateurs des Colonies, le Commerce a été en augmentant. *Il eût été bien ſingulier que Saint-Domingue n'eût pas fleuri puiſque la Métropole en dix ans lui a porté au-delà de cent mille Noirs: mais cette Colonie auroit fleuri davantage ſurtout dans la partie du Sud, ſi l'Etranger l'avoit moins fréquentée.*

D'ailleurs quelle différence! lors de l'établiſſement ci-deſſus on n'avoit que deux poſtes à veiller: aujourd'hui l'Adminiſtration en a ſix. Nous n'avions que la concurrence d'un ſeul peuple à craindre; & nous allons avoir tout l'Univers. Vous voyez bien tous les maux qui en doivent réſulter un jour, vous Monſieur, oui vous-même, &

vous ne tarderez pas à nous annoncer que nous ſerons obligés d'accorder bien d'autres prérogatives aux Anglo-Amériquains, pour éviter pis.

bles, qui réſulteroient naturellement d'un événement auſſi déſaſtreux.

Je n'ai point parlé, Monſieur, du bruit des perſonnes, mais du bruit des choſes, dans ma réponſe à l'Article XVI du Précis. Les Chambres de Commerce n'avoient encore rien produit lorſque parut la brochure que je défends contre vous. Dans l'énumération des calamités annoncées par l'Auteur du Précis, je voyois tout le Royaume en diſſolution; & j'ai pu croire ſans être un Viſir de la Cour Ottomane, ſans être un Hoſpodar de Valachie, que la chûte d'un grand Empire dont toutes les parties ſe briſent à la fois, devait faire aſſez de bruit pour permettre une exclamation; les Mémoires de Chambres de Commerce ont paru enſuite & ont répété les mêmes prédictions. Ces Mémoires ont paru avec des ſignatures très-multipliées, ils avoient par l'impreſſion toute la publicité poſſible. Mais ce n'eſt pas de cette réclamation dont je pouvais alors parler, & à préſent même je n'en dirai rien, parce que je ſais qu'il faut quelquefois s'abſtenir de dire ce qui conſidéré en ſoi-même, ſeroit cependant très-juſte & très-bon à dire. Au reſte il n'était pas queſtion ici de ſavoir ſi l'établiſſement des entrepôts avait multiplié les fraudeurs : il s'agiſſait pour vous de prouver que le déluge des maux annoncés à la ſuite de cet établiſſement avoit en effet englouti la fortune publique; & je vous répéterai que nonobſtant ces prédictions ſiniſtres, la richeſſe du Royaume a été toujours en augmentant. Vous annoncez aujourd'hui les mêmes déſolations; & je vous annonce de nouveau que la richeſſe du Royaume ira en augmentant par ce même réglement qui vous paraît devoir être une cauſe évidente de ruine. Remarquez cependant, Monſieur, que

dans le procès qui nous diviſe j'ai plus d'une fois prétendu que le Royaume n'avoit évité la ruine de ſes Colonies que par l'expédient de la contrebande; & la cauſe étant en cet état, je demande ſi ſoutenir qu'on fera la contrebande & que cette contrebande ruinera le Royaume, n'eſt pas évidemment ce qu'on appelle en logique une pétition de principe, c'eſt-à-dire mettre en fait ce qui eſt en queſtion. Et qu'importe pour ce que vous aviez à prouver que les Colonies aient proſpéré au moyen des cent mille Négres verſés par nos Marchands d'Eſclaves dans la olonie de S. Domingue; quand il ſuffit que nos Colonies aient proſpéré en quelque manière que ce puiſſe être, pour que les maux annoncés n'aient été qu'un bruit inutile? Que ſignifie au reſte cette fourniture de cent mille Eſclaves préſentée comme l'explication de la proſpérité des Colonies, quand on peut vous affirmer que cette quantité n'a pas même ſuffi à réparer la mortalité ordonnée par le régime prohibitif? & quoi qu'il en puiſſe être, ſans doute que pareille quantité introduite par l'Étranger dans le même eſpace de temps, ne doit pas avoir nui à la culture de nos Iſles qu'il vous plaît de regarder toujours comme n'appartenant qu'à la fourniture nationale; mais enfin quelle qu'ait été la cauſe de la proſpérité des Colonies, je vous répète qu'il ſuffit qu'elles aient proſpéré pour que les prédictions ſi effrayantes des Négociants en 1765, n'aient été que des mots, des paroles & rien de plus. Je vous répéterai qu'elles n'ont proſpéré que par l'addition de cent mille Négres au moins ajoutés par l'Étranger, à la très-inſuffiſante quantité fournie par nos Marchands qui n'en ont importé que cent mille quand il en falloit trois cent mille. Je vous répéterai que nos Iſles n'ont proſpéré que parce que ces cent mille Négres de recrue étrangère coûtoient un grand tiers moins que les Négres de traite Françaiſe; je

vous répéterai que les Colonies ont prospéré, parce que le Commerce étranger, s'il n'a pu établir l'abondance qui auroit conservé nos atteliers, a au moins paré à la disette extrême qui les auroit exterminés. Essayez à présent de persuader nos Lecteurs que la Colonie de S. Domingue auroit encore plus prospéré, si l'Étranger l'avoit moins fréquentée dans la partie du Sud entiérement abandonnée par le Commerce Français.

Il me reste à répondre à votre observation sur les entrepôts ajoutés à ceux qui existoient, & sur la nécessité de surveiller désormais non un seul peuple, mais l'Univers entier. 1°. Je vous dirai, Monsieur, que vous n'avez pas été bien informé sur ce qui concerne les Entrepôts dont le nombre a été selon vous très-augmenté. Le fait est qu'il y en avoit huit où maintenant il n'en existe que sept.

Par un Mémoire du Roi envoyé en 1763, aux Administrateurs des Isles du Vent, il fut établi à Sainte-Lucie un Entrepôt unique qui parut bientôt insuffisant; & en conséquence les Administrateurs de ces Isles établirent par des Ordonnances du mois de Mars 1765, trois Entrepôts à la Martinique, l'un au Fort Royal, les deux autres à S. Pierre & à la Trinité; à la Guadeloupe deux Entrepôts, l'un à la Basse-Terre, l'autre à la Pointe-à-Pitre : par une autre Ordonnance du mois de Juin 1765, un nouvel Entrepôt fut établi au Marin dans l'Isle Martinique. Ainsi il y avoit alors dans le fait aux Isles du Vent six Entrepôts, indépendamment de celui du carénage à Sainte-Lucie : & nonobstant l'Arrêt du Conseil de 1767 qui n'en établissoit que deux l'un à Sainte-Lucie & l'autre au Môle S. Nicolas, il est de fait que les choses restèrent alors dans les Isles du Vent en l'état où elles étoient en 1765, & qu'elles subsistèrent ainsi jusqu'en 1780, que tous les Ports furent ouverts aux Étrangers. A la paix, ce

qui existoit avant la guerre a été provisoirement rétabli, & a subsisté jusqu'à l'Arrêt du Conseil du 30 Août. De tout cela il résulte que quoique la Cour n'ait pas rendu d'Ordonnance pour établir des Entrepôts à la Martinique & à la Guadeloupe, il en a cependant existé quatre dans la première de ces Isles & deux dans la seconde, auxquels ajoutant ceux de Sainte-Lucie & du Môle S. Nicolas, vous trouverez le nombre de huit; or par l'Arrêt du 30 Août il n'y en a plus qu'un dans chacune des trois Isles du Vent, la Martinique, la Guadeloupe & Sainte-Lucie & trois à S. Domingue au lieu d'un seul : ainsi nous avons aujourd'hui dans nos Isles un Entrepôt de moins ; car celui de Tabago ne doit point entrer dans le calcul actuel puisque cette Colonie n'existoit pas avant la guerre. J'ai donc eu raison de dire qu'il n'existe aujourd'hui que sept Entrepôts où avant l'Arrêt du 30 Août ils existoient au nombre de huit. J'en conclus, Monsieur, que les sept Entrepôts actuels n'empêcheront pas le Commerce de prospérer. Et comment pourroient-ils empêcher la prospérité du Commerce national, puisque c'est par eux au contraire que les Colonies désormais approvisionnées feront d'autant plus en état d'étendre la culture des denrées qui alimentent le Commerce de France?

Quant à la surveillance supposée plus difficile depuis l'admission de tous les pavillons au lieu d'un seul, je crois qu'après un peu de réflexion, vous aurez été bien rassuré sur cette prétendue nuée d'Étrangers qui seront toujours réduits aux seuls Amériquains du Continent, puisqu'aucune autre Nation ne sauroit se présenter en concurrence avec eux pour le Commerce permis dans les Entrepôts accordés à l'Étranger par l'Arrêt du 30 Août. Mais quand en effet ces Entrepôts pourroient être fréquentés par les Navigateurs de toutes les Nations, je ne vois pas comment

comment la ſurveillance ſeroit alors plus difficile aux Bureaux montés pour cet Office.

Il n'y a point d'exagération dans le produit des Terres à Saint-Domingue : elles rendent mieux que douze pour cent aux propriétaires qui demeurent en France : & ſi ces propriétaires les faiſoient eux-mêmes valoir, elles rendroient peut-être le double. Les terres de la Métropole rendant deux & demi à trois pour cent, au plus à ceux qui les donnent à bail à ferme, & elles rendroient au plus le double à ceux qui les feroient valoir eux-mêmes. Il y a donc bien plus d'avantage à être propriétaire à Saint-Domingue qu'en France, c'eſt la raiſon pour laquelle les terres des Colonies ſont aujourd'hui ſi recherchées, & c'eſt peut-être pour cela qu'elles trouvent tant de protecteurs.

Il ſe peut qu'aux Iſles du Vent les Planteurs aient moins d'avantages & faſſent moins de revenus : cependant les habitans de Saint-Domingue paient les Noirs beaucoup plus cher que les Colons des Antilles, qui ne les achetent que des Anglais, & ces derniers Colons vendent leur café de vingt à vingt-deux ſols, & leurs cotons

R. Les revenus des biens de nos Iſles ſont ici étrangement exagérés. Le bénéfice du tems a porté à un prix exceſſif des établiſſemens qui, dans le principe, ne préſentoient que des capitaux bien médiocres ; & c'eſt ainſi que ſe ſont élevées toutes les grandes fortunes de nos Iſles : aujourd'hui ces fortunes ſont devenues impoſſibles. On nous dit qu'à Saint-Domingue les Habitations rendent juſqu'à huit & dix pour cent de leur valeur ; mais nous ſommes bien aſſurés que les Planteurs des Iſles du Vent ne ſont pas ſi bien partagés. Et qui pourroit envier des profits ſi peu proportionnés aux déſagréments attachés à la condition des Habitans de nos Colonies ! Qu'importe, au reſte, ce qu'ils ont ou ce qu'ils n'ont pas, quand il s'agit uniquement de la Métropole. Le Royaume eſt-il intéreſſé à ce que la famine précéde toujours les envois des Pourvoyeurs de nos Iſles ? Eſt-il intéreſſé à ce que tout le revenu des Colons ſuffiſe à peine à la nourriture des eſclaves ? Eſt-il

XVII.

Et pour qui nous expoſerions-nous à tant de malheurs ? pour les Habitans des Colonies ; c'eſt-à-dire pour les propriétaires les plus favoriſés qu'il y ait ſur le globe. Ils ont acquis ces terres ſous les loix & à la condition du régime prohibitif. Cependant ils ne ceſſent depuis 30 ans d'éluder ces loix bienfaiſantes pour la Nation, & par conſéquent pour eux-mêmes.

Malgré toutes les réclamations qu'ils portent continuellement au pied du trône, ils retirent douze, quinze & juſqu'à vingt pour cent de revenu annuel de la valeur de leurs terres ; & aujourd'hui en demandant le ſecours du commerce étranger, ils font la guerre la plus cruelle aux Propriétaires des terres du Royaume, qui ont bien de la peine à porter le revenu des leurs à trois & quatre pour cent.

intéreſſé à la deſtruction des ateliers de nos Planteurs ? Eſt-il intéreſſé à ce que les Colons laiſſent ſans aucun prix un dixieme au moins du produit de leurs terres, pour calmer des inquiétudes qu'à préſent ſur-tout la prohibition abſolue rendroit beaucoup plus raiſonnables ? Voilà ce qu'il faut examiner, ce qu'il faut juger, ſans s'embarraſſer de ce qui peut plaire ou déplaire, ſoit au Négociant, ſoit au Colon, par la raiſon que le Colon & le Négociant conſidérés comme tels, ne doivent exiſter eux-mêmes que pour la meilleure fortune de la Métropole ; & que d'ailleurs il eſt de principe que l'Adminiſtration doit être toujours tranquille ſur l'intérêt des particuliers, quand elle eſt aſſurée du bien général.

de deux cent à deux cent-vingt livres. Depuis plus de trois ans, ces prix ſont exceſſifs pour le Commerçant de la Métropole ; & l'Armateur perd ; mais la Métropole gagne parce que la Nation gagne toujours. Les Colons s'enrichiſſent & peuvent faire de plus grandes conſommations ; mais ſi cette cherté provenoit de la plus grande coucurrence des Étrangers, des enlévements en fraude de denrées dérobées à la Métropole, les Armateurs alors perdroient ſans que la Métropole s'enrichît ; & ce ſeroit contre l'eſprit qui a fondé les Colonies : on a eu pour but l'extention du Commerce de la Métropole, & ce but auroit été manqué.

Vous établiſſez les vrais principes, Monſieur, en diſant qu'il ne faut point s'embarraſſer de ce qui peut plaire ou déplaire, ſoit au Négociant, ſoit au Colon, par la raiſon que le Colon & le Négociant conſidérés comme tels, ne doivent exiſter eux-mêmes que pour la meilleure fortune de la Métropole. *Je ſuis étonné que poſſédant auſſi bien les vraies maximes conſtitutionnelles des Colonies, vous ſoyez auſſi malheureux dans les conſéquences que vous en tirez : il y a sûrement quelque intérêt caché qui vous fait illuſion, il poſe un nuage intermédiaire entre vos principes & votre eſprit : vous laiſſez juger cet intérêt, & votre eſprit en eſt continuellement la dupe.*

J'ai beaucoup cédé de mon opinion à l'Auteur que vous défendez lorſque j'ai laiſſé croire que les biens de S. Domingue pouvoient rendre dix pour cent ; mais puiſque vous ne me tenez aucun compte de mes libéralités, j'affirmerai que les biens de S. Domingue, & encore plus ceux des Iſles du Vent, ne ſont pour les Colons qu'une richeſſe imaginaire. Vous nous avez averti, Monſieur, des créances conſidérables que nos Négociants ont ſur nos Iſles : on peut croire que ces créances ne s'élévent pas à la moitié de ce que doivent les Colons, & vous pouvez ainſi apprécier quelle fortune leur reſterait après déduction de ce qu'ils ont à payer. Mais fuſſent-ils libérés de tout ce qu'ils doivent, je ne verrois encore dans nos Iſles que des malheureux Propriétaires continuellement dépouillés par une nature de bien qui leur redemande toujours le revenu entier & par-delà, comme indiſpenſablement néceſſaire à la réparation ou amélioration des atteliers des plantations & des bâtiments ; & parce que la perfection de l'établiſſement exigera toujours un nombre d'années qui excède la durée de la vie humaine, le Colon aura vécu pauvre ſur un ſol tous les jours enrichi ; mais qui n'aura été riche que pour la Métropole & pour les Commerçants du Royaume. Si malgré ce trop véritable expoſé de la prétendue richeſſe de nos Colons, vous perſiſtez à les croire dans l'opulence ; je vous dirai que ces revenus toujours redemandés pour l'entretien & l'amélioration du fonds, ne s'éleveront jamais à S. Domingue à huit pour cent, ni dans nos Iſles du Vent à ſix pour cent, & en ce que j'affirme, vous pouvez me croire, comme parlant de choſe que j'ai le malheur de ſavoir beaucoup mieux que vous. Comparez à préſent ces bénéfices avec les tourments & les dégoûts attachés à la condition du Colon, & eſſayez enſuite de vous perſuader à vous-même que ſon ſort eſt bien digne d'envie.

XVIII.

Si c'eſt pour les ſujets des Etats-Unis que nous devons faire d'auſſi grands ſacrifices, ils ſeront ſans doute compenſés par quelques grands avantages, &c, &c.

R. Les obligations que les Treize-Etats de l'Amérique ont à la France, n'ont pas dû, ſans doute, nous faire eſpérer que les Anglo-Amériquains viendroient acheter dans nos Ports, les parties d'approviſionnement dans leſquelles nous ſommes ſurpaſſés par les Anglais, ſoit par la qualité meilleure, ſoit par le prix plus bas. Mais nous croyons bien que ce n'eſt pas à Londres qu'ils iront acheter les vins, les eaux-de-vie, les draps fins, &c. Quant à ce que nous pourrions craindre de ce nouveau peuple, pour le tems à venir, nous pouvons croire que les rigueurs conſeillées par nos Négociants, dans nos rapports avec ces nouveaux Alliés, ne ſont pas le moyen le plus aſſuré de les avoir toujours pour amis.

Cet article donne lieu à beaucoup de réflexions, & comment y répondez-vous, Monſieur; vous dites que les Anglo-Amériquains iront acheter à Londres tout ce que nous pourrions leur vendre en concurrence avec les Anglais, parce que ceux-ci font mieux, ou à plus bas prix, mais qu'ils viendront dans nos Ports acheter des vins, des eaux-de-vie & des draps fins, qu'aucune autre Nation ne leur peut fournir. Vous appercevez-vous ici d'une petite contradiction avec vous-même? Vous nous dites, page 29, à la ſuite de la réfutation du Précis, que les Anglo-Amériquains, feront ſouvent bonne partie de leurs retours en marchandiſes du Royaume, qu'ils acheteront dans nos Colonies, & ici vous les envoyez s'approviſionner à Londres, & ce ſera en effet bien plus économique pour eux: car ils s'expoſeroient à payer beaucoup plus cher leurs approviſionnements dans nos Colonies.

Je ne ſais, Monſieur, ſi dans votre horoſcope au ſujet de cette nouvelle Nation vous ſerez plus heureux; quant à ce que nous pourrions craindre de ce nouveau peuple pour le tems à venir, nous pouvons croire, *dites-vous*, que les rigueurs conſeillées par nos Négociants dans nos rapports avec ces nouveaux Alliés, ne ſont pas le moyen le plus aſſuré de les avoir toujours pour amis.

Qu'il me ſoit permis de vous répondre que l'excluſion des Etrangers de nos Colonies n'eſt point ce qu'on doit appeller des rigueurs.

C'eſt une ſuite des loix établies en faveur de la Métropole : étoit-il indiſpenſable de changer la légiſlation de nos Colonies, pour créer un Commerce de plus aux nouveaux Alliés ? Sommes-nous obligés d'affoiblir notre navigation d'un grand tiers dans le moment préſent, pour augmenter la leur ? Nous avons tout à craindre de leur admiſſion, & nous n'avons rien à redouter de leur excluſion. Quand ils auront, à la faveur du Commerce dans nos Colonies, augmenté leur navigation, le nombre de leurs matelots, élevé une puiſſance maritime, quand ils auront commencé à s'enrichir, & que nous aurons reconnu que notre Commerce aura diminué, que leur fréquentation dans nos Colonies nous aura cauſé un préjudice inappréciable, il ne ſera peut-être plus tems de révoquer cette permiſſion : ce ſera au moins un prétexte de diſcorde ; & pourquoi nous expoſer à avoir des querelles de plus ? N'avons-nous pas eu déja aſſez de guerres de Commerce ? Le Légiſlateur doit tout prévoir, comme la Nation doit tout repréſenter.

J'ai dit, Monſieur, que la reconnoiſſance des Amériquains indépendants n'iroit pas juſqu'à leur perſuader d'acheter dans nos Ports ce qu'ils pourront ſe procurer en Angleterre à des conditions meilleures, & cela eſt clair. J'ai dit qu'ils acheteroient en France ce qu'ils pourroient s'y procurer à conditions meilleures que dans le reſte de l'Europe, & cela eſt également évident. J'ajoute qu'ils ont bien pu donner la préférence à Londres même pour les achats qu'ils auroient pu faire auſſi utilement & peut-être même plus utilement en France ; par la raiſon très-ſimple que que les Négociants Anglais leur ont fait des avances prodigieuſes qu'ils auroient vainement demandées dans le Royaume ; & tout cela, Monſieur, n'a rien d'incompatible avec ce que j'ai affirmé des chargements que les Amériquains feront dans nos Iſles en marchandiſes Françaiſes pour leur retour au Continent, par la raiſon également très-ſimple que le Commerce de nos Iſles eſt ſujet à des révolutions fréquentes dans le prix des marchandiſes ;

révolutions infaillibles dans un marché où le Commerce eſt ſouvent forcé, où quelquefois il l'a été à tel point que les denrées d'Europe baiſſées de prix au-deſſous de celui auquel elles avoient été achetées, invitoient à les préférer aux denrées même de la Colonie pour les retours en France; dans un marché enfin où l'on eſt toujours aſſuré d'avoir à prix de facture, des reſtes de cargaiſon dont les Capitaines ſont preſſés de faire une fin, & ſur leſquelles un meilleur prix obtenu plus tard, ne couvriroit pas la dépenſe du ſéjour prolongé dans la Colonie. Auſſi, Monſieur, eſt-il à la connoiſſance de tous ceux qui ont pratiqué les Colonies, que même dans les Iſles Anglaiſes, & malgré la vigilance extrême des Officiers de la Marine & des Douanes, il ſe fait & principalement à la Jamaïque, un débit immenſe de nos vins, de nos eaux-de-vie, de ſoieries, linons, batiſtes, parafols, huiles, ſavons, liqueurs, ſyrops, câpres, anchois, fruits ſecs & confits, &c, du produit de la France, & chargés dans nos Iſles pour ces Colonies. Et voilà comment les Amériquains pourront également s'approviſionner à Londres & dans nos Iſles, ſans qu'il y ait contradiction entre ce que j'ai dit à la page 18 & à la page 29 du Mémoire *Pour & Contre*.

A préſent, Monſieur, j'ai moi-même à vous demander ſi vous vous appercevez que depuis le commencement de votre Lettre vous n'avez ceſſé de me dire que j'étois en contradiction avec moi-même, & que nous ſommes cependant à la fin de cette première Lettre ſans que j'aie été entamé. J'eſpère au moins que nos Lecteurs s'en ſeront bien apperçus, & j'eſpère encore qu'ils jugeront que permettre dans nos Iſles ce qui ne ſauroit nuire, ce qui ne peut qu'être utile, pour empêcher ce qui ſeroit infiniment dommageable, n'a pas été fidèlement traduit comme il vous a plu de le faire, en préſentant cette propoſition comme

chose égale au projet absurde de céder notre Navigation & notre Commerce à l'Amérique indépendante.

Vous ne répondez que des mots, Monsieur, à ce dernier article, & toute la force des raisons qu'il contient reste contre vous. Ce n'est point parce que l'Etranger portera un peu de bœuf & de morue aux Colonies pour nourrir les esclaves que le Royaume sera dépeuplé: ce sera parce que l'Etranger ne peut point faire un Commerce qui nous appartenoit tout entier, sans nuire à notre navigation, & sans diminuer la fortune publique, parce que son admission vous forcera à réformer les deux tiers de vos Navires: & que vous verrez résulter tous les inconvénients que l'on vous annonce, & qui sont suffisamment prouvés dans cette première Lettre; ils le feront encore davantage dans la seconde, où je me propose d'examiner vos vérités élémentaires, & toutes les conséquences que vous en tirez. Mais il faut un peu reprendre haleine; car je crains, Monsieur, de vous fatiguer par mes contradictions: au surplus, c'est du choc des opinions que doit jaillir la lumière que nous cherchons: & si nous étions d'accord il n'y auroit plus de discussion.

R. Ainsi donc, parce que le Gouvernement aura retranché au régime des loix prohibitives, seulement autant qu'il étoit nécessaire pour assurer la subsistance des esclaves dans nos Colonies, parce que les Anglo-Américains auront été admis à porter dans Isles du bœuf salé, que nous ne pouvons avoir que par l'Etranger, parce qu'il leur aura été permis d'y ajouter l'article de la morue, dont la vente en Europe est beaucoup plus utile à nos Pêcheurs, & que nos Colons attendroient vainement du Commerce de France, le Royaume sera dépeuplé, nos Ports seront déserts, notre sol sera frappé de stérilité, &c, & il ne nous restera plus que des yeux pour verser des larmes de sang. Heureusement, nous aussi, nous avons des principes; & peut-être que ces principes, avec leurs conséquences nécessaires, présenteront une chaîne de vérités, dont le résultat pourra nous permettre de ne pas sécher de frayeur à l'aspect des désolations qui nous sont annoncées.

XIX.

Nous osons le dire & le prédire, on versera un jour des larmes de sang sur la perte de notre commerce, de notre industrie, & peut-être de nos Colonies. Il ne se passera pas trois ans qu'on n'en ressente les funestes effets, &c. &c.

Ainſi, Monſieur, vous voulez abſolument que nous croyions à la ruine très-prochaine du Royaume, parce qu'on a établi dans nos Iſles des Entrepôts où ſeront permiſes des importations & des exportations qui ne peuvent avoir lieu utilement pour nous que par le Commerce de l'Étranger; & vous regardez comme évidents les malheurs annoncés par l'Auteur du Précis & par nos Chambres de Commerce, quoi qu'il ſoit de fait que nonobſtant des prédictions ſemblables qui datent de 1765, notre Commerce a toujours été en augmentant; quoi qu'il ſoit de fait que les Entrepôts ſubſtitués aux anciens par l'Arrêt du 30 Août, ſont en nombre moindre & placés à préſent de manière à être ſans comparaiſon beaucoup mieux ſurveillés. Je vous avoue, Monſieur, que votre logique m'étonne; mais par cela même, elle m'explique comment la mienne n'a pas trouvé grace auprès de vous; & ſans doute je ne dois pas m'en plaindre, puiſque, comme vous l'avez très-bien obſervé, c'eſt du choc des opinions & des raiſonnements que doit jaillir la lumière que nous ne chercherions plus ſi nous étions d'accord.

SECONDE

SECONDE LETTRE. ADMINISTRATION DES COLONIES.

VÉRITÉS ÉLÉMENTAIRES.

MONSIEUR,

J'AI lu avec beaucoup de plaisir vos Vérités élémentaires. *Les principes que vous y posez aux articles 1, 2, 3, me confirment dans la grande opinion que j'ai de votre esprit, toutes les fois que voulez discourir avec méthode, & d'après les vrais principes. L'article 4 sur-tout m'a frappé; je ne peux résister au desir de le rappeller ici.* Le commerce suppose la consommation des denrées, puisque cette consommation est également sa cause & son effet: mais il n'est qu'une somme de consommation actuellement possible, & dans tous les marchés de l'univers, les acteurs du commerce se disputent cette somme de consommation, avec plus ou moins d'avantage. Cependant, quel que soit le succès du plus favorisé, son action aura nécessairement eu des bornes quelconques par l'inévitable effet de

I.

L'Homme assiégé de besoins ne s'en défend que par le travail. Le riche ne fait pas exception à la régle : nul ne vit s'il n'a travaillé, ou si un autre n'a travaillé pour lui.

L'homme, auteur du travail, est également le consommateur des fruits du travail. Ces fruits sont pour lui comme ils sont par lui; & en ce genre il est principe & terme.

De ces deux vérités il suit qu'il seroit également absurde de supposer une grande population, sans une grande somme de travail, ou une grande somme de travail sans une grande population.

II.

Le travail d'un homme considéré solitairement, ne sçauroit lui suffire, tant ses besoins sont divers; mais par l'expédient de

l'échange, le travail d'un seul peut suffire à plusieurs, jusqu'à ajouter l'utile & l'agréable au nécessaire. Ainsi le travail n'aura son utilité, & par suite son extension possible, que par l'échange.

III.

L'échange & le Commerce sont une seule & même chose.

IV.

Le Commerce suppose la consommation des denrées, puisque cette consommation est également sa cause & son effet : mais il n'est qu'une somme de consommation actuellement possible ; & dans tous les marchés de l'univers, les acteurs du Commerce se disputent cette somme de consommation avec plus ou moins d'avantage. Cependant, quel que soit le succès du plus favorisé, son action aura nécessairement eu des bornes quelconques, par l'inévitable effet de la concurrence. Là seroient donc aussi les bornes du travail national, & par suite le terme de la richesse & de la population de l'Etat, s'il n'existoit aucun expédient praticable pour changer la nature actuelle des marchandises restées sans prix faute d'acheteurs, & les convertir en d'autres denrées commerçables.

Que conclure de cette grande vérité, Monsieur ? Qu'il faut qu'une Nation commerçante évite le danger de la concurrence, c'est-à-dire, vendre seule le plus qu'il lui est possible pour se réserver tous les profits attachés à la consommation : sans quoi elle s'exposeroit à avoir des marchandises restées sans acheteurs. Ce principe que vous aurez toujours sur moi l'avantage d'avoir établi le premier, me servira dans mes réponses, & si dans notre discussion la victoire me reste, je vous devrai l'hommage de mes lauriers.

Les articles V & VI, sont inconteſtables : que j'aime à lire toutes ces vérités ! que le terrein sur lequel nous nous promenons est doux présentement ! Il n'y a rien là de raboteux : c'est une magnifique pelouse sur laquelle nos pas s'impriment sans danger,

comme ſans crainte. Mais voyons ſi vous ſerez auſſi heureux dans vos conſéquences.

La premiere eſt très-juſte, on doit la même faveur aux Colons, comme conſommateurs étrangers, & comme cultivateurs nationaux.

La ſeconde n'eſt pas moins vraie : on leur défendra de recevoir de l'Etranger tout ce que la Métropole peut leur fournir, puiſque leur office eſſentiel eſt de porter le commerce de la Nation au-delà de ſes bornes premieres & naturelles. *Cette conſéquence eſt forte, & vous devez ſentir combien elle milite contre le nouveau ſyſtéme.*

La troiſieme eſt également fondée ſur les vrais principes : ces établiſſements ſeront portés au plus haut degré de culture poſſible, puiſqu'ils ne ſeront utiles qu'à proportion des denrées qu'ils pourront ſubſtituer à celles du ſol principal. *En vérité, Monſieur, on ne peut pas raiſonner d'une maniere plus favorable aux intérêts de la Métropole : j'ai bien raiſon de dire que vous avez une grande ſagacité, toutes les fois que vous ne voulez ſuivre que l'impulſion de votre génie : vous trouger la nature actuelle des marchandiſes reſtées ſans prix, faute d'acheteurs, & les convertir en d'autres denrées facilement commerçables.*

V.

Cet expédient ne peut avoir lieu que par des établiſſemens fondés en intention d'échanges, tels que nos Colonies, où le conſommateur Colon ſera ſubſtitué au conſommateur Etranger, & la denrée des Colonies ſubſtituée à la marchandiſe nationale. Ainſi l'office des Colonies nous donne évidemment la définition des Colonies.

VI.

Les Colonies ſont des établiſſemens deſtinés à convertir les denrées de la Métropole, en d'autre denrées plus utilement ou plus facilement commerçables.

Nous n'avons plus maintenant qu'à nous laiſſer entraîner au cours des conſéquences.

1°. Ces établiſſements ſeront réputés nationaux pour leur produit, & étrangers pour leur conſommation : c'eſt-à-dire, que l'Adminiſtration leur devra tou-

te la faveur qu'elle accorde à l'Etranger, comme conſommateur utile ou néceſſaire de notre ſuperflu, & qu'elle leur devra encore les faveurs qu'elle accorde dans l'intérieur pour l'excitation du travail national.

2°. Ils ſeront tenus en état de prohibition ſévère de tout commerce avec l'Etranger, pour les denrées que la Métropole ſera en état de fournir, puiſque leur office eſſentiel eſt de porter le Commerce de la Nation au-delà de ſes bornes premieres & naturelles, par la ſubſtitution du conſommateur Colon au conſommateur étranger.

3°. Ces établiſſements ſeront portés au plus haut degré de culture poſſible, puiſqu'ils ne ſeront utiles qu'à proportion des denrées qu'ils pourront ſubſtituer à celle du ſol principal.

4°. Dans le cas de diſcorde entre la prohibition du Commerce étranger, & l'intérêt de la culture à étendre dans les Colonies par une fourniture plus abondante des eſclaves néceſſaires à cette culture, il faudra, ſi la conciliation des loix prohibitives avec cet intérêt, étoit démontrée impoſſible, ſe déci-

vez comme ſous votre main les vraies maximes; juſqu'à préſent nous allons bien d'accord; mais je crains que la quatrieme conſéquence ne vienne troubler cette harmonie délicieuſe avec laquelle j'avois tant de plaiſir à marcher auprès de vous : cette quatrieme conſéquence eſt d'une grande fineſſe! comme vous la couvrez de fleurs! je voudrois bien vous l'accorder; car votre ſtyle m'enchante, mais excuſez mes craintes : permettez que je m'explique auparavant. S'il nous étoit impoſſible de fournir aſſez de Noirs aux Colonies, pour leur grande culture, les loix prohibitives ſeroient en contradiction avec l'intérêt de cette culture : ſans contredit. Mais je répondrai que cette ſuppoſition eſt bien gratuite, d'autant plus que les Colonies ſont preſque toutes cultivées aujourd'hui, & que les beſoins d'eſclaves ſont moins conſidérables qu'il y a quinze & vingt ans; mais ſuppoſé que les Colonies euſſent beſoin de 20000 Noirs tous les ans, pour perfectionner leur culture, & que le commerce Français n'en pût fournir que 10,000, (ce qui ne peut ſe préſumer d'après les moyens actuels du Commerçant Français,

*& les armements de près de cinquante Négriers), conviendroit-il pour le plus grand intérêt de leur culture, d'en acheter dix mille de l'Etranger? Je répondrai, non, Monſieur; il vaudroit mieux pour l'extenſion du Commerce de la Métropole, mettre un peu plus de temps à la perfection de la culture dans les Colonies, que d'accorder à l'Etranger une créance ſur les Colonies, aux dépens de la Métropole, & d'accroître le Commerce & la Navigation de cet Etranger. Si l'Etranger fournit dix mille Noirs, il faut que la Colonie les paie: elle ne peut les payer ſans dérober à la Métropole, quelques fruits de ſa culture: & il en réſulteroit une privation pour cette derniere. D'ailleurs la Colonie doit toujours à la Métropole: il ne faut pas qu'elle doive à des vendeurs étrangers, parce que ceux-ci qui ſeront toujours payés comptant, le ſeront au préjudice des Créanciers de la Métropole. Il vaut mieux que la Colonie ſoit un peu plus de tems à arriver au point de perfection de ſa culture, comme il vaut mieux que la fortune d'un particulier ſoit plus lente, & qu'il acquitte exactement ſes obligations, que s'il la préci-*der par le réſultat plus utile à la fin qu'on s'eſt propoſé dans l'établiſſement, c'eſt-à-dire, par ce qui opérera la plus grande extenſion du Commerce de la Métropole, par le progrès des échanges entre la Colonie & le ſol principal.

5°. Dans les cas où la poſſibilité d'augmenter le Commerce national par des expédients quelconques, ſeroit incompatible avec le maintien ſévère des loix prohibitives du Commerce étranger dans nos Colonies, ces loix ſeront ſubordonnées à ces expédients, puiſqu'elles n'ont été elles-mêmes établies que pour l'extenſion du Commerce national.

6°. Dans le cas de rivalité entre l'intérêt du Commerce national & celui de nos Colons ou de nos Négociants, il faudra ſe décider par le réſultat plus utile au Commerce de la Métropole, qui, dans les Colonies comme dans nos Ports, ne doit eſtimer les perſonnes que pour les choſes, les choſes pour le Commerce, & le Commerce pour la population, la richeſſe & la puiſſance de l'Etat. Ainſi dans la Métropole, où tout doit être adminiſtré en intention de

ſa meilleure fortune, le Commerce ne ſera encouragé qu'en faveur de la culture & des fabriques du Royaume. Dans les Colonies, au contraire, la culture ne ſera encouragé qu'en faveur du Commerce ; & de ces divers rapports entre la Métropole, le Commerce & les Colonies, ſuivront aiſément & infailliblement toutes les loix à établir, tous les jugemens à prononcer, & généralement toutes les ſolutions à donner en ce qui appartiendra à l'adminiſtration des Colonies.

pitoit en cinq & ſix ans, & qu'il laiſsât en ſouffrance tous ceux auxquels il auroit dû. A préſent, Monſieur, que je me ſuis bien expliqué, je vous paſſe votre quatrieme conſéquence.

La cinquieme n'eſt pas moins adroite que celle qui la précéde ; mais comme l'explication ci-deſſus établit mon principe conforme à l'eſprit des Loix prohibitives, je vous répondrai par une ſuite des mêmes maximes, que dans les cas où l'exécution des loix prohibitives nuiroit à l'extention du Commerce national, il faudroit les modifier : mais j'ajouterai que l'admiſſion de l'Etranger dans aucun cas, *ne peut augmenter le Commerce national, & que par cette raiſon, il faut s'en tenir au régime des Loix prohibitives.*

J'admire votre ſixieme conſéquence ; c'eſt la vraie légiſlation des Colonies : l'intérêt de la Métropole doit ſurnager tous les autres : il ne doit point être queſtion de l'intérêt de l'Armateur, de l'intérêt du Colon ; il ne s'agit que de l'intérêt général du Commerce, c'eſt-à-dire, de l'intérêt de la Nation ; de ce grand principe, dérivent tous les rapports entre la Colonie & la Métropole, vous avez fixé la meſure, & vous avez établi vous-même l'équilibre de ces Loix ; c'eſt à préſent à moi à veiller à ce que dans la ſuite de votre ouvrage, cette meſure ſoit gardée, & cet équilibre conſervé.

Je vous avouerai, Monſieur, qu'après l'établiſſement de vos Vérités élémentaires, *qu'après les conſéquences que vous en avez tirées, je n'aurois pas imaginé que vous euſſiez ſauté à pieds joints ſur tous ces principes, pour nous étonner enſuite par une doctrine monſtrueuſe & deſtructive à tous égards du Commerce national : je marcherai pas à pas avec vous dans toute la route que vous avez tracée.*

Réponſe. Ainſi, Monſieur, ce que j'ai produit ſur l'Adminiſtration des Colonies reſſemble, ſelon vous, au monſtre figuré par Horace :

Turpiter atrum
Deſinit in piſcem mulier formoſa ſuperné.

Mais puiſque vous applaudiſſez à mes principes, il faut au moins que vous admettiez que j'ai pourvu à l'eſſentiel, j'oſe même dire à ce qui n'exiſtoit pas ; à ce que vous ne trouverez dans aucun Auteur, à ce qui très-certainement n'étoit pas connu lorſqu'on rédigeait les Lettres-Patentes de 1727. Il eſt poſſible qu'on fût alors que le progrès de la population étoit meſuré ſur celui du travail ; que le progrès du travail étoit meſuré ſur celui du Commerce ; & encore n'en voudrois-je pas répondre : Mais ſoyez aſſuré qu'on ne ſe doutait pas en 1727, de ce que pouvoient les Colonies pour l'extenſion du Commerce actif de la Nation avec l'Étranger ; & pour preuve, liſez ſeulement ce qu'a écrit un Homme juſtement célèbre, qui très-poſtérieurement à cette époque, & dans une ville peuplée de Négociants qu'il n'aura pas manqué de mettre à contribution pour être en état de mieux dire, n'a ſu cependant appercevoir dans l'établiſſement des Colonies d'autre avantage que celui de faire le Commerce à des conditions meilleures que celles qu'on auroit dans les marchés étrangers où tout eſt égal entre les contractants ; ce qui, traduit exactement, ſignifie que nos Colonies, au dire de M. de Monteſquieu, n'ont été fondées que pour avoir un marché où nous puiſſions vendre plus cher que chez l'Étranger.

Comparez à préſent, Monſieur, cette vue ſi mercantille & ſi peu digne de l'Homme célèbre qui s'en eſt contenté avec l'idée politiquement conçue, de convertir telles de nos denrées qui pourroient manquer d'acheteurs, en d'autres denrées dont l'Eu-

rope ne peut plus ſe paſſer ; d'où ſuit pour l'Adminiſtrateur placé ſous ce point de vue, la perſpective raviſſante d'un Commerce, d'une population & d'une richeſſe dont le terme ne pourra plus être apperçu qu'avec celui de l'immenſe culture dont nos Colonies ſont encore ſuſceptibles ; pourvu cependant que nous ayons le bon eſprit de prévenir les plantations des Colonies rivales dont le progrès ſeul peut s'oppoſer à cette immenſe utilité. Eſſayez en effet de trouver dans les Ouvrages donnés au Public ſur cette matière, que les Colonies ſont deſtinées à porter le Commerce de la Nation au-delà de ſes bornes premières & naturelles, & que cette extenſion de Commerce s'opère par la converſion des denrées de la Métropole en d'autres denrées plus utilement ou plus facilement commerçables : eſſayez de donner à ces établiſſements une deſtination plus magnifique : eſſayez de donner de nos Colonies une définition plus lumineuſe & en même temps auſſi ſimple & auſſi évidente. Et comment le pourriez-vous ? Quand cette définition n'eſt elle-même que l'énoncé d'un acte tous les jours répété dans nos Ports, d'un fait à la vérification duquel l'homme le plus ſtupide auroit pu ſuffire, en même-temps qu'il a pu cependant échapper à des hommes très-ſupérieurs ; parce que l'attention n'eſt pas toujours avec la plus grande aptitude à voir promptement, à voir loin, à voir net ; & que ſans attention, on peut avec de très-bons yeux paſſer mille fois à côté d'un objet ſans l'avoir apperçu. Il eſt donc très-vrai que tous les jours & depuis long-temps, on voit dans nos Ports charger des denrées du Royaume ſur des Navires partant pour nos Iſles, & qui en reviennent avec d'autres denrées de meilleure défaite, ſans qu'on ait penſé une ſeule fois que ces denrées venues des Colonies, n'étoient en dernière analyſe que les productions du ſol principal changées & métamorphoſées au point que l'acheteur qui les eut dédaignées ſous leur premiere

forme

forme s'empreſſe de les acheter ; & que cet acheteur, de rival qu'il eût été, n'eſt plus que notre tributaire.

Telle eſt cependant, Monſieur, la ſeule choſe qu'il étoit néceſſaire de ſavoir pour être en état d'appliquer les Colonies au progrès de la fortune de la Métropole, pour être en état de porter la richeſſe du Royaume au plus haut degré poſſible par la meilleure direction de ces établiſſements vers leur fin : & puiſqu'ayant ce grand principe, ce principe ſi fécond & ſi lumineux, nous n'avons plus qu'à nous laiſſer entraîner au cours facile des conſéquences, qu'importe qu'ayant fait le plus, je n'euſſe pas pu le moins ? Quand il n'eſt plus beſoin déſormais que d'un homme ayant ſeulement le ſens droit pour conduire infailliblement & promptement par mes principes, à la juſte déciſion du procès qui nous diviſe ? Mais à qui ferez-vous croire que celui qui, avec quatre pages a pu ſuffire à la plus compliquée de toutes les Adminiſtrations, qui avec ces quatre pages a pu à force de préciſion & de logique, embraſſer tout l'enſemble de l'Adminiſtration des Colonies, n'auroit cependant commencé ſi bien que pour finir par détruire tout ce qu'il avoit édifié au point de ne plus laiſſer pierre ſur pierre ; n'auroit commencé ſi bien que pour étonner enſuite comme vous le dites, par une doctrine monſtrueuſe & deſtructive à tous égards, du Commerce national. Je crois au moins qu'il doit exiſter peu d'hommes capables d'une inconſéquence égale à celle dont vous m'avez accuſé ; mais j'eſpere que j'en aurai juſtice par nos Lecteurs qui, après bon examen, vous diront que c'eſt préciſément la parfaite exactitude de ma logique qui vous a induit à croire que j'étois perpétuellement en contradiction avec moi-même ; & cela, Monſieur, devoit néceſſairement vous arriver, puiſque, comme je vous l'ai déja obſervé, vous avez toujouts comparé avec vos dogmes, des

conséquences qui ne devoient être comparées qu'avec mes principes ; & pour preuve de cette très-grave accusation, je n'ai besoin que de votre commentaire sur les propositions quatre & cinq que j'ai établies comme deux conséquences nécessaires de ces mêmes prémisses auxquelles jusques-là vous aviez constamment applaudi : & je demande d'abord à nos Lecteurs, si vous avez pu en bonne conscience de logicien, hésiter sur le consentement à donner à ces deux conséquences ? Mais c'est là que sont énoncées les exceptions à la regle prohibitive du Commerce étranger dans les Colonies, & vous avez résolu de conserver le régime strictement & absolument prohibitif jusqu'à l'extermination de la logique inclusivement. Vous vous sentez obligé de convenir que s'il étoit impossible aux Négociants du Royaume de fournir à nos Colonies tous les Négres nécessaires à la perfection de leur culture, la loi prohibitive de toute admission de Négre étranger, seroit en contradiction avec le principal intérêt, celui de la culture dont l'étendue mesure la quantité de commerce possible à la Métropole par l'office de ses Colonies : cependant il faut, selon vous, que cette prohibition du Négre étranger subsiste, & pour vous tirer de ce mauvais pas, votre premier expédient est de nier l'insuffisance du Commerce Français à l'objet dont il s'agit, par la raison, dites-vous, que nos Colonies sont presque toutes cultivées, & que les besoins d'esclaves sont moins considérables qu'il ne l'étoient il y a quinze & vingt ans. Mais cet expédient, Monsieur, ne vous tirera pas d'embarras, puisqu'il est de fait que les Négres existans dans nos Isles ne suffisent pas à la moitié du produit dont elles seroient capables ; & je saisis l'occasion que j'ai de noter les maux qui en résultent.

1°. Les Négres en trop petit nombre pour atteindre aisément à toutes les parties qu'il faut mener de front dans une sucrerie,

ſont excédés du travail exigé par la néceſſité de cet enſemble dans lequel une ſeule partie en défaut arrêteroit toutes les autres.

2°. Par ſuite du défaut des Négres néceſſaires à la culture poſſible, le malheureux propriétaire d'un fonds qu'il ne peut mettre qu'en demi-valeur, paie en entier l'intérêt de ce fonds dont il eſt ſouvent débiteur, & ſupporte encore de grandes dépenſes d'entretien ſur des bâtimens qui ne lui coûteroient pas davantage ſi ſon revenu étoit doublé par la culture portée au degré poſſible.

De ce défaut des Négres néceſſaires à la culture poſſible, il réſulte encore dommage immenſe pour le Royaume, puiſque la Seigneurie publique fait les mêmes dépenſes de gouvernement & de protection, ſoit que les Colonies ſoient bien ou mal cultivées, ſoit que notre Commerce par l'office des Colonies ſoit médiocre ou immenſe.

Vous nous dites que les beſoins d'Eſclaves dans nos Iſles, ſont moins conſidérables qu'ils ne l'étoient il y a quinze ou vingt ans; & cela ſans doute parce que vous les tenez pour entiérement cultivées : d'où il ſuit que dans votre manière de voir il faut bien moins de recrues à une grande armée qu'à une petite pour qu'elle ſoit toujours au complet. Vous ajoutez que dans le cas même où les Colonies auroient beſoin tous les ans de vingt mille Noirs pour perfectionner la culture, & que le Commerce Français n'en pourroit fournir que dix mille, il vaudroit mieux pour l'extention du Commerce de la Métropole, mettre un peu plus de temps à la perfection de la culture dans les Colonies, que d'accorder à l'Étranger une créance ſur les Colonies aux dépens de la Métropole, & d'accroître le Commerce & la Navigation de l'Étranger.

Ainſi donc, Monſieur, vous êtes perſuadé que le Négre conſidéré comme marchandiſe mérite plus d'attention, que conſidéré comme inſtrument de culture, conſidéré comme l'ame de la Co-

lonie, en un mot comme la Colonie elle-même, puiſque la Colonie n'eſt pas une ſomme de terre, mais une ſomme de culture, & que la culture n'exiſte dans nos Iſles que par les Négres. Ainſi donc vous croyez qu'il y a faute contre l'économie quand on accorde quatre milliers de ſucre à un Étranger pour une fourniture qui doit décupler cette quantité. Ainſi donc vous croyez que le meilleur expédient pour l'extenſion de notre Commerce national eſt de laiſſer aller annuellement dans les Colonies rivales cinquante à ſoixante mille Noirs qui mettront les Étrangers en état de fournir déſormais les denrées Coloniales en concurrence avec nous, en attendant qu'ils nous chaſſent de tous les marchés par la quantité immenſe qu'ils pourront fournir, & par le prix plus bas auquel ils pourront fournir cette quantité; puiſqu'avec des terres plus fertiles, avec ces terres obtenues à prix plus bas qu'elles ne ſont dans nos Colonies, & peut-être cédées pour rien par les Souverains; les Planteurs des Colonies étrangères auront encore eu ſur les nôtres l'avantage d'acheter à bas prix les eſclaves que nos Marchands ne leur vendent qu'à prix extrême. Qui pourroit croire ſi vous ne le diſiez vous-même, que vous n'héſitez pas dans le cas même du beſoin démontré, à regarder la prohibition du Négre de traite étrangère dans nos Colonies comme ce que vous pouvez conſeiller de plus utile à l'Adminiſtration, nonobſtant les conſéquences que je viens de vous expoſer, & qui n'ont pu vous échaper? Et cela, dites-vous, afin que l'Étranger n'étende pas ſon Commerce, afin qu'il n'étende pas ſa Navigation, afin que nos Négociants créanciers des Colons, ne ſe trouvent pas en concurrence avec des vendeurs étrangers qu'il faudroit payer avant eux: comme ſi nous pouvions nous croire léſés au profit de l'Étranger, dans un marché qui doit nous rendre dix fois ce que nous lui aurions cédé: comme

ſi vous pouviez faire mieux pour l'Etranger & pis pour nous, que de laiſſer aller à la Havane, à Surinam & dans les autres Colonies rivales, les Négres que nous aurions pu retenir pour le progrès de nos propres plantations : comme ſi nous pouvions envier à la Marine de l'Étranger la plus homicide de toutes les Navigations, celle de la côte de Guinée : comme ſi la ſollicitude du Gouvernement pouvoit ſe fixer ſur les créances de nos Marchands, quand il s'agit d'un intérêt immenſe pour le Royaume, celui de prévenir l'accroiſſement & l'amélioration des Colonies rivales par le meilleur de tous les expédients, celui de hâter le progrès des nôtres, quand d'ailleurs l'intérêt particulier du Créancier national ne ſauroit être conſidéré comme compromis dans une diſpoſition qui ne peut qu'ajouter à la ſolvabilité de ſon débiteur.

Je crois, Monſieur, qu'en voilà aſſez pour admettre ſans difficulté ma quatrième conſéquence purement & ſimplement & ſans reſtriction aucune, puiſque l'exception qu'elle énonce eſt auſſi évidemment néceſſaire que les régles qui l'ont précédée, & auxquelles vous avez conſtamment applaudi.

Votre commentaire ſur la cinquième conſéquence que j'ai tirée des vérités qui la précédent, ſera encore plus aiſée à anéantir, puiſque ce commentaire n'eſt évidemment qu'une pétition de principe. Vous convenez que dans les cas où la poſſibilité d'augmenter le Commerce national par des expédients quelconques ſeroit incompatible avec le maintien ſévère des loix prohibitives du Commerce étranger dans les Colonies, ces Loix devroient être alors ſubordonnées à ces expédients. Et comment en effet auriez-vous pu conteſter cette aſſertion, puiſque ces Loix prohibitives n'ont été elles-mêmes établies que pour l'extenſion du Commerce national ? Mais parce que vous tenez au régime ſtrictement & abſolument prohibitif juſqu'à la dévaſtation de toute logique in-

cluſivement ; vous établiſſez le ſyllogiſme ſuivant. Les Loix prohibitives du Commerce étranger dans les Colonies doivent être modifiées dans les cas où elles nuiroient à l'extenſion du Commerce national : or l'admiſſion de l'Etranger ne peut dans aucun cas augmenter le Commerce national ; donc dans tous les cas il faut s'en tenir au régime ſtrictement ; & abſolument prohibitif.

Maintenant, Monſieur, je vous demande ſi ce n'eſt pas là mettre en fait ce qui eſt en queſtion ; c'eſt-à-dire, commettre ce qu'on conſidère en logique comme la plus grave de toutes les fautes : car enfin, Monſieur, toute la diſpute entre nous, n'eſt que ſur le choix des moyens à employer pour étendre par les Colonies & juſqu'au plus haut degré poſſible le Commerce actif du Royaume avec les Étrangers, & ſur l'exiſtence des cas où cette plus grande extenſion poſſible du Commerce actif de la Nation avec l'Étranger ſera évidemment contrariée par le régime abſolument prohibitif. Ces cas exiſtent-ils ? Eſt-il impoſſible qu'ils exiſtent ? Telle eſt, Monſieur la queſtion que nous avons à réſoudre. Si ces cas n'exiſtent pas, s'il eſt impoſſible qu'ils exiſtent, ma quatrieme & ma cinquieme conſéquences n'en ſeront pas moins inattaquables comme vérités métaphyſiques ; mais en même-temps mon procès n'en ſera pas moins perdu, puiſque d'après mes propres principes on ne peut déroger aux Loix prohibitives qu'autant qu'il en réſultera extenſion du Commerce de la Métropole. Si au contraire ces cas peuvent exiſter, s'ils exiſtent réellement, c'eſt vous, Monſieur, qui perdez votre procès ; & comment ne l'avez-vous pas tenu vous-même pour autant que perdu quand dans votre commentaire ſur ma quatrieme & cinquieme conſéquences, vous vous êtes trouvé, comme je vous l'ai déja dit, ſans iſſue entre deux partis, les ſeuls qui vous reſ-

toient à prendre alternativement ; celui d'admettre la régle en niant l'exiſtence du cas où elle avoit ſon application, ou de ne convenir du cas qu'en niant la régle. Il m'eſt au moins permis de croire qu'une cauſe réduite à telle extrémité ne reſſemble pas mal à un procès perdu.

Vous dites d'abord que vous vous bornerez à la diſcuſſion provoquée par les cris de nos Ports marchands, contre la permiſſion accordée par l'Arrêt du 30 Août ; *& vous ajoutez* que cette permiſſion auroit pu être portée beaucoup au-delà avec grande & évidente utilité pour le Royaume. *Sans vouloir vous chicaner ſur les mots, permettez-moi de vous dire que des repréſentations des Chambres de Commerce, fondées ſur les vrais principes, ſur les Loix fondamentales des Colonies, ne ſont point* des cris. *Cette derniere expreſſion ne convient qu'à des clameurs vaines & ſéditieuſes ſans motifs, comme ſans unanimité. Les repréſentations des Villes maritimes du Royaume ſe mêlent au cri national, & toute une Nation qui reclame, ne ſe trompe pas ſur l'intérêt qui l'a fait reclamer.*

De ce que ce n'eſt point en Europe que les Anglo-Amériquains obtiendront le plus grand prix de

Mais parce qu'à chaque jour ſuffit ſon mal, nous nous bornerons aujourd'hui à la diſcuſſion provoquée par les cris de nos Ports marchands contre la permiſſion accordée aux Etrangers d'importer dans les Ports principaux de nos Colonies, du bœuf ſalé & de la morue en addition aux denrées permiſes dans les entrepôts établis dès 1768 à Sainte-Lucie & au Môle Saint-Nicolas ; & pour ne rien céder de nos avantages, nous nous permettrons de prouver que dans l'état actuel des choſes, la permiſſion qui excite tant de clameurs, auroit pu être portée beaucoup au-delà avec grande & évidente utilité pour le Royaume.

Les Anglo-Amériquains ſont & feront de plus en plus ſurchargés de leurs farines & de leurs ſalaiſons de toute eſpece : ce n'eſt pas en Europe que ces denrées auront leur plus grande valeur poſſible : ce n'eſt pas en Europe que

les Amériquains acheteront les denrées de nos Iſles qui ſont dans leur voiſinage : ainſi leur Commerce, ſuivant ſa pente naturelle, ſe répandra dans nos Colonies comme un torrent contre lequel tous les efforts du Gouvernement ſeront inutiles ; il faut donc déſormais ſe ranger non à la lettre, mais à l'eſprit des Lettres-Patentes de 1727.

Nous avons dit que les Provinces Amériquaines déſormais gouvernées par elles-mêmes & pour elles-mêmes, devoient avoir les yeux fixés ſur nos Antilles comme ſur le marché le plus utile au débit de leurs ſalaiſons & de leurs farines. Nous obſervons que l'attrait eſt réciproque entre ces Provinces & nos Colonies, & nous en concluons que la Métropole autant odieuſe à ſes nouveaux Alliés que rigoureuſe à ſes Colons par une prohibition abſolue, n'évitera pas cependant la ruine de ſon Commerce, relativement à ces objets d'importation dans nos Colonies. leurs ſalaiſons & de leurs farines, *& qu'ils viendront acheter nos denrées de l'Amérique, vous concluez* qu'ils ſe répandront dans nos Colonies, comme un torrent contre lequel tous les efforts du Gouvernement ſeront inutiles; *c'eſt-à-dire, Monſieur, que parce que la France a rendu ce peuple libre, & qu'elle a briſé ſes fers, il va devenir notre maître ; & qu'impérieuſement il nous forcera de partager avec lui le Commerce de nos Colonies. Vous me permettrez de penſer que l'Adminiſtration en France a heureuſement plus de confiance dans les droits que donne la propriété ; & qu'en ſe donnant un nouvel Allié, la France n'a jamais eu l'intention de ſe donner un Maître ; il peut être de la convenance des Anglo-Amériquains, comme de leurs intérêts de porter aux Antilles leurs ſalaiſons : il peut être plus économique pour ces Colons, momentanément, de recevoir de ces Etrangers ces mêmes ſalaiſons : mais ſi ces deux intérêts bleſſent celui de la Métropole, s'ils ſont en contradiction avec la richeſſe nationale, la prohition abſolue doit avoir lieu : je vous ramene à vos principes, liſez votre ſeconde conſéquence. Vous avez vous-même prononcé* qu'il ſera défendu à la Colonie de recevoir de l'Etranger tout ce que la Métropole peut lui

lui fournir. *Les loix prohibitives doivent donc être miſes en vigueur, & écarter l'Etranger.*

Si vous ſuppoſez, Monſieur, que les loix prohibitives, en écartant l'Etranger, ne pourront point empêcher les introductions furtives, apprenez-moi par quel charme dans le ſyſtême d'admiſſion, vous pourriez empêcher l'introduction des marchandiſes qu'il n'aura pas été permis à ce même Etranger d'importer; vous me répondez que l'Etranger qui peut faire utilement ce Commerce permis, ne voudra pas s'expoſer à la confiſcation de ſon navire, & des marchandiſes permiſes, en tentant l'introduction des prohibées: je vous repliquerai qu'ici les faits ſont contre vous: la farine Anglaiſe n'a point d'entrée: ceux qui la portent s'expoſent à la confiſcation, & l'Adminiſtration générale a des preuves combien il s'en introduit en fraude: la liberté pour l'Etranger de fréquenter nos Colonies, & d'y porter des marchandiſes permiſes, n'exclura pas le deſir d'en introduire d'autres: au contraire, cette permiſſion fera naître ce deſir, le favoriſera, & fournira mille occaſions de de l'exécuter.

Vous m'aſſurez, Monſieur, que l'Adminiſtration a des preuves de la grande quantité de farine Amériquaine verſée frauduleuſement dans nos Colonies avant l'établiſſement des nouveaux Entrepôts, ainſi vous confirmez ce que j'ai dit de l'impoſſibilité d'empêcher déſormais ces verſements, quoique le Gouvernement puiſſe ordonner; & je ne ceſſerai d'en conclure qu'il faut permettre l'entrée des farines Amériquaines puiſqu'on s'y oppoſeroit vainement; puiſqu'au moins on pourra percevoir ſur ces farines des droits actuellement perdus; puiſque le Gouvernement pouvant alors faire inſpecter ces bâtiments chargés de farine, l'admiſſion de ce qui ne nuit pas ou nuira fort peu, préviendra ce qui nuirait beaucoup, le verſement des marchandiſes de Fabriques étrangères: & tout cela, Monſieur, ne veut pas dire que les Amériquains indépendants vont être nos maîtres & qu'im-

périeuſement ils nous forceront de partager avec eux le Commerce de nos Colonies, puiſque furtif & impérieux ne ſont pas des mots ſynonymes. Vous me parlez du droit de propriété, comme ſi ce droit étoit diſputé par ceux qui le violent. Vous affirmez enfin que d'après mes propres principes il faut exclure les denrées des Amériquains du marché de nos Colonies, puiſque l'admiſſion de ces denrées bleſſe l'intérêt de la Métropole; comme ſi mes principes vous autoriſoient à mettre toujours en fait ce qui eſt en queſtion : comme ſi vous pouviez en bonne logique m'objecter les régles en diſſimulant les exceptions ſans leſquelles on n'a la vérité que pour la perdre, on n'a de lumiéres que pour s'égarer, on n'a de force que pour ſe précipiter; puiſqu'une vérité n'eſt pas ſeulement perdue, mais qu'elle eſt encore viſiblement nuiſible, & un grand moyen d'erreur, lorſqu'on ne connoît pas ou qu'on néglige les vérités qui la bornent.

Le parti de compoſer eſt donc le ſeul qui puiſſe déſormais convenir, & il conviendra d'autant plus qu'il ne doit pas être difficile d'établir une compoſition également avantageuſe à toutes les Parties intéreſſées.

Les ſalaiſons de l'Amérique ſont d'une convenance merveilleuſe à nos Colonies pour la nourriture des Noirs attachés à leur culture; elles ſont chez les Amériquains à plus bas prix que par-tout ailleurs; leur navigation eſt peu diſpendieuſe, & les frais du tranſport ſont encore

Le parti de compoſer eſt donc le ſeul qui puiſſe déſormais convenir, *dites-vous. Parlons bas, Monſieur, car ſi les Miniſtres nous entendoient, ils ſeroient bien étonnés qu'on imposât à la France des compoſitions ſemblables, & avec qui? Avec une Nation qui lui doit ſon indépendance, & qui pour prix du premier uſage de ſa liberté, viendroit la forcer à partager avec elle ſon propre Commerce.*

Mais quelle eſt cette compoſition? Les ſalaiſons doivent être fournies par les Anglo-Améri-

quains, parce qu'ils les vendront à plus bas prix : je vous répondrai que les Anglo-Amériquains ne ſalent point de bœufs, & juſqu'à préſent, l'Irlande a toujours été en poſſeſſion de cette fourniture : c'eſt effectivement une Nation rivale *que nous enrichiſſons; mais elle nous enrichit à ſon tour, en achetant à Bordeaux nos vins les plus chers, & qui ne nous ſeroient pas payés le même prix en France : vous convenez vous-même, (car j'ai bonne mémoire) que c'eſt une des denrées dont nous avons le moins de défaite dans les marchés de l'Europe, à cauſe de la concurrence. Il eſt donc du plus grand intérêt de la Métropole, c'eſt-à-dire, de la fortune nationale que l'Irlande continue à nous apporter des bœufs, parce que ſi nous diminuons à cet égard la richeſſe de l'Irlande, nous diminuerons ſes moyens de luxe & de conſommation; & conſéquemment nous diminuerons nos débouchés : car il eſt des circonſtances, ou pour faire un commerce plus profitable, il ne faut pas ambitionner de faire tout celui que la nature des choſes ſembleroit nous permettre de faire : j'aurai occaſion de revenir ſur cette derniere réflexion, qui a beſoin d'un peu de développement, & j'en parlerai quand j'aurai occaſion de parler du Cabotage. Nous ne ſommes donc pas ſans intérêt, Monſieur, à acheter nos bœufs de l'Irlande, à les recevoir en France, & enſuite à les exporter à nos Colonies : nous avons au contraire un double intérêt à ce Commerce & à cette Navigation.*

diminués par la proximité des lieux. Ainſi nulle poſſibilité de réſiſter à cette convenance réciproque; mais nos regrets ne ſeront pas extrêmes, lorſque nous aurons obſervé, 1°. que nous ſommes ſans intérêt pour les chairs ſalées, puiſque nous les tirons d'Irlande, & que dans cette partie d'approviſionnement nos Colonies n'agiſſent que pour la fortune d'une Nation rivale.

Il n'eſt pas queſtion ici, Monſieur, d'une compoſition humiliante avec les perſonnes, mais d'une compoſition raiſonnable & utile avec les choſes à la force deſquelles il ſera toujours utile & raiſonnable de déférer : & je vous répète que c'eſt cette force des

choſes qui obligera, ou qui au moins invitera l'Adminiſtration à conſentir au verſement de quelques denrées Amériquaines dans nos Colonies, pour pouvoir empêcher ce qui nuiroit infiniment plus. Au reſte ſi les Amériquains ne ſalent pas de bœufs, la fourniture de cette denrée dans nos Iſles continuera de ſe faire par les Irlandais qui préféreront l'ancienne habitude de les porter à Bordeaux & de prendre les vins de cette province pour leur retour. Si au contraire les Amériquains s'emparent de cet approviſionnement juſqu'à faire ceſſer la fourniture Irlandaiſe, ils ſeront eux-mêmes en état d'acheter vos vins, puiſque vous aurez augmenté leur richeſſe que vous ne pouvez diminuer ſans diminuer en même-temps, ſuivant vos propres principes, leurs moyens de luxe & de conſommation. Et qu'importe à qui vous vendrez pourvu que vous vendiez? Quand ſur-tout il vous eſt ſi évidemment convenable de préferer au bien d'un rival, celui d'un allié qui n'expoſera jamais l'approviſionnement de vos Iſles par des embargos toujours à craindre de la part des Anglais dans les tems de guerre. D'ailleurs, Monſieur, vous ſeroit-il donc abſolument impoſſible de négliger un intérêt médiocre en faveur d'un intérêt immenſe, celui d'approviſionner nos Colonies avec telle abondance & à ſi bas prix que la ſubſiſtance des Négres ſoit aſſurée & fournie avec libéralité; intérêt véritablement majeur dans des Iſles où la ſubſiſtance repréſente néceſſairement du travail, où le travail ſe convertit néceſſairement en richeſſe pour la Métropole. Enfin, Monſieur, vous ne devez pas craindre que le revenu net du Colon ſoit dépenſé ailleurs que dans le Royaume; ni que dans l'hypothèſe d'un approviſionnement très-abondant & à très-bas prix, ce revenu net ſoit au-deſſous de ce qu'il auroit été ſous le régime deſtructeur d'une prohibition abſolue de tout Commerce étranger. Et en conſidérant notre objet ſous ce point de

vue ; comment pourriez-vous conſtamment vous refuſer à des diſpoſitions qui acquitteront le Gouvernement de la plus ſacrée de toutes les dettes ; épargneront au Colon la plus pénible des ſollicitudes & aſſureront encore au Royaume un ſurcroît d'opulence ſi agréable à obtenir par un acte de juſtice & d'humanité ?

Nous avons encore plus d'intérêt à la fourniture de la morue : parce qu'il s'en faut bien que les marchés de l'Europe puiſſent ſuffire à la conſommation de notre pêche, comme vous paroiſſez le croire, les Anglais par leurs établiſſements dans l'iſle de Terre-Neuve, les Amériquains par leur grande proximité des lieux de la pêche qu'ils peuvent faire très-près de leurs côtes, & même dans toutes les ſaiſons, ont de très-grands avantages ſur nous dans les marchés de l'Eſpagne, du Portugal, de l'Italie, & nous ſommes preſque réduits à la conſommation iſolée du Royaume; nous avons donc le plus grand intérêt à nous conſerver le débouché de notre pêche dans nos Colonies. Au moment où je vous écris, nous avons reçu à Bordeaux, au-delà de vingt-quatre mille quintaux de morue ſéche, à la Rochelle quinze mille quintaux & nous ſavons qu'il y en a à Marſeille cinquante mille quintaux, ſans acheteurs. Vous voulez, Monſieur, encourager le Commerce de la pêche, & vous commencez par le ruiner. Vous ignorez peut-être que nous avons plus de cent navires à la ſeule pêche du poiſſon ſec, & que nous en avons au-delà de ce nombre pour le banc de Terre-Neuve : les cent navires pour la morue ſéche occupent ſix mille matelots au moins, & leurs armements vont à ſix millions. Vous avez raiſon, Monſieur, de vous intéreſſer à ce Commerce ; mais le détruire d'un côté, & l'encourager de l'autre, n'eſt-ce pas être en contradiction avec vous-même ?

1°. Que les marchés de l'Europe ſuffiſent au débit de notre pêche où elle ſe vendra toujours à meilleur prix que dans nos Colonies.

J'ai déjà établi 1° que la Pêche Françaiſe pouvant être utilement vendue en Europe, il étoit convenable d'approviſionner nos

Iſles par la morue Amériquaine, puiſqu'il en réſulteroit épargne notable dans la dépenſe du Colon; épargne qui tourneroit en profit pour la Métropole par la vente plus étendue des marchandiſes de ſes fabriques; 2° que dans le cas où les marchés de l'Europe ne ſuffiroient plus au débit utile de toute notre Pêche, elle devoit s'emparer du marché de nos Iſles & y prendre tout l'eſpace qui lui ſera néceſſaire, mais ſans compromettre l'approviſionnement de nos Colonies où la morue étrangère ſeroit alors impoſée à 3 liv. par cent, & la morue Françaiſe gratifiée d'une prime de 6 liv. par cent; 3° que dans le cas d'une Pêche portée à un degré dont nous ſommes & dont nous ſerons long-temps fort éloignés, il faudra continuer la prime de 6 liv. & porter juſqu'à 6 liv. l'impôt ſur la morue Amériquaine; & quand je conſerve à la fois tous les intérêts, celui de la Pêche & celui des Colonies, ce n'eſt pas ſans doute le cas de me dire que je détruis d'un côté pour encourager de l'autre, ni celui de me dire que je ſuis toujours en contradiction avec moi-même. J'obſerve au reſte que ſi nos Négociants ont à Marſeille, à Bordeaux, à la Rochelle & ailleurs, des quantités conſidérables de morue ſéche pour leſquelles ils manquent d'acheteurs, ils ne peuvent en accuſer d'autres qu'eux-mêmes, puiſque lors de la Pêche de 1784, il n'exiſtoit aucune loi qui permît l'admiſſion de la morue étrangère dans nos Colonies, & que rien ne les empêchoit par conſéquent de donner des ordres à leurs Capitaines pour le tranſport direct de ce poiſſon du lieu de la Pêche à nos Iſles; mais le fait eſt qu'ils vouloient vendre non en Amérique; mais en Europe où la vente devoit leur être plus avantageuſe. Or l'Arrêt du 30 Août n'a pu que favoriſer leur ſpéculation, puiſque ſon effet premier & néceſſaire eſt de diminuer dans les marchés de l'Europe, la concurrence du poiſſon Amériquains en proportion de ce qu'il en aura été verſé dans nos Colonies.

Il me reſte un mot à dire ſur cet article. La Pêche Françaiſe étant ſuppoſée avoir ſon débit utile en Europe ne pourroit être vendue dans nos Colonies au-deſſous de 60 liv. tandis que le prix de la morue Amériquaine pourroit y être aiſément établi à 33 liv. Il y auroit donc différence de 27 liv. par quintal; différence qui ſur 572,000 quintaux ſuppoſés annuellement néceſſaires, feroit évidemment dans la Colonie, épargne de 15,540,000 liv. réverſibles à d'autres parties du travail national; dont les produits bornés au débit poſſible, n'auroient pu autrement exiſter: & certainement vous ne perſuaderez pas que ce fonds réaliſé dans la Métropole par l'expédient d'acheter la morue Amériquaine pour l'approviſionnement des Colonies, feroit choſe égale à la dot de Mademoiſelle Harpagon.

Vous n'avez pas été heureux à nous prouver que nous étions ſans intérêts pour la fourniture des bœufs, pour celle des morues. Voyons ſi vous ſerez plus heureux à nous prouver que nous ſommes auſſi ſans intérêts à porter des farines dans nos Colonies.

Bordeaux ſeul en expédie aux Colonies tous les ans deux cent mille barils: Nantes, la Rochelle & le Havre, peut-être trente-cinq & quarante mille barils, chaque baril peſe 175 liv. net; & vaut environ de 38 à 40 livres: il eſt prouvé que les frais de manipulation vont aux environs de 25 pour cent, & qu'il y a en outre

3°. Que la conſommation de nos grains par nos Iſles n'eſt pas un objet auſſi immenſe qu'on pourroit le croire, puiſque les Négres & la plupart des Blancs n'en font aucun uſage; & que ſi on en excepte le prix de la mouture, la Métropole n'aura ainſi qu'un intérêt bien médiocre à exclure les farines Amériquaines. Nous ajoutons qu'indépendamment de cette obſervation ſur la médiocrité de l'intérêt de la Métropole dans l'objet dont il s'agit, on peut très-raiſonnablement ſoutenir que tant que l'Adminiſtration perſévérera dans ſes doutes ſur l'utilité

de la libre exportation de nos grains à l'Etranger, il faudra également douter de l'utilité du transport de la farine dans nos Colonies, puisqu'il est de principe que les Colonies nationales pour leur produit, doivent être cependant considérées comme étrangères, quand il s'agit de leur consommation.

Au moins on ne pourra pas contester que le Colon faisant épargne notable par le plus bas prix des farines & salaisons Amériquaines, sera d'autant plus en moyen de faire consommation plus grande des autres denrées de la Métropole; & on ne contestera pas davantage que les droits auxquels on imposera les farines & salaisons étrangères, aideront encore à réparer le dommage imputé à leur admission. Au surplus, quel que puisse être ce dommage, nous répétons qu'il est inévitable. Nous affirmons que le Commerce Amériquain sans frein & sans régle, parce qu'il se feroit sans permission, portera avec les denrées dont il s'agit, une grande quantité d'autres marchandises dont le versement dans nos Isles nuira infiniment plus au Royau-

un bénéfice honnête pour le minotier qui a fait tous les frais de ces grands établissements, que nous appellons minotteries. *Les farines sont donc un objet d'environ dix millions d'exportation pour les Colonies seules, & tout est bénéfice pour la richesse nationale: car c'est le produit du sol, & le produit de l'industrie. Ajoutons encore le profit qui résulte d'une plus grande navigation: car, pour exporter aux Colonies deux cent quarante mille barils de farine, il faut cent cinquante navires de deux cent tonneaux.*

Quand bien même, Monsieur, nous serions obligés de remplacer en froment de l'Etranger, celui de notre sol que nous convertissons en farines pour nos Colonies, (ce qui peut arriver dans des années disetteuses), nous aurions une occasion de plus pour augmenter ce cabotage auquel vous prenez aussi le plus grand intérêt: les navires que nous enverrions dans le Nord, auroient des chargements de bled en retour: & nous gagnerions un fret de plus. Vous êtes intéressé, Monsieur, à augmenter un commerce auquel vous nous conseillerez bientôt de nous réduire: & vous ne pouvez vous dispenser de

nous

nous laiſſer continuer d'approviſionner nos Colonies : il en réſultera plus de navigation, plus de conſommation ; & cette circulation ſera infiniment plus utile à la fortune nationale, que cette triſte & ſtérile conſommation de nos farines dans nos propres foyers, à laquelle vous voudriez nous réduire, & qui détruiroit partie de notre cabotage. Ici je vous ſurprens encore en contradiction avec vous-même.

Il me ſemble, Monſieur, que je vous établis les vrais principes, & vous reconnoîtrez ſur-tout que de l'exécution des miens il réſulte toujours une augmentation de fortune publique ; mais dans un moment vous en ſerez encore plus convaincu : ne craignez pas qu'il s'enſuive de la prohibition de l'Etranger, que l'Anglo-Amériquain ſans frein & ſans regle, *portât dans nos Colonies, non-ſeulement les ſalaiſons, les morues, les farines, mais encore une quantité d'autres marchandiſes, & qu'ainſi* l'intention du Légiſlateur ſeroit ſacrifiée à la lettre de la loi. *Je vous répondrai au contraire, Monſieur, que l'Etranger écarté de nos Colonies, ſans aucun prétexte pour en* me que la vente des farines & ſalaiſons Amériquaines, & qu'ainſi l'intention du Légiſlateur aura été ſacrifiée à la lettre de la Loi. Laiſſons les raiſonnemens & établiſſons les faits. Dans nos Colonies la nourriture manque aux Eſclaves ; les vivres du pays ne ſçauroient ſuffire ; aux Iſles du Vent ſur-tout il eſt néceſſaire d'y ajouter la morue & le bœuf ſalé. En donnant toutes les ſemaines à chaque Négre deux livres de morue & une livre de bœuf, il n'y auroit rien de trop : cependant c'eſt choſe abſolument impoſſible ſous le régime de la prohibition abſolue du Commerce étranger, parce que le Commerce national ne ſçauroit fournir la quantité néceſſaire ; parce que ſi notre Commerce pouvoit fournir cette quantité, ce ne ſeroit qu'à des prix au-deſſus des moyens du Colon. Les Négres ſont donc miſérablement alimentés : de là l'impoſſibilité de les tenir en bonne police, & d'en exiger le travail dont ils ſeroient capables étant mieux nourris ; de là il ſuit encore que le Négre vieillit & meurt avant le tems, & qu'in-

dépendamment de ce que l'humanité doit souffrir de tant de calamités ordonnées par nos loix prohibitives, il en résulte encore un dommage immense & incalculable dans la fortune de la Métropole. La fin de ces désolations seroit le premier & le meilleur produit de la libre importation des salaisons Amériquaines dans nos Colonies.

En supposant que nos Colonies ont à nourrir 550 mille Noirs; & que chaque Négre consommera par an 50 livres de bœuf & 100 livres de morue, le total de ces salaisons s'élevera à 825 mille quintaux. Supposons encore que nos Colons, par l'approvisionnement Amériquain, feront épargne de 10 livres par quintal: la Métropole fera donc épargne dans ses Colonies de 8 millions 250 mille livres que le Colon emploiera en achat de Noirs qui étendront la culture, ou en échange contre des marchandises de nos fabriques dont la vente en Europe n'est ni aussi aisée, ni aussi utile que celle de notre pêche.

L'article des farines paroîtra sans doute devoir souffrir plus de difficulté. On nous dira que *approcher, sera forcé de renoncer au commerce interlope, & de l'abandonner.*

Vous ne vous lassez pas, Monsieur, à entasser des raisons pour justifier la nécessité de l'admission des Etrangers, & vous allez même nous prouver que la conservation des Noirs y est intéressée; ce morceau doit être mis sous les yeux du Lecteur, & je vais le transcrire. En donnant toutes les semaines à chaque Nègre deux livres de morue & une livre de bœuf, il n'y auroit rien de trop; cependant c'est absolument chose impossible dans le régime de prohibition absolue du commerce étranger, parce que le commerce national ne pourroit fournir la quantité nécessaire, *ou bien il ne le pourroit qu'à un prix au-dessus des moyens du Colon; de-là la vieillesse précoce des Esclaves qui meurent avant le tems: de-là des calamités:* de-là un dommage immense & incalculable dans la fotune de la Métropole. *Vous partez de là pour établir un compte de l'économie que trouveront les Colons à recevoir par le canal Amériquain les bœufs salés, les morues & les farines, & vous portez*

cette économie à . . . 12,750,000
vous y ajoutez les droits du Roi . . . 3,375,000
vous calculez en mortalités de moins sur les esclaves . . 5,000,000
& vous portez pour l'augmentation de culture 6,000,000

Total 27,125,000

Du produit de toutes ces économies la Métropole, dites-vous, profitera : il en résultera des profits immenses pour elle, parce qu'elle recevra tout le superflu des denrées, les salaisons & farines payées.

Ce calcul, Monsieur, me rappelle celui de la dot de certaine fille qu'on veut faire épouser à Harpagon dans la Comédie de l'Avare ; on fait monter cette dot à douze mille livres de rente, parce que cette fille épargnera tous les ans, sur sa table, . . 3000 liv.
sur ses habits, bijoux, &c. 4000
& sur son jeu, ... 5000

12000.

Mais à ce compte Harpagon remarque fort bien qu'il ne touche rien. Je craindrois bien, Monsieur, qu'il n'en fût de même des bénéfices prétendus pour la Mé-

la consommation de cette denrée s'éleve dans nos Colonies à 300 mille quintaux, & que le quintal de farine Amériquaine pouvant être vendu à 15 livres au-dessous des farines Françaises, il sera impossible à nos Commerçants de vendre les nôtres en concurrence avec celles des Amériquains. Mais indépendamment de ce que nous avons déja observé sur le peu d'intérêt que nous avons à l'importation de cette denrée dans nos Colonies, il nous semble qu'il doit être aisé de trouver la réponse à l'objection dans l'objection même. 1°. Parce qu'il résultera de cette énorme différence dans les prix, que les versemens de la farine Amériquaine dans nos Isles seront désormais inévitables ; d'où résultera nécessité d'y consentir pour éviter pis. 2°. Parce que cette différence dans les prix fera épargne aux Colons de 4 millions 500 mille livres également réversibles à nos fabriques dont les marchandises ne seront jamais d'un débit aussi facile, ou du moins aussi assuré que celui de nos grains.

Au surplus nos grains dans les marchés de l'Europe seront chers

ou à bas prix. S'ils ſont chers, l'épargne notée ci-deſſus au profit de nos fabriques, ſera toute en bénéfice pour la Métropole qui n'en aura pas moins eu le débit utile de ſes grains. Si au contraire ils ſont à bas prix, nos farines pourront ſupporter dans nos Colonies la concurrence de celles des Amériquains, au moyen d'une prime dont la dépenſe ſera priſe ſur le produit du droit auquel ces farines étrangères auront été impoſées; & en ſuppoſant le droit fixé à 3 livres par quintal, il en réſultera recette à la Douane de 900 mille livres. Le même droit ſur 825 mille quintaux de ſalaiſons s'élevera à 2 millions 475 mille livres enſemble. . . . . 3,375,000 l.

L'épargne dans la dépenſe des Colons par le plus bas prix des farines & des ſalaiſons Amériquaines. 12,750,000

16,125,000

Ces réſultats ſont évidents : & leur utilité, au moins quant aux ſalaiſons, ſera gratuitement acquiſe; puiſque, comme nous l'a-

tropole, que vous faites réſulter du compte ci-deſſus, & que la Métropole n'en touchât rien.

Puiſque vous faites des comptes, permettez qu'à mon tour je vous en faſſe un, & qui ſera ſûrement plus réel que le vôtre; & je vous promets de l'établir d'après vos données.

Vous portez, Monſieur, le nombre des Eſclaves à cinq cent cinquante mille Noirs dans toutes les Colonies : chaque Nègre conſomme par an cinquante livres de bœuf & cent livres de morue, ou deux livres de morue & une livre de bœuf par chaque ſemaine : c'eſt vous qui parlez, Monſieur; j'écris ſous votre dictée; mais vous n'aſſurez-là que la proviſion de cinquante ſemaines, & l'année en a cinquante-deux; apparemment que vous comptez deux ſemaines d'abſtinence pour la plus grande économie : mais comme il en pourroit réſulter de la mortalité, qu'il eſt de l'intérêt de la Métropole & des Colonies que tout le monde vive, je compterai cinquante-deux livres de bœuf, & cent-quatre livres de morue pour chaque tête de Noir par an; il faut évaluer chaque baril de bœuf à 160 livres de viande net, les os retirés; 550,000

Eſclaves, à raiſon de 52 livres par an, conſommeront 178,750 *barils qui, à raiſon de* 8 *barils au tonneau, font . . . . .* 22,343 tonneaux.

Il faudra pour ces mêmes Eſclaves 57,200,000 *liv. de morue, qui font,* 28,600

En y ajoutant encore la farine comme vous le déſirez, puiſque les verſements de la farine anglaiſe ſont inévitables, & qu'il faut y conſentir pour éviter pis, *nous avons à compter* 240 *mille barils, qui à* 8 *barils au tonneau, font. . . . .* 30,000

Total des tonneaux 80,943.

Or 80,943 *tonneaux peuvent faire la charge de* 400 *navires de* 200 *tonneaux que vous enlevez à la navigation de la Métropole, ſi vos principes ſont ſuivis : je vous défie de me nier cette conſéquence ; elle eſt le réſultat de vos propres données.*

A ce calcul il faut que j'en ajoute encore un autre : car il n'eſt pas à ſuppoſer que ces braves Anglo-Amériquains, que vous voulez tant vons déja obſervé, nous ſommes ſans intérêt pour les chairs ſalées ; puiſque la pêche Françaiſe a ſa vente aſſurée dans les Marchés de l'Europe, & d'autant plus avantageuſement que la concurrence des Etrangers aura été prévenue, ou au moins très-diminuée par l'importation du poiſſon Amériquain dans nos Colonies.

Il eſt eſſentiel d'obſerver ici que la véritable utilité des Colonies conſiſte dans la ſubſtitution du conſommateur Colon au conſommateur Etranger, lorſque celui-ci ne ſuffit pas à l'enlévement de notre ſuperflu : que l'office de ces établiſſements n'eſt d'aucune importance dans les parties de denrées dont la vente utile eſt aſſurée en Europe ; qu'ils ne ſont donc réellement de grande importance que pour le débit de celles dont la conſommation eſt bornée par la concurrence des denrées ſemblables apportées de toutes parts dans les marchés étrangers, tels que les vins, les eaux-de-vie, les marchandiſes de luxe, & généralement toutes celles dont la valeur eſt plus dans la main-d'œuvre que dans la matiere premiere : & c'eſt ſous cet aſpect que nos Colonies ont en

effet une valeur inappréciable, puiſque tout ce qu'elles conſomment en ce genre, n'eut pas exiſté ſans elles, & qu'elles ſont ainſi une cauſe indéfinie de population & de richeſſes.

Les Amériquains admis dans nos Colonies, feront ſouvent bonne partie de leurs retours en marchandiſes du Royaume; les révolutions fréquentes du Commerce dans nos Iſles offrant ſouvent les occaſions d'y acheter ces marchandiſes à auſſi bas, & quelquefois à plus bas prix qu'on ne pourroit les avoir dans nos Ports. Troiſieme produit de la libre importation des farines & des ſalaiſons Amériquaines dans nos Colonies.

Il ſeroit contre toute raiſon de craindre qu'un Etranger qui peut faire utilement le Commerce permis des marchandiſes dont il lui importe principalement d'avoir le débit, voulût introduire ces marchandiſes en fraude; & encore moins qu'il voulût s'expoſer à la confiſcation en introduiſant avec ces denrées des marchandiſes prohibées, & dont la vente lui importe moins, puiſqu'elles ne ſeroient qu'en ſeconde main, telles que les toiles & *favoriſer, nous faſſent cette prodigieuſe fourniture gratis, & pour la gloire de faire ſubſiſter les Colonies: faiſons le compte de ce qu'il leur faudra payer.* 178,750 *barils de bœuf, à* 70 *liv. le baril, coûteront ci.* . . . . . 12,512,500 l.

57,200,000 *liv. de morue, à* 36 *liv. le cent, feront.* . . 20,592,000

240,000 *barils de farine, à* 60 *liv. le baril.* 14,400,00

47,504,500 l.

Voici donc les Anglo-Amériquains créanciers de quarante-ſept millions & plus: obſervez, Monſieur, que s'il y a erreur dans ces calculs, c'eſt vous qui m'y aurez induit. Nous pouvons encore ajouter à cette créance celle pour les Eſclaves que les Anglais vendent aux Antilles, & on peut bien les évaluer à cinq millions. Il faut auſſi mettre quelque choſe pour les bois, les riz, les charbons, &c, &c, &c. Inſenſiblement la créance montera à près de la demie des revenus des Colonies, que vous avez la modeſtie de ne porter qu'à 120 *millions.*

A préſent, Monſieur, je vous demanderai deux choſes: 1°.

Croyez-vous qu'une navigation moindre pour la France de 400 *Navires, ne ſoit pas un objet immenſe? Vous pouvez hardiment évaluer à* 25,000 *liv. les frais d'armement & déſarmement, c'eſt un objet de* 10 *millions : on peut porter le nombre des Matelots à* 8000. *Ainſi voilà d'un trait de plume* 8000 *hommes ſans emploi, &* 10 *millions de ſalaires & de conſommations de moins. Je vous laiſſe apprécier le dommage & les maux qui en réſulteront pour l'agriculture, & pour cette claſſe d'hommes auxquels il faut un travail de tous les jours, & non-interrompu, pour leur ſubſiſtance & celle de leur famille.*

2°. *Comment les Colonies s'acquitteront-elles? Il n'eſt permis aux Etrangers de prendre en paiement que les ſirops & les taffias. Ces liqueurs font au plus un objet de* 5 *à* 6 *millions dans toutes les Colonies, (la portion des ſirops pour les beſtiaux déduite) : il faudra donc permettre aux Etrangers l'extraction des denrées des Colonies, & c'eſt contre l'eſprit de l'Arrêt.*

Remarquez encore, Monſieur, que dans les ventes qu'a fait l'Etranger, je n'ai compris aucunes autres marchandiſes manufacturées que les Anglo-Amériquains ſeront pendant long-temps obligés de tirer d'Europe : ainſi la libre importation des farines & ſalaiſons Amériquaines ôtera à l'Adminiſtration toute inquiétude ſur la contrebande, quatrieme & immenſe produit de cette libre importation. Mais pour cet effet, il étoit néceſſaire de congédier les entrepôts établis à Sainte-Lucie & au Môle Saint-Nicolas ; & de ſubſtituer à ces entrepôts ceux qui ont été établis en dernier lieu par l'Arrêt du Conſeil d'Etat du 30 Août, beaucoup plus commode aux Colons, & mieux ſurveillé pour la ſûreté du Commerce national contre les introductions en fraude. On a remarqué que les frais réſultants contre le Conſommateur, de la fixation des entrepôts à Sainte-Lucie & au Môle Saint-Nicolas, n'étoient pas au-deſſous de vingt & vingt-cinq pour cent de la valeur des marchandiſes permiſes dans ces entrepôts tant pour l'importation que pour l'exportation, d'où devoit néceſſairement ſuivre un grand attrait pour l'expédition directe en contravention.

marchandiſes de contrebande : on peut bien dire, que c'eſt un compte fait en conſcience. Permettez-moi de vous demander maintenant, Monſieur, ſi la Nation qui nous lit tous deux trouvera que vos principes dont j'ai emprunté tous mes calculs ſont conſervatoires de la richeſſe nationale.

Vous ſerez à préſent convaincu, Monſieur, que quoiqu'une Colonie puiſſe acheter d'un Etranger à plus bas prix que de la Métropole, ce n'eſt pas une raiſon pour le lui permettre : & je vous rappelle cette deuxieme conſéquence que vous avez tirée de vos Vérités élémentaires: *ſi vous aviez bien ſuivi l'eſprit de cette conſéquence vous ne ſeriez pas encore ici en contradiction avec vous-méme.*

J'ai obſervé que la farine Amériquaine pouvant être établie dans nos Iſles à 45 liv. le baril tandis que celle de France ne pourroit y être vendue au-deſſous de 70 liv., la Métropole feroit épargne dans les Colonies d'une forte ſomme réverſible aux Fabriques du Royaume, & que ce bénéfice ménagé à nos Fabriques ne coûteroit rien à l'agriculture ; puiſque la vente utile de nos grains en Europe n'eſt pas douteuſe ; puiſqu'au moins elle y ſera toujours plus aſſurée que celle de nos marchandiſes manufacturées ; & j'ajoute qu'en doutant de la vente de nos grains ; il ſeroit toujours mieux de s'en procurer le débit par des conſommateurs multipliés dans nos Manufactures, que par une exportation réelle à l'Étranger, ou aux Colonies. J'ai dit de plus que tant que l'Adminiſtration perſévéreroit dans ſes doutes ſur l'utilité de la libre exportation des grains à l'Etranger, elle devoit en bonne logique, douter également de l'utilité du marché des Colonies pour la vente de cette denrée, puiſque les Colonies conſidérées comme nationales pour leurs produits, devoient cependant être réputées étrangères quand il s'agiſſoit de leur conſommation. J'ai encore prouvé que l'admiſſion de la farine étrangère dans nos Colonies

Colonies ne pouvoit nuire à notre Marine, puiſque les armements de nos Ports marchands étoient déterminés non d'après le volume des approviſionnements néceſſaires à nos Iſles, mais en raiſon des denrées à charger dans nos Colonies pour l'Europe : & de toutes ces preuves il ſuit 1°, qu'en permettant la farine Amériquaine dans nos Iſles où la conſommation eſt ſuppoſée être de deux cents cinquante mille barils, la Métropole aura ménagé aux Fabriques du Royaume un progrès égal à une valeur de ſix millions 250 mille liv. autrement impoſſible, puiſque ces Fabriques ſont néceſſairement bornées par le défaut de conſommateurs; 2° que la Métropole n'ayant point ou n'ayant qu'un très-petit intérêt à vendre dans nos Colonies les farines du Royaume, elle a d'autant plus de raiſon de s'abſtenir dans les années de diſette, d'approviſionner ſes Colonies par des grains tirés de l'Étranger en Europe, puiſque la farine ne pourroit alors être établie dans nos Iſles qu'à des prix extrêmes au déſavantage d'autant plus grand de nos Fabriques dont l'intérêt ainſi que celui des Colonies ſeroit ſacrifié en pure perte pour le Royaume; 3° il ſuit encore de toutes ces prémiſſes, que vous n'avez pas les vrais principes, & que ce n'eſt pas en ſuivant vos avis qu'il y aura augmentation de la fortune publique; 4° enfin il ſuit de ces prémiſſes que ſix millions deux cents cinquante mille livres ménagées à nos Fabriques par l'admiſſion de la farine Amériquaine dans nos Colonies, ſont un objet phyſique & réel qui n'eſt pas juſtement comparé avec la dot de la femme propoſée à Harpagon. Au reſte, je déclare qu'en plaidant pour l'admiſſion de la farine Amériquaine dans nos Iſles, je n'ai ſongé qu'à l'intérêt de la Métropole ; & que cette denrée dont la conſommation ne fait pour nos Planteurs qu'un très-petit objet, (la plus grande partie de cet approviſionnement étant conſommée par les habitans des bourgs) ne ſauroit être une cauſe de diſcorde

entre le Négociant & le Colon qui ſera toujours très-indifféren ſur le prix de la farine & des autres marchandiſes à tirer d'Europe pour ſa conſommation perſonnelle, pourvu que la ſubſiſtance des Eſclaves ſoit aſſurée dans nos Iſles; pourvu que les comeſtibles néceſſaires à ces eſclaves ſoient à prix raiſonnable; pourvu enfin que les ſyrops & tafias puiſſent dans nos Iſles comme dans les Iſles Anglaiſes, Danoiſes & autres, ſuffire à payer la nourriture des Noirs, les bois néceſſaires à l'entretien des bâtimens & le merrain dont nos Colonies ont beſoin pour la livraiſon & expédition de leurs denrées.

Je viens, Monſieur, de vous dire que dans les Iſles Anglaiſes & autres, les ſyrops & tafias ſuffiſent à toutes les dépenſes du Colon pour la nourriture des Noirs & l'achat des bois de toute ſorte; & c'eſt un fait qui vous ſera certifié par tous les Planteurs Anglais: ainſi l'argument pris de la valeur inſuffiſante des ſyrops & tafias pour acquitter le montant des articles permis par l'Arrêt du 30 Août eſt évidemment nul. Mais quand il ſeroit vrai que le montant de ces ſyrops & tafias n'égaleroit pas la créance cédée à l'Etranger ſur la Colonie par l'Arrêt du 30 Août, je ne vois pas la néceſſité d'en conclure que le compte du Colon avec l'Étranger ſera infailliblement ſoldé par d'autres denrées livrées en fraude: puiſque d'une part les denrées permiſes ſont d'un encombrement qui ſuffira & de reſte au chargement complet des Navires étrangers pour leur retour, & que de l'autre le ſucre, café ou autre denrée prohibée, fourni pour ce ſolde de compte, pourra & devra être chargé ſur des Navires Français, ce qui ne préſente aucun inconvénient ni pour la Navigation Françaiſe qui aura également l'occupation poſſible, ni pour le Commerce de la Métropole dont la recette en cette partie ne ſeroit plus diminuée par le paiement à faire aux Irlandais pour des ſalaiſons plus

chères que celle de l'Amérique, ni au Négociant lui-même qui gagneroit également le fret & la commiſſion à prélever ſur la vente de ces denrées chargées pour compte des Amériquains ſur les Navires Français.

J'obſerverai encore que les ſyrops & tafias qui ſont dans les Iſles Anglaiſes la cinquième ou au moins la ſixième partie du revenu des Planteurs ayant été à peu près nuls pour les nôtres avant l'établiſſement des Entrepôts dans nos Iſles, il a réſulté du régime abſolument prohibitif, une perte immenſe; & qu'un revenu de quinze à vingt millions accumulé & utilement employé pendant tout le temps qui a précédé l'établiſſement de nos Entrepôts pouvoit bien repréſenter une valeur à l'abri du ridicule que vous avez voulu donner aux bénéfices dont j'ai fait l'énumération.

Je voudrois pouvoir diſſimuler la légéreté avec laquelle vous avez paſſé ſur les inconvénients réſultants de l'inſuffiſance & de la cherté exceſſive des comeſtibles fournis par le Commerce Français pour la ſubſiſtance des eſclaves dans nos Colonies; mais je dois à la cauſe que je défends, de faire obſerver que vous ne vous êtes arrêté ni ſur l'impoſſibilité d'une bonne police où les vivres manquent, ni ſur la diminution du travail qui ne peut être exigé qu'en proportion des ſubſiſtances, ni ſur la mortalité exceſſive de nos Négres vieillis & finis avant le temps, & que toute votre attention s'eſt portée ſur le montant de la créance acquiſe à l'Étranger; objet unique de votre ſollicitude, quand il ne s'agiſſoit cependant pas moins que de la conſervation de cinq à ſix cent mille malheureux aux ſueurs deſquels la Métropole devoit tous ſes moyens de luxe, en même-temps qu'elle les condamnoit à manquer du plus étroit néceſſaire: quand il ne s'agiſſoit pas moins que de regretter peut-être trois cent mille eſclaves exterminés par la prohibition de toute ſubſiſtance qui ne ſeroit pas fournie

par les Négociants Français, soit que par eux cette dette si sacrée, fût ou ne fût pas complettement acquittée. Je crois au moins, Monsieur, que sous un régime plus humain, la Métropole auroit pu très-réellement doubler la richesse de ses Colonies, quoique vous en puissiez dire ; & je crois encore que la contemplation de tant de maux causés par le régime absolument prohibitif, est bien plus propre à exciter des lamentations que des épigrammes.

Mais vous allez vous contredire encore bien davantage à la page 28 *où vous dites* que la morue de la pêche Française aura sa vente assurée dans les marchés de l'Europe, & d'autant plus avantageusement que la concurrence des Etrangers aura été prévenue ou au moins très-diminuée par l'importation du poisson Amériquain dans dans nos Colonies. *Dites-moi, Monsieur, s'il est prudent que nous préférions des marchés d'où l'on seroit le maître de nous éloigner, où l'on pourroit nous imposer des droits, & nous donner tout l'univers pour concurrent, tandis que nous avons des consommateurs assurés dans nos propres foyers ; car n'est-ce pas* le cas, (*comme vous l'ajoutez page* 29) de substituer le consommateur Colon au consommateur Etranger, lorsque celui-ci ne suffit pas à l'enlevement de notre superflu, & que la consommation est bornée par la concurrence des denrées semblables apportées de toutes parts dans les marchés étrangers..... & c'est sous cet aspect que nos Colonies ont en effet une valeur inappréciable, puisque tout ce qu'elles consomment en ce genre n'eut pas existé sans elles, & qu'elles sont ainsi une cause indéfinie de population & de richesse.

Je ne peux mieux faire que de vous mettre en opposition avec vous-même : vous venez de plaider ma cause, & que conclure de tout ce que vous avez si bien dit ? qu'il nous faut conserver le marché de nos Colonies pour la consommation de notre pêche, parce que les Anglais & les Anglo-Amériquains seront pour nous des concurrents trop redoutables, 1° *à cause des avantages que leur donnent leurs établissements aux lieux de la pêche, ou leur proximité d'iceux :*

2° *parce que, comme vous l'avez prononcé vous-même dans votre quatrieme Vérité élémentaire*, il n'eſt qu'une ſomme de conſommation actuellement poſſible, & dans tous les marchés de l'univers les acteurs du commerce ſe diſputent cette ſomme de conſommation avec plus ou moins d'avantage. *Vous convenez qu'alors* la concurrence met des bornes au travail national, & *poſe* un terme à la richeſſe de l'Etat, à moins que les marchandiſes reſtées ſans prix faute d'acheteurs, ne ſoient converties en d'autres denrées facilement commerçables.

C'eſt vous qui parlez, Monſieur; or n'eſt-ce pas le cas où nous ſommes pour la morue? Le bas prix auquel nos concurrents peuvent la donner en Europe, nous a fait abandonner les marchés du Portugal, de l'Eſpagne & *même* de l'Italie: *il eſt donc eſſentiel pour que notre pêche ne reſte pas ſans conſommateurs, que nous nous conſervions le marché de nos Colonies, pour y vendre notre poiſſon, & l'y échanger* contre des denrées plus commerçables en Europe. *Je vous combats avec vos propres armes; mais vous avez la gloire d'avoir établi le premier cette grande vérité.*

Il eſt bien heureux pour nous, Monſieur, que les Anglo-Américains ne recueillent pas encore de vins, parce que par la raiſon du voiſinage ou des frais moindres dans le tranſport, vous nous perſuaderiez qu'il vaudroit mieux que nos Colonies fuſſent approviſionnées de vins par le ſecours de ce même étranger: & quand il aura établi des Manufactures, ce qui ne tardera pas, vous donnerez encore de l'extention à vos principes & inſenſiblement en nous perſuadant que l'économie qui en réſultera pour le Colon produira de nouvelles valeurs & de nouvelles conſommations pour les marchandiſes de la Métropole, vous parviendrez à réaliſer l'hiſtoire de la dote de la femme propoſée à Harpagon: *vous nous dépouillerez de notre commerce & nous ne toucherons plus rien.*

Tout ce que vous m'objectez ici a déja été répondu. Le marché des Colonies doit appartenir à la Pêche Françaiſe ſi le

débit utile de cette denrée manque en Europe à nos Pêcheurs; ſans doute il en ſeroit de même pour nos vins quand même les Amériquains pourroient parvenir à en fournir nos Iſles à plus bas prix, ſi la vente des vins étoit alors douteuſe en Europe; & jamais vous n'avez eu à conclure de ce que j'ai dit, que lorſque les Amériquains libres auroient des Fabriques, il faudroit permettre l'admiſſion dans nos Iſles de leurs marchandiſes manufacturées ſi elles étoient à plus bas prix que les nôtres. Je crois plus qu'aucun Négociant du Royaume que les Colonies ne doivent exiſter que pour la Métropole. Je crois que les Étrangers ne doivent jamais y être admis ſi ce n'eſt pour l'utilité de la Métropole; j'ai noté les cas où cette admiſſion lui ſera utile: c'eſt donc toujours pour elle que je plaide, & vous plaidez toujours pour les Négociants.

Notre Navigation à l'Amérique ſe trouve, par une ſuite de vos principes, réduite à deux cent navires au plus, car il ne nous reſte à porter que des vins, des toileries, des beurres, des lards & quelques autres comeſtibles: & nous ne devons pas eſpérer de commerce de fret. Les Etrangers, auxquels il faudra payer les fournitures qu'ils auront faites, enléveront néceſſairement les denrées, puiſque les ſirops & les tafias ne ſont pas d'une aſſez grande valeur pour acquitter le Colon; & vous n'allez pas tarder vous-même à le dire: conſéquemment le commerce de fret deviendra preſque nul pour nous.

Vous avez bien ſenti, Monſieur, que cette perſpective étoit accablante pour le commerce; mais pour conſoler les Armateurs & encourager les Fabriquants, vous ajoutez bien vîte, que les Etrangers feront leurs retours en marchandiſes d'Europe, parce qu'elles ſont quelquefois aux Colonies à plus bas prix que dans la Métropole. *Il faut convenir que cette conſolation n'eſt pas agréable: & je plaindrois beaucoup la Métropole ſi elle ne pouvoit faire des ventes aux Anglo-Amériquains que dans ſes Colonies & à de pareilles conditions.*

Vous n'avez pas pu vous diſſimuler, Monſieur, tous les inconvé-

niens qui pouvoient réſulter d'une occaſion plus facile & plus multipliée de faire la fraude : mais vous nous raſſurez en nous diſant que les Anglo-Amériquains ſe bornant à la libre importation des farines & ſalaiſons Amériquaines, *ne chercheront point à introduire des marchandiſes en fraude*, parce que la vente leur en importera moins, puiſqu'elles ne ſeroient qu'en ſeconde main, telles que les toiles & autres marchandiſes manufacturées, que ces peuples ſeront pendant long-tems obligés de tirer d'Europe. *Vous vous fondez vraiſemblablement ſur cette raiſon que les marchandiſes en ſeconde main ne leur donneroient point de bénéfice : mais vous voilà encore en contradiction avec vous-même, car dans votre réfutation de l'Auteur du* Précis, *vous avez reproché aux Armateurs de la Métropole de faire expédier par Dunkerque des marchandiſes de fabrique étrangere pour les Colonies : ſi ce commerce ſe fait, il donne donc du bénéfice : conſéquemment les Anglo-Amériquains pourront le faire, & ils le feront : les Irlandais, les Anglais & les autres peuples auxquels nos Colonies ſont ouvertes par l'Arrêt du 30 Août, pourront auſſi tenter la contrebande, parce que d'ailleurs tous ne trouveront pas aſſez de reſſources* dans le commerce licite, *pour ne s'en tenir qu'à l'importation des marchandiſes permiſes.*

Je n'ai pas réduit la Navigation marchande à deux cent Navires. Je n'ai pas dit que les Amériquains libres n'acheteroient les denrées du Royaume que dans nos Colonies. J'ai dit & j'affirme de nouveau qu'ils ne voudront pas compromettre un Commerce utile qui leur importe principalement, en introduiſant en fraude des marchandiſes dont la vente leur importe moins. J'ai dit que Dunkerque expédioit beaucoup de toiles étrangères pour nos Colonies, & je ne ſuis pas pour cela en contradiction avec moi-même. J'obſerve au reſte que les proviſions expédiées de l'Amérique libre pour nos Iſles, y ſont & ſeront preſque toutes envoyées par des Colons du Continent qui n'ont d'autre intérêt que celui du débit

de leur denrée. J'ajoute que le Colon de nos Isles n'est pas plus porté que le Colon de l'Amérique libre à faire la contrebande ; & s'il en existe, elle n'aura très-certainement lieu que par les Négociants établis soit dans nos Isles, soit dans le Continent Américain, ce qui réduit beaucoup l'espace que vous croyez cédé à l'Etranger pour les versements ou enlevements en fraude.

C'est à présent, Monsieur, que vous allez nous confier que les sirops & taffias n'étant pas suffisants pour payer les Anglo-Amériquains, il faudra bien les payer en denrées. Vous avez au moins la bonne foi de tout dire, & vous ne nous cachez rien. Mais encore une fois parlons bas, car le Ministre pourroit nous entendre, & sa dépêche du 13 Novembre aux Administrateurs des Colonies nous prouve qu'il n'est pas dans la confidence. On peut bien supposer, *dites-vous*, que ce n'est pas en Europe qu'ils viendront acheter les sucres & cafés nécessaires à leur consommation : *& vous ajoutez une phrase bien étonnante*, & il faudra bien encore ici céder à la nécessité pour empêcher le mal d'être extrême.

Dans quel pays tenez-vous un pareil langage, Monsieur? Dans une ville où vous rencontrez peut-être chaque jour un des braves combattants à qui les Etats-Unis doivent leur liberté : Pensez-vous que les Noailles, les la Fayette, les Rochambeau, les d'Estaing, les Suffren dont la valeur infatigable a fait prononcer l'indépendance, souffriroient que pour le prix de ce bienfait, le plus beau sans doute qui puisse être accordé à une Nation, les Anglo-Amériquains osassent, contre la volonté de la France leur bienfaitrice, partager un commerce dont elle est la souveraine? Croyez-vous que les Français verroient de sang-froid un peuple qu'ils ont fait libre, oublier les devoirs de la reconnoissance & usurper leurs droits dans leurs Colonies? Il faudra bien céder à la nécessité, *dites-vous : & c'est sous les yeux de la Nation la plus jalouse de l'honneur qu'on se permet de tenir un pareil langage & de l'imprimer! Ah! Monsieur, si la France ne peut pas empêcher l'Anglo-Amériquain de partager son commerce, que de*

reproches

reproches nous aurions un jour à nous faire d'avoir rendu cette Nation libre! ... Non, Monsieur, nous n'aurons pas brisé les fers d'une Nation pour nous laisser imposer des loix par elle dans nos Colonies : & nous ne dépendrons pas d'un peuple dans la même partie du monde où, sans nous, il seroit encore plutôt l'esclave que le sujet de sa Métropole.

Nos Colonies seront ouvertes à l'Etranger, si l'Administration laisse subsister l'Arrêt du 30 Août. Mais en le révoquant elle n'a rien à craindre, & en le laissant subsister elle a tout à redouter. La fidélité & l'honneur des Colons nous rassurent dans le tems où nous sommes : mais le changement de régime peut changer un jour l'esprit de ces mêmes Colonies dans la génération future : C'est alors que le mal pourroit devenir extrême.

Je persiste à dire que les Américains indépendants ne viendront pas acheter en Europe les denrées de nos Isles qui sont dans leur voisinage, par la raison simple que le prix estimatif des risques attachés à la contrebande sera toujours au-dessous de ce qu'épargnera l'acheteur de ces denrées par les enlevements en fraude ; & je ne cesserai d'en conclure qu'il faudra consentir à ce qu'on ne sauroit empêcher, par la raison également simple qu'alors au moins on pourra borner le mal à l'inévitable, & s'en dédommager par des droits à prélever tant sur ces denrées que sur la Navigation étrangère admise à ces enlevements ; & tout cela, Monsieur, a pu se dire sans choquer les Guerriers respectables dont vous faites mention, sans compromettre l'honneur de la Nation.

Je ne vois pas au reste pourquoi vous vous tiendriez plus assuré de la reconnoissance des Américains & de l'attachement des Colons par le maintien d'un régime qui de plus en plus ne pourra que tenir en état violent les choses & les personnes,

& peut-être les politiques auroient-ils à cet égard de bons conseils à vous donner : tout ce que je peux me permettre de vous observer, c'est que la révolution opérée par la paix derniere, ne sauroit être indifférente pour la France dans ses rapports avec ses Colonies ; qu'il faut nécessairement qu'il en résulte pour nous du bien ou du mal, qu'il faut par conséquent écarter ou disposer ces causes de bien & de mal dont les effets seront infaillibles ; mais il ne m'appartient pas de m'élever d'une simple & modeste question de Commerce à la prétention ambitieuse de lire dans l'obscur avenir, & je ne veux pas me faire renvoyer à la leçon : *ne sutor ultrà crepidam.*

Il nous reste à examiner quelles exportations pourront être permises aux Anglo-Américains pour leurs retours. Celles des syrops & tafias de nos Colonies est la seule qui leur ait été accordée : mais on peut bien supposer que ce n'est pas en Europe qu'ils viendront acheter le sucre & le café nécessaires à leur consommation ; & il faudra bien encore ici céder à la nécessité pour empêcher le mal d'être extrême. Mais nous ne croyons pas qu'il y ait lieu à regrets raisonnables relativement à cette nécessité. 1°. Parce que sans doute on ne craindra pas que l'approvisionnement nécessaire au Royaume soit compromis par

*C'est ici, Monsieur, que vous vous montrez tout entier, & que votre système paroît dans tout son jour, puisque vous ajoutez que vous ne croyez pas qu'*il y ait lieu à regrets raisonnables relativement à la nécessité *d'accorder aux Anglo-Américains l'exportation des sucres, cafés, &c. &c.*

1°. Parce qu'on ne craindra pas que l'approvisionnement nécessaire au Royaume soit compris par les exportations des Américains.

La Métropole consomme à peine le tiers des denrées de ses Colonies. Il seroit bien singulier effectivement que possédant les plus riches Colonies, nous fussions obligés d'avoir recours aux Etrangers pour nous completter la provision des

denrées néceſſaires à notre conſommation.

2°. Parce que cet approviſionnement direct étant aſſuré, le ſurplus de nos denrées des Iſles pris en nature & ſous le premier aſpect n'eſt plus pour nous d'aucune utilité, *&c. &c.*

Cet excédent de nos conſommations eſt de cent millions au moins dont l'Etranger nous eſt tributaire, parce que c'eſt dans les Ports de la Métropole qu'il vient le chercher: & ce n'eſt que par cette exportation à l'Etranger, que le prix peut nous en être payé & verſé dans toutes les claſſes de l'Etat, & diſtribué à tous autres ayant occupation dans le Royaume pour l'approviſionnement de nos Colonies.

3°. Parce que les Anglo-Américains ne pourroient multiplier ces exportations ſans finir par avoir un commerce paſſif avec nos Colonies, dont toute la richeſſe revient définitivement à la Métropole.

Bien loin de faire un commerce paſſif, ils feront un commerce très-actif, parce qu'ils voitureront dans tous les Marchés de l'Europe les denrées de nos Colonies, & qu'ils feront un commerce de fret & une navigation immenſe.

les exportations des Américains.

2°. Parce que cet approviſionnement direct étant aſſuré, le ſurplus de nos denrées des Iſles pris en nature & ſous ce premier aſpect, n'eſt plus pour nous d'aucune utilité; & qu'il nous ſuffit que le prix nous en ſoit payé par l'Etranger pour le diſtribuer à nos Cultivateurs, à nos Fabriquants, & à tous autres ayant occupation dans le Royaume pour l'approviſionnement de nos Colonies. 3°. Parce que les Anglo-Américains ne pourroient multiplier ces exportations ſans finir par avoir un Commerce paſſif avec nos Colonies dont toute la richeſſe revient définitivement à la Métropole. 4°. Enfin, parce que ſi les exportations des denrées de nos Iſles reſtoient bornées aux ſeuls ſyrops & tafias, il en réſulteroient dans les autres parties une contrebande immenſe, au préjudice des droits du Roi, indépendamment du dommage bien plus conſidérable que l'Etranger en Commerce clandeſtin feroit à nos fabriques par le verſement dans nos Iſles des marchandiſes manufacturées dont l'Amérique libre ſera déſormais l'entrepôt pour les Na-

vigateurs interlopes. Quant aux droits de sortie, nous croyons qu'on pourroit, sans risques d'exciter la contrebande, les porter jusqu'à moitié en sus des droits établis dans les Ports du Royaume pour la sortie à l'Etranger.

4°. Enfin parce que si les exportations des denrées de nos Isles restoient bornées aux seuls sirops & tafias, il en résulteroit dans les autres parties une contrebande immense, au préjudice des droits du Roi, indépendamment du dommage bien plus considérable que l'Etranger, en commerce clandestin, feroit à nos Fabriques, par le versement dans nos Isles des marchandises dont l'Amérique libre sera désormais l'entrepôt pour les Navigateurs interlopes.

C'est ce que toutes les Chambres de Commerce ont représenté, Monsieur : & l'aveu que vous en faites publiquement ici, en est une confirmation bien authentique. Cependant vous avez eu sûrement connoissance de la dépêche du Ministre aux Administrateurs des Colonies, & le Ministre se flatte que les précautions qu'il recommande empêcheront la contrebande : vous convenez que l'exécution de ces précautions est impossible, & ce témoignage de votre bouche est d'un grand poids dans cette affaire.

Je ne cesserai pas de dire qu'aucune précaution n'empêchera la contrebande s'il est décidé qu'aucun Etranger ne sera admis dans les Ports des Colonies : & je ne cesserai pas de penser que si les Amériquains libres ont la permission de vendre dans nos Isles leurs salaisons & leurs farines, ils ne compromettront pas le Commerce qui leur importe uniquement ou au moins essentiellement, en ajoutant à ces denrées des marchandises manufacturées qui nuiroient infiniment à la fortune nationale. Je persisterai également à dire que les syrops & tafias dont le Commerce de France ne fait aucun usage suffiront, sinon entiérement, du moins à peu près, au paiement des denrées permises aux Amériquains. J'en conclurai que les enlevements de sucre, de café, &c. ne sauroient

être de quelqu'importance ſans que les Amériquains cédent ſur eux à nos Colons une créance dont le montant reviendra infailliblement à la Métropole, puiſque toute autre denrée que celles notées ci-deſſus n'eſt admiſe dans les Colonies. Et J'obſerverai enfin qu'il vaut mieux percevoir des droits ſur les denrées enlevées & ſur la navigation cédée à l'Etranger, que de provoquer la contrebande par une prohibition abſolue.

Vous avez prévu, Monſieur, que de tout ceci il devoit naturellement réſulter une grande navigation moindre pour la France; mais j'admire comme votre imagination va au-devant des objections que vous prévoyez devoir vous être faites: & vous répondez d'avance qu'il n'en réſultera point de déſavantage.

1°. Parce que l'utilité de la navigation eſt ſubordonnée à celle du commerce.

2°. Parce que la navigation dans les mers de nos Colonies détruit au moins autant de Matelots qu'elle en forme: & qu'il ne faut chercher l'entretien & le progrès de nos forces navales que dans la pêche & le cabotage.

Ces deux raiſons ne ſont pas victorieuſes, & ce n'eſt pas votre faute, parce qu'il eſt difficile d'en donner de meilleures, quand les principes ſont erronés. L'utilité de

Nous ne craignons pas l'objection qui pourroit réſulter de l'intérêt de notre Navigation moins occupée dans ce nouvel ordre de choſes. 1°. Parce que l'utilité de la Navigation eſt ſubordonnée à celle du Commerce. 2°. Parce que la Navigation dans les mers de nos Colonies détruit au moins autant de Matelots qu'elle en forme, & qu'il ne faut chercher l'entretien & le progrès de nos forces navales, que dans la Pêche & le Cabotage.

Il eſt malheureuſement très-vrai que nos Places de Commerce en général ne ſçavent occuper nos Matelots que par leurs expéditions pour les Colonies, & nous croyons que par des relevés faciles à faire dans les Bureaux, il nous ſeroit démontré que notre Commerce dans nos Iſles n'eſt en effet qu'un impôt ſur nos forces navales auquel nos Places de

Commerce maritime doivent de grandes reſtitutions. Si comme nous l'avons dit & comme tout le monde le ſçait, elles ne peuvent être libéralement acquittées que par l'augmentation de notre Cabotage & de nos Pêches, ainſi que par la Navigation dans les mers du Nord ſi peu fréquentées par nos Navires marchands, quel inconvénient pourroit-on trouver à céder à l'Etranger une Navigation nuiſible ou au moins de médiocre utilité, ſous des conditions qui nous mettroient en état de donner des encouragements à une Navigation meilleure ?

Pour nous réſumer nous diſons que la véritable utilité des Colonies conſiſte dans la conſommation qu'elles ajoutent à celle de l'Etranger : qué cet inſtrument de conſommation n'a qu'une puiſſance limitée & égale à la meſure des produits de nos Colonies : qu'en ſuppoſant le produit de nos Iſles égal à 120 millions, leur office ne ſçauroit avoir lieu que pour cette ſomme : qu'il importe donc à la Métropole de ménager les ...venus de nos Iſles dans toutes ...es d'approviſionnement

la navigation eſt ſubordonnée au beſoin qu'une Nation quelconque peut avoir d'une Marine : ainſi la France qui a des poſſeſſions dans les deux Indes, a beſoin d'une puiſſance maritime pour les défendre & les conſerver : elle ne peut avoir de puiſſance maritime ſans avoir une grande navigation : ſi ſes objets d'exportation diminuent, ſa navigation doit diminuer dans la proportion : & ſa puiſſance maritime doit conſéquemment s'affoiblir. Une Nation qui auroit beaucoup de Colonies, & qui y feroit très-peu de commerce, auroit néanmoins beſoin d'une grande Marine pour protéger & défendre ſes Colonies, ſi elle vouloit les conſerver : l'utilité d'une navigation eſt donc en raiſon du beſoin qu'une Nation peut en avoir, relativement à ſes Colonies : mais comme une grande Marine telle qu'il la faut pour conſerver des Colonies éloignées, eſt d'une dépenſe très-conſidérable, il faut gagner cette dépenſe par un grand commerce ; autrement les Colonies ſeroient à charge : c'eſt ce qui arriveroit à la France, ſi elle abandonnoit à l'Etranger l'exploitation de ſes Colonies.

La ſeconde raiſon eſt encore

re.
les parti...

moins concluante, parce qu'on ne peut affoiblir la navigation aux Colonies, ſans affoiblir la péche & le cabotage; c'eſt la première, qui alimente & vivifie les deux autres. Je veux bien convenir avec vous, qu'en général la navigation aux Indes eſt moins ſaine que celle du cabotage & de la péche; mais il en eſt de certaines navigations comme de certaines profeſſions; il eſt des arts deſtructifs de l'humanité, & pourtant on les profeſſe. Les armées dépeuplent les campagnes; cependant il faut des ſoldats, & on permet les recrues: la mer, les naufrages, le mélange des peuples, & la corruption des mœurs, ſuite de la communication réciproque des Nations & de leurs vices; toutes ces cauſes morales & phyſiques détruiſent des Matelots; mais il faut des eſcadres, ſi le commerce des Indes eſt un peu plus deſtructif, il fournit en revanche des moyens pour les autres navigations, & il les alimente. La fourniture de la morue aux Colonies peut entretenir cent navires à la péche & occuper tous les ans ſix mille Matelots; l'Arrêt vient de les anéantir; le tranſport de cent mille barriques de ſucre & de cinquante millions de café de nos dont nous pouvons avoir utilement le débit en Europe; & de réſerver ſes revenus pour les appliquer aux marchandiſes dont la vente eſt moins facile: d'où il ſuit qu'en réſervant les moyens de nos Colonies pour l'achat des Noirs qui augmenteroient leur culture, & pour le débouché de nos denrées chargées de main-d'œuvre, la Métropole pourroit avoir un réſultat en mieux de 40 à 50 millions, ſi la prohibition du Commerce étranger dans nos Colonies étoit ainſi dirigée avec intelligence vers le véritable but des Lettres-Patentes de 1727.

Nous avons obſervé en effet que la Métropole pouvoit épargner à nos Colons dans l'achat des Farines & des Salaiſons qui leur ſont néceſſaires, une ſomme de 12,750,000 l.

Le montant des droits ſur ces denrées. 3,375,000

Mortalité moindre, les Négres étant mieux nourris. 5,000,000

Augmentation des Atteliers par les moyens d'acqué-

rir, réſultant des épargnes ſuſdites dans les approviſionnements des Colons. . . .	6,000,000
	27,125,000
Immenſe augmentation annuelle & progreſſive des revenus, par les Atteliers conſervés & augmentés..	

Les revenus de nos Colonies étant ainſi très-augmentés, & leurs dépenſes n'étant que de la ſomme néceſſaire au paiement des Farines & Salaiſons achetées de l'Etranger, tout le ſurplus reſte à la Métropole; & lui revient ſi évidemment, qu'il eſt impoſſible d'imaginer comment il n'y arriveroit pas, puiſque toute conſommation de marchandiſes étrangères reſte prohibée, à l'exception des Farines & Salaiſons.

Nous finirons par une Obſervation déciſive. Adminiſtrer n'eſt pas ſimplement connoître & ſuivre des Réglements quelconques. Ceux-là ſeuls doivent être réputés Adminiſtrateurs qui par le bon emploi des moyens exiſtants, *Ports dans toutes les mers, depuis le Pont-Euxin juſqu'à Archangel, peut nous procurer un cabotage immenſe; & vous nous retirez ces objets d'exportation, en nous diſant* que le ſurplus de notre conſommation en denrées de l'Amérique, ne nous eſt plus d'aucune utilité; *& vous nous ajoutez encore*, quel inconvénient pourroit-on trouver à céder à l'Etranger une navigation nuiſible, ou au moins de médiocre utilité, ſous des conditions qui nous mettroient en état de donner des encouragements à une navigation meilleure? *Ainſi, vos principes même nous ôtent tout moyen de cabotage, au même moment où vous allez l'encourager: tâchez d'être d'accord avec vous-même. Si le commerce des Iſles* a levé un impôt ſur les forces navales; ſi le commerce maritime leur doit de grandes reſtitutions; *comment les acquitterons-nous, ſi nous ne pouvons avoir de cabotage, & ſi nous ſommes réduits pour la pêche, à notre conſommation intérieure? Puiſque vous convenez vous-même que ces* reſtitutions *ne peuvent être* acquittées *que par l'augmentation de notre pêche & de notre cabotage.*

Je

Je vous demande bien pardon, Monsieur, si je vous fais appercevoir combien dans cette discussion vous avez été souvent en contradiction avec vos principes; & je crains que cela ne vous fatigue.

Quoique cette lettre soit déja fort longue, j'ai encore un engagement à remplir avec vous: j'ai promis de développer une idée que je n'ai fait que jetter en passant & en pièce, pour ainsi dire, il faut que je la déroule & que je vous la déploie. Il étoit question du cabotage, à l'occasion duquel je vous disois qu'il étoit des circonstances, où, pour faire un commerce plus profitable, il ne falloit pas ambitionner de faire tout celui que la nature des choses sembleroit nous permettre de faire. Nous avons beaucoup de vins, d'eaux-de-vie, de sucres, de cafés, à charger pour le Nord: mais la plûpart de ces marchandises sont expédiées pour le compte des Etrangers, qui les font acheter dans nos Ports, & qui préfèrent les navires de leur pavillon pour les faire venir. Le fret qui est à meilleure composition, l'assurance qu'ils obtiennent peut-être à meilleur compte; & par-dessus tout, la confiance en leurs hommes de mer, plus pratiques de leurs côtes, que les Français ne peuvent l'être; voilà bien des raisons pour donner la préférence à leurs nationaux, à notre préjudice.

obtiennent le meilleur résultat possible dans l'intention des Réglements. Ainsi l'Administration des Colonies n'est que l'art d'atteindre par le meilleur emploi de ce grand moyen, à toute l'extension possible du Commerce actif de la Métropole avec l'Etranger, & telle a été notre intention en ce que nous avons proposé. Le Public éclairé & impartial jugera si nous avons frappé au but, mais nous avons bonne confiance qu'au moins il prononcera que nos Adversaires ont plaidé pour le Commerçant & que nous avons plaidé pour le Commerce.

Le bénéfice qui résulte de cette navigation pour l'Etranger, augmente ses moyens de consommation, & nous l'enrichissons d'un côté, pour qu'il dépense de l'autre. Nous pourrions certainement faire un acte comme l'Angleterre en a fait un en 1651, pour défendre l'exportation des denrées territoriales, sur tous autres navires que ceux de la Mé-

tropole ; mais qu'arriveroit-il de cet acte ? Les Nations du Nord promulgueroient les mêmes défenſes, les navires n'auroient plus de retour ; le fret conſéquemment doubleroit pour l'aller, & le commerce ne ſe feroit plus avec cette réciprocité qui fait que toutes les Nations gagnent : nous porterions nos vins, nos eaux-de-vies, nos ſucres ; mais nous ne pourrions point charger dans le Nord les chanvres, les fers & les bois dont nous avons beſoin pour notre Marine : nous ne devons pas trop appauvrir les Nations du Nord & maritimes, par la raiſon que nous faiſons un commerce de luxe, & que pour avoir de grandes conſommations, il faut bien laiſſer aux autres Nations les moyens de nous payer ces conſommations. Si vous ne leur faites rien gagner, vous aurez des denrées ou des marchandiſes en ſuperflu ; vous perdrez d'un côté ce que vous aurez tenté de gagner de l'autre, car un cabotage univerſel ſeroit impraticable. Cependant, Monſieur, le Commerce rend graces au Miniſtre, des encouragements qu'il a donnés en dernier lieu pour le commerce des mers du Nord & de la Baltique ; mais ces encouragements ſont peut-être encore inſuffiſants : ils ne réuſſiront, que lorſqu'on aura débarraſſé la navigation de certaines entraves qui ſubſiſtent encore ; un jeune arbre croît lentement, ſi dans le commencement il eſt géné par des voiſins qui dévorent la majeure partie de la sève deſtinée à ſon accroiſſement, il a toutes les peines du monde à s'élever, ſes progrès ſont tardifs ; mais ſi l'habile Cultivateur écarte les ronces & les épines qui pourroient l'étouffer, l'arbuſte débarraſſé de toutes ces plantes paraſites, profite alors de toute la sève que lui prodigue la nature : il s'élève, & bientôt, couronnant ſa tête de feuilles, il couvre le terrein qui l'a nourri, de ſon ombrage délicieux. De même, Monſieur, il viendra un temps où le cabotage Français fleurira à ſon tour, mais il faut employer tous les moyens propres à le faire proſpérer ; & la conſervation du commerce entier des Colonies eſt encore de tous ces moyens, le plus grand & le plus indiſpenſable.

Je perſiſte à dire que l'intérêt du Commerce doit précéder celui de la navigation ; à plus forte raiſon celui d'une Navigation peu

utile; & à plus forte raiſon encore quand cette Navigation peu utile peut être cédée à des conditions qui nous en donneront une meilleure. Je n'invite cependant pas à établir le monopole en cette partie. L'acte de Navigation a pu réuſſir aux Anglais, parce qu'à l'époque de ſon établiſſement les exportations néceſſaires n'y étoient pas au-deſſus du poſſible à la Marine marchande; mais je ſais qu'un pareil acte ſeroit évidemment ruineux pour la France où la Navigation actuellement poſſible n'atteindroit pas à la moitié des exportations qu'exige notre ſuperflu. Je ſais encore que les hommes vivent en commun, que ceux-là pourvoient mal à leur bien être, qui prétendent tout attirer à eux: je ſais qu'il faut ſavoir vivre pour autrui, ſi l'on veut s'aſſurer à ſoi-même une exiſtence meilleure: & puiſque vous êtes pénétré de cette grande vérité juſqu'à en conclure qu'il falloit ménager des profits à l'Etranger qui autrement laiſſeroit notre ſuperflu ſans valeur, comment ſe peut-il qu'il ſoit ſi difficile de vous mettre en ſollicitude ſur votre propre bien, ſur la plus utile de toutes vos poſſeſſions, ſur ces établiſſements enfin auxquels ſeuls vous devez votre ſi étonnante proſpérité? Comment ſe peut-il qu'il ſoit ſi difficile d'obtenir de vous que vous ne haïſſiez pas votre propre chair & que vous ſongiez plutôt à la nourrir & à la réchauffer? Comment ſe peut-il que vous refuſiez juſtice étroite à vos Colonies où les libéralités de la Métropole lui ſeroient ſi utiles à elle-même, puiſque tous les biens cédés ne pourroient manquer de lui revenir accrus des fruits dont ces biens auroient été la ſemence? Comment enfin ſe peut-il que le Colon & le Négociant qui ne peuvent que l'un par l'autre avoir proſpérité, & qui par une circulation néceſſaire ſe renverront toujours tout ce qu'ils auront réciproquement reçus, ne puiſſent cependant ſortir de l'état de guerre? Aſſurément, Monſieur, une telle maniere d'être ſuppoſe une grande

erreur de part ou d'autre, ou des deux parts à la fois : & malheureuſement cette erreur eſt de la nature de celles qui doivent durer autant que les paſſions humaines. Mais s'il n'eſt pas raiſonnablement poſſible d'eſpérer d'amener les Colons & les Négociants à ne voir plus qu'une communauté de biens dans leurs avantages réciproques, je crois que ce point de réconciliation entre les intérêts des deux parties, pourra cependant être apperçu & déterminé par les bons eſprits invités à l'examen de la queſtion actuellement agitée. Je puis au moins vous jurer que ſi je ne l'avois eſpéré, je me ſerois gardé d'écrire, parce que je hais la diſpute; parce qu'à mon averſion pour le genre contentieux, ſe joint encore le mortel ennui auquel il ne m'a jamais été poſſible d'échapper toutes les fois que j'ai eu à m'occuper de cette métaphyſique roturiere qui, pour élever les Nations, a ſubſtitué le Commerce, la Navigation, les Manufactures, le luxe même à l'éducation & aux vertus; parce qu'enfin, malgré le droit qu'a la vérité de plaire en quelqu'ordre de choſes que ce puiſſe être, je n'ai jamais pu conſidérer les vérités économiques que comme ces héritieres qu'on ne peut aimer que pour la fortune qui les recommande. Je ſçavois d'ailleurs que comme propriétaire de plantations, je ſerois accuſé d'avoir au moins été aveuglé par l'intérêt; quoiqu'il ſoit connu de bien des gens que par le bénéfice d'une exception unique dans les Colonies, perſonne dans le Royaume n'a autant d'intérêt que moi à ce que les loix prohibitives du Commerce étranger dans nos Iſles y ſoient maintenues avec la plus grande rigueur. Je ſavois encore qu'on ne manqueroit pas de me dénoncer comme un mauvais citoyen qui déchire le ſein de ſa patrie, qui débite des maximes ſacrilèges; parce qu'il ſera toujours plus aiſé de trouver des injures que des raiſons : mais qu'importe ? pourvu que le bien en réſulte; & ſi je m'étois trompé, qu'importe encore ? puiſque

la vérité n'en ſera que mieux connue par la contradiction & la diſcuſſion que j'aurai provoquée.

Permettez-moi préſentement, Monſieur, de réſumer tout ce que vous avez dit dans votre Brochure; & de vous répéter ici preſque mot pour mot, le langage que vous faites tenir à l'Anglo-Américain Français! « *Vos Colonies ont beſoin de bœufs, de morues &* » *de farines: vous leur avez fourni juſqu'à préſent ces comeſtibles,* » *mais vous les vendez trop chers. La fourniture des bœufs doit* » *être à moi, parce que vous les tirez d'Irlande, & quoique vous* » *les payez avec vos vins,* vous agiſſez pour la fortune d'une Na- » tion rivale, *& il eſt plus juſte que vous m'enrichiſſiez.*

» *La fourniture des morues m'appartient auſſi, parce que je la* » *pêche chez moi: je peux la vendre à vos Colonies à plus bas* » *prix, & vous irez chercher ailleurs le débouché de votre pêche.*

» *La fourniture des farines eſt encore un droit que vous ne pou-* » *vez me diſputer, parce que la ſortie des bleds pour l'Etranger* » *eſt défendue chez vous, & vos Colonies devant être conſidérées* » *comme* étrangères, *vous ne devez point y porter de farines.*

» *Vous vous plaignez que la navigation à vos Colonies tue vos* » *matelots: cette même navigation fera vivre les miens.* Compo- » ſons enſemble, *vous prendrez ſeulement votre proviſion de ſucre* » *& de café, & je me charge de tout le ſuperflu* qui n'eſt plus » pour vous d'aucune utilité: *je vous promets d'en approviſionner* » *toute l'Europe.*

» *Telle eſt la compoſition qu'il eſt néceſſaire que nous faſſions:* » *elle eſt* d'une convenance merveilleuſe *à vos Colonies*, pour la » nourriture des Noirs *& pour moi, & vous ferez bien de l'accep-* » *ter* pour empêcher le mal d'être extrême. *Conſentez à mes con-* » *ditions*, pour éviter pis, *parce que le commerce que j'y ferois* ſans » permiſſion, s'y feroit ſans frein & ſans régle, & que j'y porterois » une grande quantité d'autres marchandiſes dont le verſement » dans vos Iſles nuiroit infiniment plus à votre Royaume ».

Je vous prie de me dire, Monsieur, si ce discours ne ressemble pas un peu à celui de certain lion de la Fable, & s'il est un Français qui pût l'entendre sans étonnement? Cependant voilà le résumé exact de votre système & le résultat des Vérités *que vous nommez* Elémentaires.

Permettez-moi, Monsieur, de prononcer moi-même ce que l'Amériquain indépendant pourroit nous dire d'après mes principes.

« Français, vos Colonies ont besoin de bœufs, de morues & » de farines. Vous leur avez fournis jusqu'à présent ces comes- » tibles; mais vous les vendez trop chers, & cela sans aucun » bénéfice pour votre Métropole: je dois dire plus, avec dom- » mage pour votre Métropole.

» La fourniture des chairs salées doit m'être dévolue, parce » qu'en les tirant d'Irlande comme vous avez fait jusqu'à » présent, vous agissez pour la fortune d'une nation rivale sur » laquelle je dois avoir la préférence, parce que je suis votre » allié; parce que je vous fournirai ces salaisons à bien meil- » leur marché; parce que de ce bon marché résultera dans la » dépense de vos Colons une épargne dont le montant sera ré- » versible à vos Fabriques; parce que vous n'avez pas à craindre » de la part de votre allié ces embargos par lesquels les Anglais » ont plus d'une fois compromis l'approvisionnement de vos Co- » lonies & celui de vos Escadres; parce qu'en cas de besoin » imprévu, pressant & extrême, tel qu'il doit être dans vos Isles » après un ouragan, je suis seul à portée de vous secourir promp- » tement; parce que dans tous les temps vos Colons auront tou- » jours, par le continent voisin de vos Isles, des salaisons plus » fraîches que celles que vous pourriez leur procurer par l'Irlande; » parce que les Irlandais n'en auront pas moins besoin d'acheter » vos vins que vous leur porterez vous-même au grand avantage

» de votre marine, s'ils ne venoient plus les prendre dans vos » Ports ; parce qu'enfin ſi les Irlandais n'ayant plus chez vous » la vente de leurs ſalaiſons, refuſoient vos vins, vous en aurez » le débit par les Amériquains que vous aurez mis en état de » les prendre en troc de leurs ſalaiſons, & qu'il vous importe peu » à qui vous vendrez, pourvu que vous vendiez utilement.

» La fourniture de la morue néceſſaire à vos Colonies doit » m'être également cédée, parce que, la pêchant chez moi, je » peux la fournir à vos Colons à prix moindre de moitié, épargne » toujours réverſible à vos Fabriques, dont l'accroiſſement par cet » expédient, n'aura cependant rien coûté à votre Pêche, puiſque » vous en avez actuellement débit utile en Europe, ſauf à n'ad- » mettre la morue Amériquaine qu'avec des modifications qui » aſſureront à la vôtre dans le marché de vos Colonies, tout » l'eſpace néceſſaire au débit utile de votre ſuperflu, ſi votre » Pêche prend de l'accroiſſement. Je vous obſerve au reſte que » cette denrée n'eſt pas de garde dans vos Iſles, & que je » peux renouveller continuellement une fourniture qui ne vous » eſt poſſible qu'une fois chaque année.

» L'approviſionnement de vos Colonies en farines doit m'être » également cédé, puiſque pouvant les fournir à très-bas prix dans » vos Iſles, l'épargne qui en réſultera pour vos Colons tournera » au profit de vos Fabriques dont les productions ſont de plus » difficile défaite en Europe que vos grains. Je vous obſerve » d'ailleurs que l'extenſion de vos Manufactures ſera toujours le » meilleur expédient à prendre pour la conſommation de vos den- » rées nourricières, qui converties d'abord en marchandiſes ma- » nufacturées dont vous ferez enſuite converſion dans vos Iſles » en denrées de meilleure défaite, vous produiront un réſultat » meilleur que tous les profits autrement poſſibles par la vente

» de vos grains ; ſoit dans vos Colonies, ſoit à l'Etranger. Je
» vous obſerve au ſurplus qu'en admettant les bœufs, les morues
» & les farines du continent Amériquain, vous n'en aurez pas
» un navire de moins en activité, puiſque les armements de vos
» Ports marchands ſont meſurés, non ſur l'approviſionnement
» à tranſporter dans vos Colonies ; mais ſur les denrées à exporter
» de vos Iſles ; denrées dont le volume ſurpaſſera toujours celui
» de l'approviſionnement, quand même il ſeroit réſervé en entier
» à votre Navigation marchande. Et quoiqu'il ſoit bien reconnu
» que la Navigation entre votre Métropole & vos Colonies
» ſoit un fort mauvais ſéminaire de Matelots, je ne vous ferai pas
» l'incivile propoſition de me céder le charroi des ſucres, cafés,
» cotons & indigos deſtinés à la conſommation de l'Etranger ; à
» moins que ce ne fût à des conditions qui vous rendroient une
» Navigation meilleure que celle que vous m'auriez cédée : &
» je vous ferai encore moins l'abſurde propoſition de m'abandon-
» ner les denrées de vos Iſles excédantes votre conſommation,
» ſous la ridicule promeſſe d'en approviſionner toute l'Europe ;
» parce qu'il m'eſt aiſé de voir que cet excédent nul pour vous
» étant conſidéré comme denrée, n'eſt pas également nul étant
» conſidéré comme valeur. Mais quant à l'approviſionnement
» de vos Iſles en ſalaiſons de toutes ſortes & au débouché de
» vos ſyrops & taſias, je crois que vous ne tenterez pas de con-
» teſter la convenance du marché Amériquain pour l'importation
» & l'exportation des objets que je viens de noter ; convenance
» ſi grande, qu'elle aura infailliblement ſon effet par l'interlope,
» ſi vous nous fermez les Ports de vos Colonies ; d'où réſultera
» dommage immenſe au lieu de biens ſi faciles à appercevoir dans
» les relations auxquelles je vous invite.

» Peut-être aurois-je des motifs plus graves à vous préſenter

» pour

» pour vous déterminer à ces relations ; ſi je me permettois
» de vous expoſer les biens que vous avez à ſaiſir, & les
» maux que vous avez à éviter à la ſuite d'une révoluion qui
» ne ſauroit être conſidérée comme indifférente. Si cependant
» votre politique vous entraînoit à la négative, il me ſemble
» que nous pourrons aiſément nous en conſoler, puiſqu'il nous
» reſtera toujours pour le débouché de nos comeſtibles, le
» marché des Iſles Danoiſes, celui des Colonies Hollandoiſes,
» & peut-être même celui des Iſles Anglaiſes, nonobſtant les
» poſſeſſions immenſes qui reſtent encore à la Grande-Bretagne
» dans le continent de l'Amérique. Et ſi ces divers débouchés ne
» ſuffiſoient pas à la conſommation de notre ſuperflu en comeſti-
» bles, il faudra bien que nous établiſſions des Fabriques ; & il
» me ſemble que vous avez quelque intérêt à ne pas provoquer
» dans notre continent des Manufactures auxquelles nous ne
» pourrions naturellement penſer avant le terme ſi éloigné de
» notre agriculture poſſible, ſi vos refus ne vous rendoient pas
» néceſſaire ce dernier expédient pour le débouché de nos comeſ-
» tibles. Pour me réſumer, vous me permettrez de vous dire que
» vous devez ſoutenir votre agriculture par vos Fabriques, vos
» Fabriques par vos Colonies, & vos Colonies par un Commerce
» libre avec le continent Amériquain pour les comeſtibles quel-
» conques néceſſaires à vos Iſles, ainſi que pour la vente plus utile
» de vos ſyrops & tafias. Faites ainſi, & aſſurez-vous que tous
» les Adminiſtrateurs & tous les Politiques réunis ne pourront
» jamais vous donner un meilleur conſeil ».

Je vous prie maintenant, Monſieur, de me dire ſi ce diſcours reſſemble à celui du lion de la Fable ; ſi ce diſcours a rien qui puiſſe bleſſer l'oreille d'un Français ; ſi ce réſultat exact de mon ſyſtême n'eſt pas choſe plus logique que l'argumentation d'un contradicteur

qui après avoir commencé sa seconde Lettre par des applaudissemens prodigués aux vérités que j'ai nommées élémentaires, finit cette même Lettre par présenter ces vérités comme absurdes.

Je sçais, Monsieur, qu'il est une grande maxime en Politique : que les meilleures loix sont celles qui conviennent le mieux au tems & aux peuples pour qui elles sont faites ; je sçais encore qu'il faut étudier l'esprit de la loi, *plutôt que* la lettre de la loi ; *que les meilleurs résultats prouvent quels sont les meilleurs réglemens. Mais le Commerce se flatte d'avoir démontré qu'il n'y a pas eu de nécessité de changer les loix sous le régime desquelles les Colonies n'ont cessé de prospérer. Au surplus, nous écrivons sous les yeux de la Nation ; & nous écrivons tous deux pour la conservation de la richesse nationale ; nous avons dû séparer la cause du Colon & celle du Commerçant de la cause du Commerce : nous avons dû parler pour le plus grand intérêt de la Métropole ; c'est à la Nation à juger lequel de nous deux a le mieux rempli la tâche qu'il s'étoit imposée, & quel est enfin le meilleur régime du nouveau ou de l'ancien, & lequel des deux est le plus propre à conserver à la Nation son commerce, sa navigation, sa splendeur,* sa prospérité, *sa population, & sur-tout sa puissance maritime. J'espere, Monsieur, que vous n'aurez pas à me reprocher d'avoir manqué aux égards que des Citoyens honnêtes se doivent toujours ; je n'impute point à votre cœur quelques erreurs de votre esprit, & si je me trompe dans quelques-unes de mes opinions, je vous proteste que je suis de la meilleure foi du monde. Je désire que vous me fassiez l'honneur de répondre, & que cette discussion* de grande discorde & d'importance majeure, (*comme vous l'appellez vous-même*) *soit portée au Tribunal de la Nation qui nous lit ou nous entend.*

Assez & trop long-tems peut-être le Bureau de la Marine à Versailles a retenti des éternelles demandes des Colons, & des plaintes continuelles des Armateurs de la Métropole. Les Ministres de Sa Majesté ne peuvent qu'être fatigués de cette lutte perpétuelle.

Il y a eu de tems en tems quelques incidents de jugés, mais le fonds du procès exiſte : il demande un Jugement ſolemnel, irrévocable. Des Députés du Commerce ſont prêts à plaider ſous les yeux du Miniſtre les intérêts de la Métropole & la cauſe du Commerce : les loix conſtitutives des Colonies feront leur force : les Edits de nos Rois, les Réglemens, les Ordonnauces, les Arrêts rendus depuis un ſiécle & plus, formeront un faiſceau d'armes qu'ils défient leurs adverſaires de pouvoir rompre : les grands motifs ſur leſquels ſont appuyées les loix prohibitives ſont toujours les mêmes, & toutes les circonſtances concourent à dépoſer que s'il fut jamais un tems où ces loix dûſſent être en vigueur, c'eſt au tems où nous ſommes ; parce que la France a des précautions à prendre non-ſeulement contre les Nations jalouſes de ſon Commerce, mais encore contre de nouveaux Alliés. La génération préſente nous eſt garante de la fidélité de ces derniers ; mais qui nous répondra de celle des générations futures ? L'ambition qui ne reſpecte rien, la cupidité qui aveugle, l'intérêt qui fait oſer, & ſur-tout le tems qui détruit, n'ont que trop ſouvent effacé du ſouvenir des Peuples le nom *de leurs libérateurs & la mémoire de leurs bienfaits.*

Il eſt très-vrai, Monſieur, que les meilleurs réſultats prouvent quels ſont les meilleurs réglements : & c'eſt d'après cette vérité que j'ai propoſé les moyens à employer pour que le Commerce actif de la Nation avec l'Etranger eut par nos Colonies, la plus grande extenſion poſſible. C'eſt ce problême en effet que j'ai eſſayé de réſoudre & que certainement vous n'avez pas réſolu. Les Commerçants n'ont pas démontré & ne démontreront jamais que les Colonies n'ont proſpéré que par un régime ſans lequel au contraire l'utilité de ces établiſſements auroit été doublée depuis long-temps. Les Commerçants n'ont pas démontré & ne démontreront jamais qu'il ſera utile au Royaume de borner la culture de nos Iſles à ce que pourra la Traite Françaiſe à la Côte

de Guinée par la fourniture des Négres néceſſaires à cette culture. Les Commerçants Français n'ont pas démontré & ne démontreront jamais qu'il convient au Royaume de ne permettre dans nos Colonies d'autres ſubſiſtances que celles qu'il conviendra à nos Armateurs d'y envoyer. Les Commerçants n'ont pas démontré & ne démontreront jamais qu'il convient au Royaume de fournir diſpendieuſement à nos Colons par le nord de l'Europe des bois & autres articles néceſſaires que le continent voiſin de nos Iſles leur offre à vil prix. Les Commerçants n'ont pas démontré & ne démontreront jamais qu'il convient au Royaume de ne permettre la ſortie des ſyrops & tafias de nos Iſles que par les Navires Français pour leur retour en France où ces ſyrops & tafias ne rendroient pas le prix du fret. Au ſurplus je n'ai écrit que pour provoquer l'examen d'une grande queſtion. Vous me rendrez ſans doute la juſtice de convenir que je me ſuis tenu ſtrictement renfermé dans la diſcuſſion de cette affaire ſi majeure, & que je ne me ſuis pas permis un ſeul mot qui pût offenſer. J'ai plaidé de bonne foi pour l'intérêt du Royaume. Nous avons le Public pour juge, & je m'en remets tellement à ſa déciſion, que je prends ici engagement de ne plus rien écrire, de ne plus rien lire ſur la queſtion préſente.

Vous avez vous-même obſervé que les Miniſtres du Roi devoient être fatigués des éternelles demandes des Colons & des plaintes continuelles des Armateurs de la Métropole. Je crois le Public également raſſaſié des Mémoires répandus depuis quatre mois. J'obſerve encore que je ne pourrois revenir ſur la matière actuellement agitée ſans uſer de redites qui me donneroient à moi-même le plus inſupportable ennui.

Résumé et Conclusion du Mémoire Pour & Contre les Loix prohibitives du Commerce étranger dans les Colonies.

Les Colonies modernes fort différentes de celles des Anciens, ne ſont que des établiſſemens deſtinés à convertir les denrées de la Métropole en d'autres denrées plus utilement ou plus facilement commerçables.

Les Colonies Françaiſes ont une merveilleuſe aptitude à cet office, elles n'ont aucunes de nos denrées ; elles en ont d'autres que nous ne ſaurions avoir & qui jouiſſent d'une faveur décidée dans tous les marchés de l'Europe.

La fin de ces établiſſemens eſt d'aſſurer au Royaume un approviſionnement néceſſaire & de grand prix qu'il acquite avec partie de ſon ſuperflu ; & de donner encore au Commerce actif de la Nation avec l'Etranger, une extenſion qui ſeroit autrement impoſſible. Il eſt en effet bien reconnnu que c'eſt à nos Colonies que nous devons les cinquante ou ſoixante millions ajoutés annuellement à la fortune du Royaume, lorſque notre Commerce avec nos Colonies n'eſt pas troublé par des guerres de mer ; & nous croyons avoir mis nos Lecteurs en état de ſe démontrer à eux-mêmes que ce réſultat ſi utile auroit été plus que doublé depuis long-temps, s'il n'étoit comme inhérent à notre nature de céder plus aux préjugés qu'aux principes, & de nous corriger toujours le plus tard qu'il nous ſera poſſible.

L'extenſion que nos Colonies donnent au Commerce actif de la France avec l'Etranger, s'opère par la ſubſtitution du conſom-

mateur Colon au conſommateur étranger quand celui-ci ne ſuffit pas à l'enlevement de notre ſuperflu; & par la converſion des denrées de la Métropole reſtées ſans prix faute d'acheteurs, en d'autres denrées dont le débit utile eſt infaillible.

Il ſuit de cet office de nos Colonies, 1° que leur utilité eſt nulle quand il s'agit de denrées que nous ſommes obligés de tirer de l'Etranger pour l'approviſionnement de nos Colonies, & qu'alors le ſeul intérêt de la Métropole eſt que ſes Colonies ſoient approviſionnées au plus bas prix poſſible; 2° que l'utilité de ces établiſſements eſt médiocre quand il s'agit de denrées dont nous pouvons avoir le débit en Europe, quoiqu'avec un peu moins d'avantage que dans nos Colonies qui les payeroient plus cher; 3° que l'utilité de ces établiſſements eſt immenſe quand il s'agit de denrées dont le débit eſt invinciblement borné par la concurrence des denrées ſemblables apportées de toutes parts dans les marchés de l'Europe, telles que nos marchandiſes manufacturées, nos toiles, &c. d'où ſuit évidemment le conſeil de deſtiner principalement l'office de nos Colonies au débit de cette partie de nos productions: & c'eſt ſous ce point de vue ſur-tout que nos Iſles ont une valeur inappréciable, puiſque tout ce qu'elles conſomment en ce genre n'eut pas exiſté ſans elles; & qu'elles ſont ainſi une cauſe indéfinie de population & de richeſſe.

Trois choſes ſont à diſtinguer dans les rapports entre la Métropole & ſes Colonies; 1° l'échange des denrées; 2° l'acteur de cet échange; 3° la Navigation employée à l'importation & à l'exportation que ſuppoſe cet échange.

L'intérêt majeur auquelpar conſéquent les deux autres doivent être ſubordonnés, eſt celui de l'échange des denrées entre la Colonie & le ſol principal; puiſque c'eſt de cet échange que

dépend le progrès indéfini du Commerce actif de la Nation avec l'Etranger.

L'importance de l'échange entre les deux territoires annonce assez l'importance de l'acteur dont l'office est de provoquer les échanges ; & sans doute cet office doit avoir ses émoluments sans lesquels il ne sauroit être exercé : mais puisque les profits de cet acteur sont nécessairement en diminution d'autant dans la recette du vendeur national & du Colon, il importe à l'Administration que ces émoluments soient réduits autant qu'il sera possible ; la véritable richesse nationale ne consistant que dans ce qui reste net au Propriétaire des terres, au Fabriquant & au Colon sur le prix payé par le consommateur.

Après l'intérêt du Commerce, la Navigation employée à son service présente sans doute un intérêt qui surpasse autant celui du Négociant, qu'un intérêt général surpasse un intérêt particulier. Ces deux intérêts cependant ont cela de commun que l'office de l'un & de l'autre est également à la charge du Commerce dont le résultat, comme nous venons de le dire, n'est utile qu'en proportion de ce qui reste au propriétaire ou cultivateur national, à l'artisan dans le Royaume & au Colon de nos Isles, toutes dépenses de Navigation & tous bénéfices de Commerçants prélevés.

Tels sont exactement les trois intérêts qui agissent entre le Royaume & nos Colonies ; nous avons pris autant de soin à les distinguer & à les classer que les amateurs du régime absolument prohibitif en ont toujours pris pour les confondre. Les intentions de ces deux marches si différentes doivent être faciles à saisir : nous voulons connoître avec précision le mérite des loix prohibitives du Commerce étranger dans nos Colonies, & les amateurs de la prohibition absolue ne veulent que conserver ces loix qui seront toujours la religion & le charme de l'esprit mercantil.

Nous disons donc pour conclusion & comme autant de conséquences nécessaires des premisses que nous avons établies, que les loix prohibitives du Commerce étranger dans nos Colonies doivent être rigoureusement observées en tout ce qu'elles ont d'utile ; & qu'elles doivent être congédiées ou modifiées en tout ce qu'elles ont d'évidemment nuisible.

Nous dirons qu'elles sont utiles quand elles appliquent le consommateur Colon au débit des denrées de la Métropole, & principalement à la consommation des denrées dont nous avons plus difficilement le débit en Europe.

Nous dirons que ces loix prohibitives nuisent à la fortune du Royaume ; 1° lorsqu'elles s'opposent au progrès de la culture dans nos Colonies ; 2° lorsqu'elles compromettent la subsistance des Esclaves ; 3° lorsqu'elles provoquent la contrebande ; 4° lorsque par elles aucune guerre de mer ne pourra commencer sans perte pour nous de deux cent millions aussitôt acquis à l'ennemi, & de douze à quinze mille matelots en même-temps entassés dans les prisons d'Angleterre. Et puisque ces inconvénients si graves & si multipliés tiennent aux Lettres-Patentes de 1727 comme l'effet tient à sa cause, il est évident que cette loi ne sauroit subsister telle qu'elle est.

Nous conserverons le bien & nous écarterons le mal de cette loi en établissant que dans tous les temps, il sera libre au Navigateur étranger de commercer avec nos Colonies sous la condition de ne charger que dans nos ports ; de n'y charger que les denrées permises, & sous la condition encore de payer un droit de 24 à 30 liv. par tonneau tant vuide que plein.

Cet expédient concilie tous les intérêts : 1° il conserve à l'Armateur Français une préférence décidée ; 2° il nous présente des encouragements à donner aux dépens de l'Etranger à des

parties

parties de Navigation plus utiles à notre Marine que l'occupation de nos gens de mer par le Commerce du Royaume avec ſes Colonies ; 3° nous aurons meilleure part dans la quantité de Noirs exportés de la Côte de Guinée, & dont les cinq ſixiemes au moins ſont actuellement tranſportés à notre très-grand déſavantage dans les Colonies rivales ; 4° le Gouvernement aura pourvu au plus ſacré des devoirs, celui d'aſſurer la ſubſiſtance des Eſclaves dans tous les tems ; 5° la Marine Royale aura dans les temps de guerre ſa puiſſance poſſible par l'emploi de tous nos gens de mer à l'armement des eſcadres ; 6° notre Commerce aura dans ces mêmes temps de guerre par l'emploi du Navire étranger, la même extenſion, la même ſûreté que dans les tems de paix ; 7° l'emploi de la Navigation étrangere dans notre Commerce avec nos Colonies diminuera d'autant la reſſource de la Puiſſance ennemie pour ſes armements par le Matelot étranger ; 8° enfin, l'Adminiſtration ſera débarraſſée pour toujours des querelles autrement interminables entre les Colons & les Négociants. Au ſurplus je ſuppoſe que les choſes reſteront telles qu'elles ont été ordonnées par l'Arrêt du 30 Août relativement aux Treize Etats-Unis, dont le Commerce eſt néceſſaire à nos Iſles pour leur approviſionnement en comeſtibles, bois, animaux vivants, &c. & pour le débouché des ſirops & taſias : ſauf à aſſujettir leurs Navires au droit de 24 à 30 liv. par tonneau pour autant qu'ils exporteroient en ſucre, café, coton & indigo, quand le tranſport direct de ces denrées à l'Etranger ne ſera plus prohibé dans nos Colonies.

FIN.

ERRATA.

PAGE 8, *ligne* 15, & à ne rien dire ; *lisez* : & à ne dire.

Page 40, *ligne dernière*, ſur-tout ſous les yeux ; *lisez* : ſur-tout, ſeront ſous les yeux.

Page 57, *ligne* 20, établi ; *lisez* : établit.

Page 69, *ligne* 22, à Londres même ; *effacez* même.

Page 95, à la dot de Mademoiſelle Harpagon ; *lisez* : à la dot comique dont vous allez bientôt égayer votre réfutation.

Page 106, *ligne première*, indifféren ; *lisez* : indifférent.

Page 112, *ligne première*, de leur denrée ; *lisez* : de leurs denrées.

EB
W&A
1980

88/02